

Université MOULOUD MAMMERRI de Tizi-Ouzou
Faculté des Sciences Economiques, des Sciences de Gestion et des
Sciences Commerciales
Département des Sciences Economiques



Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques
Spécialité : Economie Monétaire et Bancaire

Thème

**L'impact des produits bancaires sur la croissance
économique en Algérie : cas de la BNA
Tizi-Ouzou**

Réalisé par :

Mr. SIDIBE Abdoul Salam
Mr. TALBI Hakim

Encadré par :

Dr. ABIDI MOHAMED

Devant le jury composé de :

Président : Mr OUALIKEN SELIM

Examineur : Dr ACHIR MOHAMED

Rapporteur : Dr ABIDI MOHAMED

PROFESSEUR UMMTO

MCB UMMTO

MCB UMMTO

Promotion 2018/2019

Remerciements

Au terme de ce modeste travail, nous tenons à remercier Dieu tout puissant de nous avoir donné du courage, de la volonté et surtout la santé pour qu'on puisse réaliser ce travail.

Nous tenons à remercier très sincèrement Docteur ABIDI qui nous a honoré en acceptant d'être notre promoteur, pour les précieux conseils qu'il nous a prodigué tout au long de notre travail ; nous lui exprimons notre profonde reconnaissance.

Nous remercions tout le personnel de la Banque Nationale d'Algérie de Tizi-Ouzou Agence Principale 581 notamment Madame MANSOURI Nadia, M^{elle} AÏDER Fetta , Madame BOUZAOUCHE et Monsieur BEDHOUCHE Mohamed (Directeur de la BNA) , pour leur collaboration afin de nous aider durant notre stage pratique.

Enfin nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidés de près ou de loin pour élaborer ce travail.

Dédicaces

Je dédie ce travail à mes chers parents qui m'ont toujours soutenu ; à mes frères et sœurs qui ont toujours été présents pour moi ; à mes amis(e) ; à toute ma famille et à tous ceux qui, de loin comme de près, ont contribué à la réalisation de ce modeste travail.

SIDIBE Abdoul Salam

Dédicaces

Je dédie ce travail à mes chers parents qui m'ont toujours soutenu ; à mes frères et sœurs qui ont toujours été présents pour moi ; à mes amis(e) ; à toute ma famille et à tous ceux qui, de loin comme de près, ont contribué à la réalisation de ce modeste travail

TALBI Hakím

Liste des abréviations

BNA : Banque Nationale d'Algérie

PAP : Particulier A Particulier

AGB : Algeria Gulf Bank

BAD : Banque Algérienne de Développement

BADR : la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural

BDL : la Banque de Développement Local

BEA : la Banque Extérieure d'Algérie

BNP : Banque Nationale de Paris

CAAR : La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance

CAAT : la Compagnie Algérienne d'Assurance des Transports

CEDAC : compte en dinars algériens convertible

CRS : Currency Rate Swap

DAT : Dépôt A Terme

RIB : relevé d'identité bancaire

G.A.B : Guichet Automatique Bancaire

HCB : Head of Corporate Banking

INR : Intérieurs Non Residents

IRS : Intérest Rate Swap

KYC : know your costumer

LDD : Le Livret de Développement Durable

MTA : Magasin de Transit Algérien

OPCVM : Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières

EURL : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

PME : Petite et Moyenne Entreprise

SAA : La Société Algérienne d'Assurance

SARL: Société à Responsabilité Limitée

SGA : Société Générale Algérie

SICAV : Société d'investissement à capital variable

SNC : Société en Nom Collectif

SPA : Société Par Actions

TPE : Très petite entreprise

Sommaire

Introduction générale.....	1
Chapitre 1 : La typologie des produits bancaires en Algérie.....	9
Section 1 : Les produits bancaires de placement.....	10
Section 2 : Les produits bancaires de financement.....	16
Section 3 : Les autres produits.....	37
Chapitre 2 : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien.....	52
Section 1 : La relation des produits bancaires avec les agrégats de l'économie.....	53
Section 2 : La place des produits bancaires dans la sphère macroéconomique.....	62
Section 3 : Evolution de l'intermédiation bancaire en Algérie.....	67
Chapitre 3 : Cas pratique : BNA (source agence principale 581 Tizi-Ouzou).....	87
Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil.....	87
Section 2 : Le crédit immobilier (cas du PAP (particulier à particulier)...	91
Conclusion générale.....	98

Liste des graphes

Graphe n°1 : La relation investissement et taux d'intérêt	54
Graphe n°2 : Les ressources collectées par les banques en Algérie	71
Graphe n°3 : La part des dépôts dans les banques publiques et privées	71
Graphe n°4 : Les parts des secteurs privés et publics dans les dépôts	73
Graphe n°5 : L'évolution de la distribution des crédits.....	76
Graphe n°6 : Les parts des banques publiques et privées dans les crédits	76
Graphe n°7 : La distribution des crédits selon leurs maturités.....	79
Graphe n°8 : L'évolution des dépôts et des crédits	82

Liste des schémas

Schéma n°1 : Le schéma récapitulatif des types de produits bancaires par sous catégories.....	08
Schéma n°2 : Le fonctionnement de la lettre de change	40
Schéma n°3 : les taux d'intérêts des swaps.....	47
Schéma n°4 : circulation de la monnaie dans l'économie	57
Schéma n°5 : La relation des produits bancaires avec la consommation	61

Liste des tableaux

Tableau n°1 : évolution des dépôts en Algérie par leur nature.....	70
Tableau n°2 : La répartition des dépôts par secteur.....	72
Tableau n°3 : la distribution des crédits des banques par secteur	75
Tableau n°4 : la distribution des crédits par maturité.....	78
Tableau n°5 : les créances détenues par les banques sur le trésor.....	81
Tableau n°6 : L'évolution de l'Activité Monétique Interbancaire et personnalisation de chèquiers en Algérie Entre l'Année 2008 et 2013	84

Introduction générale

Si les moyens de paiement tels que la carte bancaire ou le sans contact ne sont pas si vieux, les activités de banque, elles, ne datent pas d'hier.

Le mot "banque" dérive de l'italien "banca" qui désigne un banc en bois sur lequel les changeurs du Moyen Âge exerçaient leur activité. Les premiers banquiers de cette époque sont les changeurs. Au 11^{ème} siècle, les Lombards introduisent de nouvelles techniques financières et marquent l'histoire de la banque.

Au Moyen-âge, chaque grand seigneur ou chaque grande ville avait le droit de frapper sa propre monnaie. Des monnaies différentes étaient donc en circulation dans un même pays. Le rôle du changeur était de changer (moyennant paiement) la monnaie de celui qui arrivait de l'extérieur de la ville contre de la monnaie utilisée dans la ville.

Les fondements de la banque moderne se mettent en place. Les premières banques publiques et les premières bourses apparaissent pendant la Renaissance, tandis que les banques privées connaissent une expansion en Europe.

A partir du 17^{ème} siècle la naissance du papier-monnaie révolutionne le monde de la banque et de la finance. Les banques centrales comme la Banque d'Angleterre font leur apparition pour financer les Etats et pour contrôler l'émission d'argent. Peu à peu leur rôle a été précisé et elles sont devenues en quelque sorte la banque des banques dans chaque pays.

La Banque de France a été créée le 18 janvier 1800 par le Premier Consul Napoléon Bonaparte. Le 19^{ème} siècle est l'âge d'or des banques. Le 19^{ème} siècle est une période de croissance et de stabilité des banques. C'est à cette période que vont se développer la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale.

Après la guerre 1914-18, l'histoire de la banque est conditionnée par le développement de l'économie et l'organisation des systèmes bancaires. Les Etats jouent un rôle de plus en plus important dans le système bancaire.

Depuis cette époque la banque est un établissement de crédit pouvant effectuer toutes opérations de banque : recevoir des dépôts, accorder des crédits à tout type de clientèle et pour toute durée, mettre en place et gérer des moyens de paiement, effectuer des opérations connexes à son activité principale : change, conseils et gestion en matière de placement, conseils et gestion en matière de patrimoine pour les particuliers, conseils et gestion au service des entreprises.

Introduction générale

Dès décembre 1962, l'Algérie se dote des instruments juridiques et institutionnels nécessaires à l'établissement de sa souveraineté monétaire. Cela se traduit par la création d'une monnaie nationale, le dinar algérien, et par la création de la Banque Centrale d'Algérie. Pour financer le développement économique du pays, l'Algérie va opérer progressivement une algérianisation d'un secteur bancaire et financier qui, jusqu'à la fin des années 1960, est encore largement composé d'opérateurs privés et étrangers. Au terme de la période, le secteur devient exclusivement public et spécialisé.

Le système bancaire algérien a évolué, A fin 2011, 27 banques et établissements financiers sont en activité : 20 banques, dont 6 publiques et 14 privées, et 7 établissements financiers.

La banque est placée au centre de l'activité économique, par définition, elle est une entreprise à statut juridique, une organisation, un système de pilotage et une stratégie, mais à la différence des autres entreprises, la banque utilise comme matière première de l'argent qu'elle transforme en produits qu'elle met à la disposition de la clientèle.

Selon les articles 101 à 114 de loi sur la monnaie et le crédit, les établissements de crédit sont « des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque, les opérations de banque comprennent la réception des fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à disposition des moyens de paiement ».

La banque a des activités spécifiques qui constituent dans la collecte des fonds, la distribution des crédits et la mise à la disponibilité de sa clientèle les moyens de paiement. Cependant, si la banque a besoin des tiers pour mieux fonctionner, si le banquier dispose du privilège de pouvoir utiliser les fonds qui lui sont confiés et si la banque a besoin de sa clientèle pour mieux exercer ses rôles, alors ; il est dans l'obligation du banquier d'assurer sa clientèle, de fidéliser cette dernière en mettant à sa disposition une panoplie de produits bancaires, ces derniers qui sont multiples, variés, complexés et leur analyse nécessite une étude exhaustive.

Ainsi, les métiers de la banque sont variés selon les différents services vendus, et la nature de sa clientèle, cette dernière qui est composée de particuliers ou d'entreprises.

En effet, aujourd'hui, les banques ont choisi de se diversifier dans l'ensemble de ces métiers, afin d'offrir une gamme complète de services et produits à leurs clients. Elles espèrent ainsi attirer le plus de clients, gagner alors des parts de marché et donc accroître leur rentabilité.

Par ailleurs, cette stratégie est également mise en place, en réponse au contexte concurrentiel dans lequel évoluent les banques.

Introduction générale

De ce fait, notre problématique s'articule sur le traitement de la question suivante :

- De quelle manière les produits bancaires affectent l'évolution de l'économie en Algérie ;
- Quels sont leurs impacts sur le quotidien des consommateurs.

Hypothèses de la recherche:

Hypothèse n°1 : Les produits bancaires participent au développement de l'économie à travers une panoplie de services notamment : les services d'entretien de compte, les conseils de financement, des crédits d'aide à l'investissement et à l'acquisition.

Hypothèse n°2 : Les produits bancaires contribuent à un meilleur style de vie de la population grâce à leurs facilités d'accès et à un système de remboursement assez flexible.

Objet de la recherche :

L'objet de notre recherche est d'expliquer et de montrer les différents types de produits bancaires et de déterminer l'implication des produits bancaires dans la croissance économique et ses effets sur le système bancaire algérien ainsi que les agents économiques.

Une banque est une entreprise commerciale comme les autres ; elle a un bilan et un compte de résultat. La banque fait de l'activité de transformation des ressources qu'elle draine pour faire du crédit, des placements, des opérations financières...

Ainsi, les métiers de la banque sont variés selon les différents services vendus, et la nature de sa clientèle, cette dernière qui est composée de particuliers ou d'entreprises.

L'industrie des moyens de paiement est en évolution constante depuis de nombreuses années. De multiples systèmes sont venus se greffer au fil du temps, améliorant, à la fois, la rentabilité, la rapidité et la sécurité du dénouement des transactions. Parallèlement, les moyens de paiement européens se sont modernisés et ont intégré une offre bancaire complète et compétitive.

En effet, aujourd'hui, Les produits bancaires ont un réel impact sur la croissance économique ainsi que sur le niveau de vie de la population.

Dans cette optique, pour pouvoir répondre aux questions de recherche et valider les hypothèses, nous sommes passés par un ensemble d'étapes basées sur des analyses théoriques, de la collecte d'informations à travers certaines références bibliographiques (ouvrages, mémoires, revues...etc.) et des données provenant de l'agence BNA 581 de Tizi-Ouzou.

Introduction générale

Plan de la recherche :

Le **premier chapitre** décrira « les différents types des produits bancaires dans la sphère bancaire algérienne » ;

Le **deuxième chapitre** traitera « L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien » ;

Enfin, le **troisième et dernier chapitre** portera sur la présentation de l'organisme d'accueil de la BNA Tizi Ouzou tout en étudiant les différents aspects du crédit immobilier au sein de l'agence avec un cas pratique à l'appui (Particulier **A** Particulier).

Les activités bancaires traditionnelles comprennent la collecte des ressources, la distribution des crédits et la mise à disposition des moyens de paiement. Ces activités historiques ont permis à un grand nombre de grandes banques à réseau de construire leur rentabilité. La relation clientèle débute par l'ouverture d'un compte bancaire avant que ne soit ensuite proposée aux clients une offre variée notamment en matière de produits de placement et de crédits bancaires.

La simple idée du produit donne naissance à un processus de développement classique.

Les banques proposent, outre des conseils dans toutes les questions financières, aussi des produits concrets d'épargne, d'hypothèque, de placement et de prévoyance. L'évolution des besoins de la clientèle, la situation concurrentielle, les réorientations stratégiques, etc., exigent en permanence des idées de nouveaux produits et l'adaptation de produits existants actuellement.

Les produits bancaires s'entendent comme étant des produits de placement, le plus souvent, sécurisés. Ils ont des caractéristiques prédéfinies. Ils peuvent bénéficier selon les produits d'avantages fiscaux (**exemple du Livret A**) et vont répondre à des problématiques de rémunération des liquidités (ou de capitalisation à plus long terme) tout en conservant une grande attention à la préservation du capital.

Introduction générale

Ainsi, Le produit bancaire est un service qui a pour objectif de répondre aux besoins de la clientèle bancaire. La banque joue deux rôles distincts, **un rôle d'intermédiaire financier entre demandeurs et offreurs de fonds et un rôle de producteur de services aux emprunteurs et aux déposants.**¹

En effet, le métier de la banque lui affecte une particularité en matière de produits et services, cette particularité est due en premier lieu à la spécificité qui caractérise les services et en deuxième lieu au conditionnement du produit bancaire.

Selon Michel Badoc, « la mercatique bancaire est tout ce qui permet d'attirer, de conserver et de plaire aux clients des banques. Elle vise les clients bancarisés et les nouveaux clients, principalement des jeunes. Elle touche tous les segments : du particulier à l'entreprise en passant par le professionnel. »²

Après l'image du « banquier technicien » des années 1960 dans un réseau de distribution peu étendu où l'innovation produit était limitée, la banque a commencé à connaître de profondes mutations. Dans les années 1970, la bancarisation s'est élargie (multiplication des comptes) accompagnant un développement des réseaux. Les produits se sont démocratisés ; l'offre bancaire s'est diversifiée.

La mercatique bancaire³ des particuliers existe depuis les années 1970-1980. Les nouvelles technologies (carte bancaire...) et la déréglementation bancaire ont accompagné le lancement d'un équipement bancaire standard, une segmentation de la clientèle et la tarification des prestations des établissements.

La mercatique bancaire va donc du traitement de masse à une mercatique spécialisée, de produits packagés à des prestations individualisées. C'est un marketing des services.

La spécificité du marché des produits bancaires peut s'appréhender en considérant l'offre puis la demande de produits qui se manifeste sur le marché.

Les banques sont des entreprises multi-productrices, elles proposent à leurs clients une gamme très étendue de produits. Les produits bancaires, dans une optique de marketing, sont définis au sens large et concernent toute l'offre de la banque à sa clientèle. Il importe, toutefois, d'identifier chaque produit, de préciser ses principales caractéristiques et de le rattacher à une catégorie déterminée de besoins.

¹ Les fonctions d'une banque : Fonctions classiques de collecte de dépôt et d'octroi de crédits à travers la transformation des échéances ainsi que la fonction de création et de gestion des moyens de paiement

² Philippe Monnier, Sandrine Mahier-Lefrançois, Les techniques bancaires, édition Dunod, Paris, 2008, page9

³ Mercatique bancaire : c'est le marketing bancaire

Introduction générale

➤ **l'offre de produits bancaires :**

Ils sont proposés directement à la clientèle ; la relation producteur consommateur est directe (aucun intermédiaire). Ses circuits (le réseau d'agences) sont gérés par la banque. De ce fait, il y'a une concordance totale pour le client entre l'image de la banque et l'image de l'agence.

Les produits bancaires sont des produits immatériels qui s'apparentent à la prestation de service : ils ne sont pas sujets à l'usure matérielle et assez peu à l'obsolescence, leur vieillissement est très lent et certains produits sont aussi anciens que les banques elles-mêmes.

Ils peuvent faire l'objet d'une différenciation ; différencier un produit pour une entreprise c'est le rendre différent des produits similaires pour son design, emballage etc. En matière bancaire, les produits eux-mêmes peuvent être différenciés soit par des appellations différentes d'une banque à l'autre soit, par la mise en évidence d'une qualité intrinsèque (rentabilité, souplesse, souplesse d'utilisation).

Les produits bancaires ne sont pas brevetables. Dès qu'une banque lance un nouveau produit, il est facilement repris et proposé par les autres banques sans l'accord de la première, les produits bancaires peuvent donc être facilement copiés, il revient alors à la banque de rivaliser en ingéniosité et en créativité afin d'être en mesure de proposer une large gamme de produits durables et attractifs.

Les produits sont conditionnés par un cadre juridique et réglementaire ; la réglementation bancaire ou fiscale confère souvent aux produits des caractéristiques dont ils ne sont pas maîtres.

➤ **la demande de produits bancaires :**

Plusieurs données méritent d'être soulignées dans la demande de produits bancaires et qui sont comme suit :

- **L'hétérogénéité de la demande :** les demandeurs de produits bancaires sont très différents d'un client à l'autre. Pour cela la segmentation de clientèle est indispensable afin de proposer aux demandeurs les produits adaptés à leurs besoins.

- **L'atomicité de la demande :** la clientèle des banques, (particuliers et les petites entreprises) est nombreuse et dispersée à la fois. De ce fait il faut entretenir des relations avec tous les clients.

- **La stabilité de la demande :** elle est due à la stabilité de la relation **produit-clientèle** et de la relation **client- banque**.

Introduction générale

- **Par rapport à la relation produit-client** : dans la banque il existe de nombreux produits liés et la demande sur un produit entraîne celle d'un autre produit, exemple : « un compte d'épargne logement associe une demande d'épargne et une demande de crédit ».

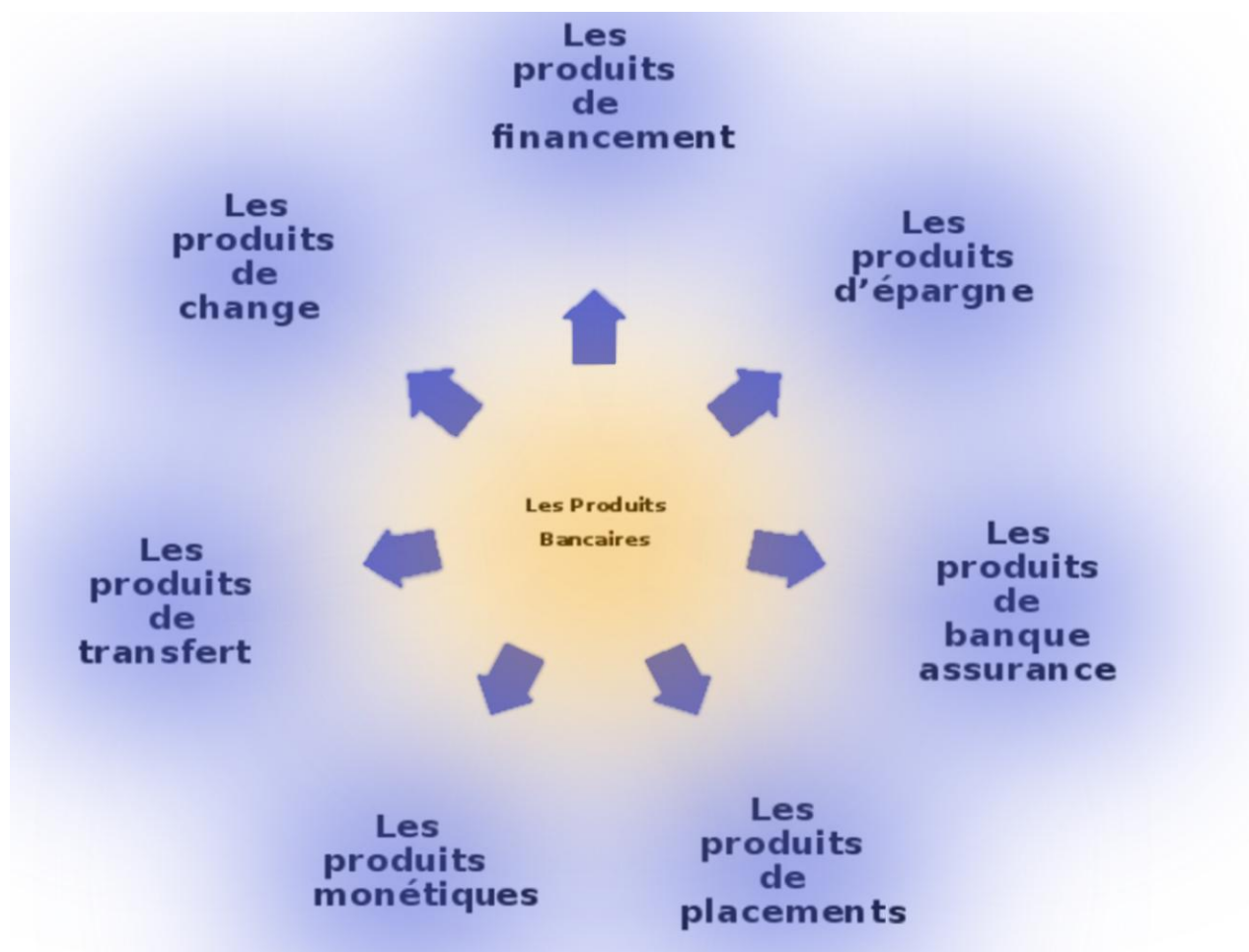
- **Par rapport à la relation client-banque** : un emprunteur est liée vis -à-vis de la banque pendant toute la période de remboursement d'un crédit par exemple.

En outre une relation client-banque s'ajoute à la relation client. Un client choisit sa banque pour des raisons précises ; la proximité du domicile ou lieu de travail et aussi pour le prestige de la banque et l'impression d'appartenir à une certaine catégorie sociale.

- **L'irritation de la demande** : presque tous les produits bancaires se rapportent à « l'argent » les désirs d'emprunt répondent à des préoccupations assez complexes pas toujours explicitées de façon claire dans l'esprit du client.

Introduction générale

Schéma n°1 : récapitulatif des types de produits bancaires par sous catégories



Source : DOCPLAYER et nos soins

Introduction

Tous les agents économiques ont des revenus, ces derniers peuvent être entièrement consacrés à satisfaire les différents besoins. On dit que l'agent économique consomme. Il peut aussi décider de ne pas consacrer l'intégralité de ses revenus à la consommation : il peut **épargner**.

Si l'agent économique peut disposer de ressources suffisantes pour assurer ses besoins, il arrive fréquemment que ses disponibilités du moment l'empêchent d'envisager la réalisation d'une opération. Pour cela en vue de combler ses besoins, il se tourne vers son banquier pour une demande d'un **crédit**.

A côté de la principale activité du banquier dans la collecte des dépôts et l'accord des crédits, il lui arrive aussi fréquemment d'assurer à sa clientèle d'autres services qui lui permettent de fidéliser cette clientèle par une certaine **personnalisation de ces services**.

Dans ce présent chapitre, on va traiter les différents types de produits bancaires. La première section comporte les produits bancaires de placement et les différents types de compte bancaire ; dans la seconde, nous présentons les produits bancaires de financement et la troisième section est une présentation des autres produits bancaires.

Section1: les produits bancaires de placement.

Le produit de placement est un produit qui permet à un investisseur de placer et de faire rémunérer son épargne. Le produit de placement prendra, le plus souvent, la forme de produits bancaires traditionnels (comptes sur livrets, comptes épargne logement, etc.), de produits financier (titres de créance, actions, etc.) ou de contrats d'assurance-vie. La notion de produit de placement peut aussi correspondre aux revenus perçus dans le cadre d'un placement.

1.1. Le compte individuel :

Le compte individuel est ouvert par une personne physique qui va le faire fonctionner seule, sauf s'il veut donner procuration à une autre personne d'agir en son nom et pour son compte.

1.2. Les comptes collectifs :

1.2.1. Le compte joint

Il est ouvert au nom de plusieurs personnes et permet à chacun des co-titulaires de faire fonctionner seul le compte, comme s'il était le seul titulaire. Il est souvent ouvert par des couples mariés (Monsieur ou Madame) et le décès d'un des co-titulaires du compte joint n'entraîne pas le blocage du compte.

Ce type de compte implique la solidarité active de chacun des co-titulaires qui peut faire fonctionner seul le compte mais aussi la solidarité passive des co -titulaires qui sont solidaires des dettes.

1.2.2. Le compte indivis

Il est ouvert au nom de plusieurs titulaires qui sont appelés les indivisaires. La signature de l'ensemble des indivisaires est indispensable pour le fonctionnement du compte (sauf mandataire commun). Ce type de compte se rencontre essentiellement à l'ouverture d'une succession. Les co-titulaires du Compte seront tenus solidairement de tous les engagements contractés dans le cadre du fonctionnement des comptes¹.

1.3. Les comptes pour les mineurs et les incapables

L'entrée en relation avec un mineur impose un certain nombre de précaution. Plusieurs cas de figure sont envisageables.

¹ Philippe Monnier et Sandrine Mahier-Lefrançois, Opcit, P47.

1.3.1. Le cas général :

L'âge de la majorité en Algérie étant fixé à 18 ans, le mineur est normalement, au sens juridique du terme ; un incapable jusqu'à cet âge. Ses contrats bancaires ne peuvent donc fonctionner que :

Sous la responsabilité de ses parents. Il est alors sous administration légale pure et simple. Ses contrats bancaires sont sous la responsabilité conjointe du père et de la mère (voire du juge des tutelles pour certains actes) ; ou, de son représentant légal. Il se trouve alors placé sous administration légale sous contrôle judiciaire. Ses contrats bancaires fonctionnent sous la responsabilité du seul père ou de la seule mère après le décès d'un des deux parents, d'un divorce,...

Les mineurs à partir de 16 ans peuvent bénéficier d'un compte avec l'autorisation de leur représentant légal (père ou mère). Le compte peut alors fonctionner sous la seule signature du mineur, mais seulement pour des opérations de dépôt et de retrait de fonds. Dans certaines banques, un chéquier peut aussi être délivré au mineur sous la responsabilité de son représentant légal.

1.3.2. Le cas particulier des mineurs émancipés

Le premier cas de mineur est celui des jeunes filles de plus de 15 ans qui ont donc été émancipées par le mariage. Elles peuvent bénéficier d'un compte avec l'ensemble de la gamme et sans autorisation parentale.

En dehors de cette émancipation féminine par le mariage, le mineur pour pouvoir être émancipé doit être âgé au minimum de 16 ans. Là encore, le mariage ou une décision du juge des Tutelles sont de nature à provoquer l'émancipation du mineur. Dans ce cas figure, le mineur émancipé doit produire un justificatif prouvant l'émancipation (Livret de famille, acte de mariage, déclaration d'émancipation délivrée par le juge des Tutelles). Le mineur émancipé peut alors, sans l'accord de son ou de ses représentants légaux bénéficier de la gamme des produits et des services accessibles au majeur capable, à l'exception toutefois des prêts.

Enfin, les mineurs de plus de 16 ans, salariés ou bénéficiaires d'une bourse d'études, peuvent ouvrir et faire fonctionner leur compte-chèques sous leur seule signature sans autorisation préalable de leurs parents ou représentant légal.

1.4. Les comptes professionnels

Le compte professionnel est un autre type de compte qui est lié à l'activité professionnelle de personnes physiques ou morales. Pour ouvrir ce type de compte, il est nécessaire de présenter des documents prouvant l'exercice d'une activité professionnelle, à savoir la licence, l'extrait du casier judiciaire ou le document d'inscription à l'administration financière dans le cas des professions libérales. Les banques proposent plusieurs types de comptes professionnels. Généralement, ils se distinguent les uns des autres par l'étendue des services fournis et par le montant des frais de gestion du compte que vous allez payer.

Le compte professionnel courant qui ne propose pas d'avantages spéciaux, est le produit de base. Il fonctionne de la même manière que le compte courant classique. Vous payez des frais de service individuels. Très appréciés sont les comptes forfaitaires qui proposent un pack de services gratuits pour des frais de gestion mensuels fixes.

En choisissant son compte professionnel, il est important de comparer les avantages proposés par les différentes banques, les services complémentaires offerts, l'accessibilité des agences ou l'étendue des services de banque en ligne proposés.

1.5. Les dépôts à vue :

Un dépôt à vue est un dépôt, rémunéré ou non, dont les fonds peuvent être retirés partiellement ou totalement à tout instant.

1.5.1. Le compte chèque ou compte courant :

Le compte chèque est un compte dont non seulement l'argent peut être retiré à tout moment mais qui est également destiné à servir de pivot aux paiements, aux encaissements et aussi aux mouvements de fonds avec les autres comptes.

Ce compte est généralement non rémunéré, ou très faiblement rémunéré et seulement dans les pays où le paiement d'un intérêt est permis ; il est parfois assorti d'une autorisation de découvert permettant que son solde soit temporairement négatif à concurrence de plafond de débit autorisé. Ce type de compte bancaire permet au détenteur du compte de régler une tierce personne de remise d'un chèque émis sur le compte.

Les comptes courants incluent tous les comptes sur lesquels des chèques peuvent être émis : compte chèque ne portant pas d'intérêt, comptes rémunérés.

Les comptes chèques sont une source importante de fonds pour les banques, ou ils représentent jusqu'à 9% du passif de son bilan.

En Algérie, il est libellé en dinars, c'est un compte à vue réservé aux personnes morales ou physiques professionnelles (entreprises, profession libéral...etc.).

1.5.2. Le compte d'épargne :

Le compte épargne et parfois appelé «compte sur livret » du fait que les opérations étaient à l'origine reportées sur un livret d'épargne.

Il doit être obligatoirement créditeur. C'est un compte où les fonds sont là aussi disponibles à vue, mais seulement sous forme de retrait d'espèce, donc en générale sans moyens de paiement. Ces comptes sont rémunérés par intérêt.

On distingue les comptes d'épargne fiscalisé et défiscalisé :

- Le compte d'épargne bancaire ordinaire : c'est un compte d'épargne fiscalisé et rémunéré par un intérêt.
- Le livret A : c'est un compte d'épargne défiscalisé mais réglementé, et le plus utilisé. L'ouverture du livret A s'effectue seulement au niveau des agences de la caisse d'épargne, de la banque postale et du crédit mutuel.
- Le livret de développement durable (LDD) : aussi défiscalisé et fortement réglementé, le livret de développement durable est un produit d'épargne. Il fait partie des produits dont les modalités son directement fixées par l'Etat« épargne administré ».
 - Le capital placé reste disponible à tout moment. -
 - Les intérêts sont calculés par quinzaine de jours.
 - Les sommes collectées sont destinées à financer les investissements des PME (Petite et Moyenne Entreprise) du secteur secondaire et de financer aussi dans la limite de 10%, les aménagements des collectivités en soutien aux PME.
- Le compte épargne logement (CEL) :

Ce compte permet au titulaire d'obtenir un prêt épargne logement après une phase d'épargne.

Le compte épargne peut être ouvert par toute personne physique, même mineure mais il n'ya aucun frais d'ouverture ou de fermeture.

Tout comme le livret A et le LDD, le compte épargne logement est défiscalisé.

Les intérêts sont soumis aux prélèvements sociaux en vigueur. Ces intérêts sont exonérés d'impôts sur le revenu.

1.5.3. Le compte devise :

Il est libellé en monnaie étrangère. C'est un compte de dépôt, productif d'intérêts.

La position du compte est créditrice uniquement.

Après la crise économique de 1986, consécutive au retournement du marché pétrolier et au fléchissement des revenus des hydrocarbures, les pouvoirs publics ont autorisé l'ouverture des comptes devises aux nationaux résidents qui pouvaient ainsi détenir des avoirs en monnaies étrangères sans avoir à en justifier la provenance.

Avec l'entrée en vigueur de la loi n° 05-01 sur le blanchiment d'argent, il est demandé aux titulaires de ces comptes de devoir justifier l'origine de leurs ressources.

Toutes les banques ont ainsi été conduites à ouvrir des comptes bancaires aux résidents dans toutes les devises admises en Algérie. Les sommes déposées dans les comptes ouverts auprès des banques commerciales sont reversées à la banque centrale. Dans ce système, les banques primaires agissent en qualité de gestionnaires pour compte.

Chaque catégorie de titulaires de comptes devises (personne physique ou morale étrangère, résidente ou non résidente, personne morale de droit algérien, etc.) est régie par les textes réglementaires qui leur sont propres. Les titulaires peuvent utiliser ces comptes pour effectuer des versements de billets de banque étrangers ou recevoir des virements en provenance de l'étranger ou d'un autre compte devise, comme ils peuvent effectuer des retraits de billets de banque étrangères aux fins d'exportation à l'occasion d'un voyage en dehors du territoire national ou effectuer tout transfert vers l'étranger.

Ces comptes devises ne peuvent être alimentés qu'aux moyens de paiements étrangers, d'une part, et doivent toujours présenter un solde créditeur, d'autre part.

1.6. Les dépôts à terme :

Ce sont des contrats par les quels le client s'engage à laisser à la disposition de la banque une certaine somme d'argent moyennant une rémunération négociée d'avance.

Ils se composent de compte à terme et des bons de caisse.

1.6.1. Le compte à terme :

Le compte à terme a une durée fixée à l'avance et rapporte un intérêt à condition que le client titulaire du compte ne retire pas l'argent avant l'échéance (fixée entre un mois et deux ans).

Le compte à terme a un avantage de sécurité et une rémunération élevée. Cependant, son caractère officiel, la rigidité de son système en raison de l'absence totale de service de caisse, l'indisponibilité des capitaux et ses intérêts à la fiscalité, font ses inconvénients³.

1.6.2. Les bons de caisse :

De manière générale, le bon de caisse est un effet portant engagement par l'émetteur de payer une certaine somme à l'échéance déterminée en remboursement d'un prêt à court terme productif d'intérêt.

Les bons de caisse sont donc des dépôts qui sont effectués en général par les commerçants qui déposent une somme d'argent sur une courte période et qui est rémunéré.

En souscrivant un bon de caisse, vous prêtez de l'argent à l'émetteur de ce titre qui est ici votre banque ; et de ce fait, l'émetteur a une dette envers vous, qu'il remboursera, intérêt compris, au terme de votre placement. En général, le bon est émis pour une durée de 5 ans. Au terme de cette échéance, la valeur du titre est augmentée de ses intérêts et vous êtes remboursés².

²Christian Descamps et Jacques Soichot, Economie et gestion de la banque, édition ems, 2002, p96

Section2 : les produits bancaires de financement « les crédits bancaires »

Le crédit bancaire, seul et unique moyen de financement de notre économie, joue un rôle important dans le développement de l'activité économique. Nous essayerons dans cette section de faire une présentation générale des crédits offerts par un système bancaire, en analysant les formes de crédits destinés aux entreprises et aux particuliers nés de la superposition des contraintes réglementaires et des procédures de limitation du risque du créancier.

2.1. Présentation générale des crédits bancaires

2.1.1. Définition du crédit

La loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit de son article 112 définit le crédit comme suit: «Une opération de crédit est tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend dans l'intérêt de celle -ci engagement par signature tel qu'un aval, cautionnement ou une garantie»

Comme le définit **G.Petit-Ditaillis**,« Faire crédit c'est faire confiance ; c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel, ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien, ou un bien équivalent, vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger encouru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service»³.

Cette définition permet de mettre en exergue, les trois supports du crédit : le temps, la confiance et la promesse, car il ne peut y avoir de crédit en l'absence de ces trois éléments.

La contrepartie de l'acte de crédit : la rémunération du service rendu et du risque encouru.

Le risque lié à l'opération de crédit : le risque de perte de la créance, peut être partiel ou total.

2.1.2. Le rôle du crédit

Aucune économie ne peut nier le rôle que joue le crédit en matière de facilitation des échanges, stimulation de la production, d'amplification du développement et enfin, son rôle d'instrument de création monétaire.

³G.Petit-Ditaillis, « les risques du crédit bancaire », édition Riber, 1967, P 27.

Le crédit permet les échanges, c'est une ancienne fonction des banques d'assurer aux entreprises une continuité dans le processus de production et de commercialisation. Le pouvoir d'achat ou d'échange aux entreprises trouve son origine, par le recours de ces dernières à la banque afin d'anticiper leurs recettes.

Le deuxième rôle du crédit réside dans son pouvoir de stimulateur de la production. Comment cela ? L'activité de production se modernise au jour le jour, grâce à l'innovation des équipements ou leur renouvellement. Le recours au crédit permet à l'entreprise d'acquérir une nouvelle technologie, lui permettant d'accroître la qualité et la quantité de sa production. Cette dernière, sera consommée par les ménages à travers les crédits à la consommation accordés par les banques, afin de stimuler les achats et par conséquent, le secteur de production.

Le crédit permet d'amplifier le développement. La théorie bancaire a évoqué le rôle multiplicateur du crédit, qui s'explique par les effets d'un prêt pour l'achat d'un bien de production ou de consommation. Ces effets ne se manifestent pas uniquement chez l'agent économique bénéficiaire de l'opération mais, ils s'étendent indirectement à d'autres agents.

Sur l'effet multiplicateur du crédit dans le développement économique, il faut signaler la contribution de **J.A Schumpeter** concernant l'étude des conditions de financement de l'évolution économique. Il va donc rompre avec l'analyse classique du financement des investissements (**A. Smith**), selon laquelle seule l'épargne peut effectuer ce financement ⁴. Pour **J.A Schumpeter**, les banques vont financer les investissements par la création de nouveaux moyens de paiement et non pas, par une épargne préalable déposée chez elles.

En effet, la création de nouveaux moyens de paiement permet le déplacement des facteurs de production vers les entreprises nouvelles, sans détruire les anciennes. On aura grâce au crédit, des ressources productives sans fournir en contrepartie, au départ, des biens ou des services.

2.1.3. Critères de classement des crédits

Nous pouvons distinguer trois critères de classement des crédits bancaires, à savoir:

2.1.3.1. La Nature de la clientèle

Selon la nature de la clientèle, nous pouvons retenir quatre catégories (les entreprises, les entrepreneurs individuels, les particuliers et les divers) :

0

⁴Sylvie DIATKINE, les fondements de la théorie bancaire, éditions Dunod, Paris, 2002, page 39.

La catégorie des entreprises regroupe les entreprises non financières, ayant la forme juridique de société de personnes ou de capitaux (à l'exception des sociétés d'assurance).

En second, nous avons les entrepreneurs individuels qui n'ont pas de personnalité juridique distincte de celle de l'entrepreneur, celui-ci étant une personne physique. Parmi les entrepreneurs individuels, nous trouverons les professions libérales, les artisans et les commerçants.

Les particuliers, représentent une catégorie à part qui regroupe les personnes physiques, à l'exception des entrepreneurs individuels, dénommés aussi les ménages.

La dernière catégorie regroupe les agents économiques, qui n'appartiennent pas aux catégories citées ci-dessus. Elle englobe notamment, les administrations publiques, les sociétés d'assurance et de réassurance et les caisses de retraites.

2.1.3.2 .La fonction du crédit

Elle peut être un moyen de classification, selon qu'il s'agisse par exemple, du financement des créances détenues par l'entreprise sur sa clientèle, d'un crédit acquéreur immobilier, du financement de l'acquisition de biens d'équipement, du financement de marchés publics et du financement d'exportation, etc.

Cette classification tient compte de plusieurs besoins de financement pour l'entreprise. Seulement, elle présente l'inconvénient de faire une liaison directe entre le moyen de financement et son objet, ce qui n'est pas toujours le cas dans la pratique.

2.1.3.3. La durée du besoin financé

Le plan comptable bancaire national distingue trois types de crédits, selon leur durée :

- Les crédits à court terme, de trois mois à un an ;
- Les crédits à moyen terme, de un an à deux ans ;
- Les crédits à long terme, de deux ans à sept ans.

Il faut signaler, que le terme du crédit n'est pas toujours relié à sa fonction, citons l'exemple d'un crédit long terme exportation, qui finance une opération commerciale, et un autre qui finance l'achat d'un bien immobilier qui est assimilé à un crédit d'investissement.

2.1.4. Le classement officiel des crédits en Algérie

Il existe quatre types de financement:

- Le financement de l'exploitation ;
- Le financement de l'investissement ;
- Le financement du commerce extérieur ;
- Les crédits aux particuliers ;

2.1.4.1. Le financement de l'exploitation:

Les crédits de l'exploitation permettent à l'entreprise de financer les activités à court terme ; les besoins de production et de commercialisation. Le remboursement se fait à fur et à mesure par la collecte des recettes de crédit.

Il existe une variété de crédit d'exploitation, nous distinguons trois (03) grandes catégories ⁵ :

- Les crédits par caisse ;
- Les crédits spécifiques;
- Les crédits par signature;

a- Le crédit par caisse (trésorerie):

Se sont mis à la disposition de la clientèle par une banque lorsque les besoins en fonds de roulement sont de façon plus en moins permanente.

La banque autorise de prélever dans les caisses de la banque un montant convenu en permettant au client de rendre son compte débiteur.

Facilité de caisse ⁶ :

La facilité de caisse est un concours bancaire destiné à pallier ou à combler un décalage de trésorerie.

Cette situation se produit à certain périodes, notamment en fin de mois où les dépenses sont importantes : payer les salaires, échéance fiscale... Cette facilité accordée par le banquier de laisser évoluer le compte de son client en position débitrice, à concurrence d'un plafond déterminé ne doit pas être utilisé que quelques jours.

Chaque mois au moment où les décalages de trésorerie sont importants. Le compte doit rapidement revenir grâce aux recettes réalisées.

Le découvert:

Il s'agit d'un crédit de trésorerie consentie au client particulier qui bénéficie d'un revenu régulier et domicilié sur un compte, pour une durée beaucoup plus étendue que la

⁵ Michel ROUX, « Master Banque de détail », édition ESKA, 2010, P 272

⁶ Jean-Marc Béguin et Arnaud Bernard , « L'essentiel des techniques bancaires »,édition EYROLLES, 2008, P 182

«Le découvert permet à une entreprise de faire face temporairement à un besoin en fonds de roulement, dépassant les possibilités de ces fonds de roulement »⁷

Le recours au découvert s'explique généralement par une insuffisance momentanée du fonds de roulement due à un gonflement d'actif circulant et donc une croissance des besoins en fonds de roulement. Il est le plus souvent autorisé pour une durée qui peut aller de 15 jours à plusieurs mois, sans être toute fois à terme d'un an.

Le crédit de campagne (crédit saisonnier):

Le crédit de campagne est un crédit spécifique aux activités saisonnières c'est le cas pour toute entreprise dont la vente de ses produits est saisonnière.

Le crédit relais

Le crédit relais est un prêt à court terme pour l'achat d'un bien immobilier, il correspond à une avance sur la vente d'un bien immobilier qui va permettre d'obtenir des liquidités afin de pouvoir financer la nouvelle acquisition⁸. C'est un crédit trésorerie qui est peu utilisé en Algérie, mais assez fréquent à l'étranger.

b- Les crédits spécifiques:

Les crédits spécifiques, non seulement ont des objets bien précis, mais encore plus, ils sont assortis de garanties dont la forme diffère selon le crédit sollicité.

Ces garanties ne sont autres que le gage de certains actifs circulants (marchandise, créance). Nous spécifions les formes suivantes:

Avance sur marchandise:

Quand nous discutons de l'avance sur marchandise, nous pensons immédiatement au warrantage. Le warrant est un effet de commerce, concernant des marchandises entreposées dans des magasins généraux. Ces derniers sont des entreprises mettant à la disposition des

⁷Bouyakoub.F: « l'entreprise et le financement » : Ed CASBAH Alger p 243

⁸Jean-Marc Béguin et Arnaud Bernard , « L'essentiel des techniques bancaires », édition EYROLLES, 2008, P 212

opérateurs économiques de vastes entrepôts destinés à recevoir des marchandises en dépôts, contre paiement des droits de garde et une prime d'assurance.

En Algérie cette fonction est assurée par la société nationale de transit et des magasins généraux (SONATMAG), (devenu MTA «magasin de transit algérien »).

En contre partie du dépôt de marchandise, les magasins généraux émettent selon la demande du déposant, soit des reçus non transmissibles, soit des titres négociables, appelés «récépissés warrant » L'avance sur marchandise est une opération qui consiste à financer un stock contre la remise des marchandises en gage aux créanciers prêteurs, un local et dont la clef sera en possession du banquier pour ce genre d'avance on débite un compte spéciale afin de créditer le compte client.

Avance sur marché public:

Les marchés administratifs ou marchés publics sont des contrats passés par l'état en vue de l'exécution de travaux, livraison des fournitures ou prestation de service.

L'administration ne règle la livraison et/ou la pose des fournitures, objet d'un marché, qu'après service rendu et constaté et avec du retard. Les fournisseurs ou les entrepreneurs qui travaillent avec l'état peuvent s'adresser à leurs banques pour solliciter des avances sur les situations de travaux faits qui matérialisent leurs créances nées sur l'administration pour que le banquier soit couvert, il faut que la créance de l'entreprise sur l'administration lui soit déléguée par le biais de nantissement du marché.

Avance sur titres:

C'est une opération qui consiste pour le possesseur de placement à obtenir un prêt dont les titres en portefeuille constitueront la garantie le propriétaire des titres les remet en gage avec un acte de nantissement signé par le propriétaire des bons.

Les bénéficiaires de ce type du crédit peuvent être des entreprises ou les particuliers, souhaitant d'obtenir pour un certains délais, des liquidités mais ne souhaitant pas se défaire des titres possédés, car, ces derniers représentent une garantie réelle particulièrement facile à évaluer par le banquier surtout si ces titres cotent en boursée. En Algérie, les avances sur titres sont consenties uniquement sur bons de caisse, vu l'absence temporaire d'un marché Boursier.

□ **Avance sur facture administrative:**

Est destinée aux entreprises pour leur permettre de mobiliser leur poste «Client» lorsqu'elles entrent en relation avec des administrations, la facture doit être domiciliée, mais cela reste insuffisant.

L'engagement de l'administration débitrice doit être irrévocable et ce mot doit être figuré dans la mention d'engagement.

Dans l'avance sur facture, le compte du client est crédité à hauteur de 70% du montant de la facture par le débit d'un compte spécial «Avance garantie ».

□ **Le factoring (ou affacturage):**

Le factoring est une opération qui consiste à céder une créance à un organisme spécialisé inscrit sur la liste des établissements financiers qui garantit le règlement de créance moyennant une commission. Le code de commerce Algérien dans son article 543 décret législatif, définit le factoring comme étant un acte aux termes duquel une société spécialisée, appelé « factor » devient subrogé au droit de son client appelé «adhérant» en payant de ce dernier le montant intégral d'une facture à l'échéance fixe résultant d'un contrat et en prenant à sa charge moyennant rémunération, le risque de non remboursement⁹.

□ **L'escompte:**

L'escompte commerciale est une autre forme de crédit spécifique, il est défini comme étant un crédit de trésorerie accordé aux entreprises pour leur permettre de mobiliser les créances à terme qu'elles détiennent sur leur client. Il consiste pour un fournisseur à créer des effets représentatifs de ces créances et à les céder à sa banque qui lui fera l'avance des montants des effets diminuée des agios¹⁰

C'est aussi un prêt sur gage puisque le banquier prête le montant de l'effet contre remise de titre qui sert de garantie.

L'avantage de l'escompte du point de vue de l'entreprise c'est les délais de paiement accordés par le fournisseur à leurs acheteurs qui peuvent engendrer un gonflement de leurs postes clients ce qui incitera ces fournisseurs à vendre ce dernier liquide (une grande transformation).

Du point de vue de la banque, l'escompte représente un moindre de non remboursement, grâce aux effets le banquier peut se refinancer sur le marché monétaire.

⁹ Jean-Marc Béguin et Arnaud Bernard, « L'essentiel des techniques bancaires », édition EYROLLES, 2008, P 260

¹⁰ K.BENKRIMI, « crédit bancaire et économie financière », édition El Dar El Othmania, 2010, P 31

c- les crédits par signature:

L'aval:

L'aval est une sureté ou garantie fournie par un tiers au paiement d'une traite mais ce qui nous intéresse c'est l'aval bancaire donné par un banquier en faveur de son client et qui résulte d'une signature apposée au recto de l'effet de commerce tiré sur ce même client, donc l'aval constitue un crédit par signature accordé par la banque. Cette formule peut donner lieu aux effets suivants:

Vis-à-vis du porteur: l'avaliseur demeure engagé jusqu'à la date prévue. Son engagement reste le même si l'obligation qu'il a garantie serait nulle pour toute autre cause qu'un vice de forme.

Vis-à-vis du débiteur cautionner: le débiteur cautionner ne peut se retourner contre son avaliseur mais inversement, l'avaliseur peut se retourner contre le débiteur principal et ce pour réclamer les sommes qu'il a déboursées.

Les cautionnements:

Le cautionnement bancaire est l'engagement par signature de la part d'un banquier sur un acte appelé contrat de cautionnement, de payer pour le débiteur si celui -ci s'avérait défaillant.

Les cautionnements délivrés par une banque sont solidaires, c'est -à-dire qu'ils offrent au créancier l'avantage de poursuivre à la fois le débiteur principale et la caution (banque) ou seulement l'un des deux.

Le but recherché par le client dans ce type de crédit est de déferer le paiement, et encor d'éviter un versement de font immédiat ou d'accélérer une rentré de fonds.

L'acceptation:

L'acceptation est l'engagement de tirer, de payer la lettre de change à l'échéance. Cette acceptation s'exprime par la signature du tiré sur le recto de la lettre de change qu'il fait procéder par la mention «bon pour acceptation ».

Elle est utilisée dans le commerce extérieur, elle permet de substituer la signature de banquier à celle de son client. En effet, le vendeur ou son banquier n'étant pas en mesure d'apprécier la valeur des signatures de chacun des acheteurs d'un pays étranger, exige la signature du banquier de ceux ci.

2.1.4.2. Le financement des investissements:

L'investissement peut être défini comme étant une opération qui entraîne une transformation de ressources à un projet industriel ou financier. Dans l'espoir d'en retirer des gains sur un certain nombre de périodes afin d'enrichir l'entreprise. La banque étant un agent économique qui participe au développement de l'économie octroi des crédits d'investissement pour la création d'une entreprise renouvellement des équipements de production.

Nous pouvons aussi définir le crédit d'investissement comme étant le crédit qui finance la partie haute du bilan.

a. Le crédit à moyen terme:

Est un crédit dont la durée en général, égale ou supérieur à deux (02) ans et que ne saurait dépasser sept ans. Les branches d'activité concernées par ce type de crédit sont: l'industrie d'envergure moyenne, le commerce, l'artisanat...

Ce genre de financement comporte généralement une durée accordée par le banquier à son client avant qu'il commence à rembourser le crédit accordé.

En Algérie les crédits à moyen terme octroyés aux entreprises du secteur privé étaient surtout sous forme de crédits mobilisables avec l'intervention de la « BAD » (Banque Algérienne de Développement).

En ce qui concerne les types de crédit à moyen terme, nous distinguons:

□ **Le crédit à moyen terme mobilisable:** c'est un crédit à moyen terme directe mobilisable sur le marché monétaire. Il est consenti par la banque en vue de réescompte des billets créés à cette occasion.

□ **Le crédit à réescomptable :** pour pouvoir financier les opérations du crédit d'une durée relativement longue avec des dépôts essentiellement à court terme la banque pouvait mobiliser sa créance sur le marché monétaire mais cette possibilité n'existe pas encore en Algérie.

□ **Le crédit à moyen terme direct :** il est dit direct lorsqu'il est nourrit par la banque, par sa propre trésorerie le billet a ordre crée en représentation d'un tel crédit devient des reconnaissances des dettes et non des instruments de réescompte ou de mobilisation.

b- les crédits à long terme:

Les crédits à long terme s'inscrivent dans la fourchette 8 à 20 ans, ils financent les immobilisations lourdes telles : les usines, les magasins...

Les garanties prises par la banque à cette occasion sont des garanties hypothécaires ou de nantissement du fond du commerce et des équipements financiers.

En Algérie, l'octroi du crédit à long terme au secteur privé est devenu possible avec la loi 82-11 de août 1982 relative à l'investissement économique privé national. Ce type de crédit est fait par la banque Algérienne de développement «BAD » et non par les banques primaires.

Le crédit bail ou leasing:

Est un contrat de location assortie d'une promesse de vente. Né dans les années 50 aux états unis, la technique de leasing est rapidement développée dans l'ensemble des pays industrialisés¹¹.

Le crédit bail permet aux entreprises d'acquérir des biens d'équipement à l'issue d'une période de location dans des conditions variantes selon que le bien est mobilier ou immobilier, l'activité de crédit bail est également subdivisée en deux catégories:

Le crédit bail mobilier:

Les opérations bail mobilier sont définies comme des opérations de location d'une durée déterminée (généralement 3 à 7 ans) de bien d'équipement ou de matériel d'outillage. Ces opérations sont effectuées par des sociétés spécialisées qui achètent des équipements pour les louer à des entreprises, ces derniers ont la possibilité d'acquérir tout ou une partie des biens loués.

Le crédit bail immobilier:

Il consiste en une opération de location d'un bien immobilier à usage professionnel acheté ou construit par une société du crédit bail immobilier qui est en demeure propriétaire cette opération permet au locataire de devenir propriétaire en fin de ce contrat de tout en partie du bien loué.

¹¹Bouyakoub.F « l'entreprise et le financement bancaire », Casbah, édition Alger 2000, pages, 262

2.1.4.3. Le financement du commerce extérieur¹²

L'activité économique a de plus en plus tendance à prendre une dimension internationale, avec la diversification et la multiplication des techniques de commerce extérieur, ainsi la banque est amenée à financer, selon le cas les importations et les exportations.

a. Le financement des importations:

la principale technique utilisée est celle du crédit documentaire, le crédit documentaire est bien sur un crédit par signature en vertu du quel un banquier s'engage à payer la marchandise importée contre remise d'un certain de documents par l'exportation justifier ainsi avoir chargé cette marchandise sur un moyen de transport en partance vers l'Algérie.

L'encaissement documentaire:

Est un ordre du vendeur à sa banque d'encaisser une certaine somme auprès de l'acheteur contre remise des documents d'expédition, le règlement peut s'effectuer par paiement au comptant ou par acceptation d'un traite.

Le crédit documentaire:

C'est un engagement par signature qui permet de substituer à l'engagement d'un importateur celui de la banque qui paiera pour le compte de l'acheteur la marchandise commandée contre remise des documents conformément aux exigences de l'importation.

b. Le financement des exportations:

Il existe plusieurs formes de crédit en matière de financement des exportations:

Le crédit acheteur:

Ce type de crédit est un prêt direct à moyen ou à long terme consenti par la banque de l'exportateur à l'acheteur étranger pour lui permettre de payer comptant son fournisseur étranger.

¹² Redjala Samir et Recham Lyes, mémoire de licence « le financement des opérations du commerce extérieur », 2011/2012.

□ **Le crédit fournisseur:**

Est une forme de crédit dans laquelle le banquier consent à l'exportateur soit des crédits de préfinancement lui permettant de ressembler les biens à exporter, soit des crédits lui permettant de mobiliser, après livraison sa créance née sur l'acheteur étranger et qui peuvent avoir une durée qui ne saurait excéder 18 mois pour le court terme, 7 ans pour le moyen terme et un délai plus de 7ans pour le long terme.

2.1.4.4. Les crédits aux particuliers:

La distribution de ce genre de crédits est conditionnée par l'existence d'organismes spécialisés de crédits et d'une réglementation en la matière, chose qui ne relève pas l'ampleur voulu en Algérie. Aussi, également un niveau de vie favorable garantissant une capacité de remboursement des crédits. Un particulier est tout simplement un salarié, dans l'étude de dossier de crédit à un particulier, il faut se rendre compte d'un certain nombre d'éléments : profession, âge, revenu patrimoine et garantie fournie... Les variétés de ces crédits sont nombreuses à savoir:

□ **Les crédits pour acquisition de bien durable:**

Il est conditionné par une épargne préalable, ce crédit destiné au financement de l'habitat et des biens mobiliers.

□ **Les prêts personnels:**

Sont assimilés aux crédits par caisse accordés aux entreprises destinés à combler des :

- Besoins de trésorerie momentanés, remboursables en fin de mois sur le salaire.
- Événements exceptionnels, mariage, frais médicaux...

Nous distinguons aussi: l'avance sur titres et de crédits relais (soudure).

□ **Les Crédits spéciaux (à taux bonifié):**

A savoir:

- Les crédits accordés aux moudjahiddines.
- Les crédits destinés à la création d'activité en faveur des jeunes (emploi de jeune)
- Les crédits aux professions libérales.

□ **Les crédits à la consommation:**

Le crédit à la consommation, appelé également (crédit de trésorerie aux particuliers) est destiné au financement d'achat à tempérament, qui permet à la fois l'encaissement immédiat du prix par le vendeur et le paiement par versement échelonné de tout ou partie de ce prix par l'acheteur.

Le crédit de consommation est destiné à financer des produits domestiques durables fabriqués totalement ou partiellement en Algérie, et cela au bénéfice de tout particulier résident sur le territoire national, et disposant d'un revenu régulier. Pour cela les conditions d'accès à ce type de crédits, tout acheteur disposant d'un revenu permanent et fixe, ouvre droit à l'octroi d'un crédit à la consommation sous réserve de sa capacité d'endettement.

2.2. Les risques de crédit bancaires

2.2.1. Définition du risque de crédit bancaire

Le risque de crédit également appelé le risque de contrepartie, est le premier risque qu'une banque doit supporter. En matière bancaire peut être défini comme étant «de façon tout à fait générale, le risque de contrepartie ou de crédit ou encore de signature, est le risque de défaillance d'une contrepartie sur laquelle est détenue une créance ou un engagement de hors bilan assimilable »¹³.

C'est donc le risque de subir une perte au cas où la contrepartie serait incapable de faire face à ses engagements. Aussi, la prise de risque est tout simplement liée à l'objet principal de l'activité bancaire : l'octroi du crédit. Cette prise de risque est inéluctable et justifie l'existence même des banques.

Les événements qui peuvent amener un emprunteur à ne pas respecter ses engagements sont multiples :

- une malhonnêteté évidente (escroquerie, abus de confiance) ;
- un cas de force majeure. Ceci est notamment le cas en ce qui concerne les crédits accordés à des emprunteurs étrangers qui peuvent être confrontés à des risques de guerres, de révolution, de catastrophes naturelles ou de non transfert ;
- le plus souvent, la cause du non remboursement est à chercher aussi dans une défaillance économique ou financière involontaire des débiteurs : chômage pour un particulier ou dépôt de bilan pour une entreprise.

¹³ Calvet H, « établissement de crédit : appréciation, évaluation et méthodologie de l'analyse financière », édition Economica, Paris, 1997, page 78

Le simple retard dans un remboursement peut être préjudiciable pour une banque qui travaille avec des fonds empruntés, car comme tout commerçant ou industriel, il doit faire face, de son côté, à ses propres échéances et, par conséquent, compter sur les rentrées nécessaires à l'équilibre de sa trésorerie. Si, part suite de circonstances imprévisibles, ou même part suite d'une politique de crédit imprudente, les retards se généralisaient, il pourrait en résulter une immobilisation de capitaux susceptible de mettre la banque en sérieuses difficultés, même si les crédits accordés ne sont pas compromis.

2.2.2. La typologie de risque de crédit bancaire

En dehors des risques communs à toutes les entreprises (risques juridiques, logistiques, de malversation...), les banques sont confrontées à des risques spécifiques inhérents à leur activités : les octrois des crédits.

Ces risques ne sont pas purement hypothétiques. Cependant, lorsqu'ils se réalisent, ils peuvent entraîner de lourdes conséquences.

Il existe une multitude de risques de crédits bancaires. Leur classification (typologie) diffère selon les auteurs à cause surtout des fortes interdépendances qui existent entre les risques, les uns peuvent entraîner les autres. Toutefois, nous retenant les mêmes éléments constitutifs du risque bancaire quel que soit l'auteur.

Le risque de contrepartie revêt trois formes¹⁴ :

- Le risque de contrepartie sur l'emprunteur : concerne les crédits accordés aux clients (particuliers et entreprises), ou les placements effectués sur les marchés financiers ;
- Le risque de contrepartie sur le prêteur : sur les garanties potentielles de financement accordées par des contreparties bancaires pour assurer le financement de l'activité en cas des difficultés d'approvisionnement sur les marchés ;
- Le risque de contrepartie sur produits dérivés¹⁵ : les produits dérivés sont utilisés dans une préoccupation de couverture des risques ou de spéculation, ils sont appelés dérivés parce que leurs valeurs sont dérivées d'autres marchés

¹⁴ Dubernet M, « Gestion actif-passif et tarification des services bancaires », édition Economica, 1997, page 64

¹⁵ Les produits dérivés peuvent être des forwards, (contrats à terme de change ou de taux), des swaps de change ou de taux, ou encore des options de change ou sur les taux d'intérêts.

2.2.2.1. Les deux situations du risque de crédit

La définition du crédit bancaire citée précédemment met en exergue le risque lié à l'opération de crédit, le danger de perte partielle ou totale du prêt.

Dans le risque de crédit, on distingue deux situations de défaillance d'un emprunteur qui exprime soit un manquement ou un retard sur le paiement du principal et/ou des intérêts. D'où il existe deux situations du risque de crédit :

a. Le risque de non remboursement

Le risque de non remboursement est le plus redouté par les banquiers lors de l'octroi d'une ligne de crédit, il apparaît quand le client en raison d'une dégradation de sa situation financière n'est plus apte ou refuse de rembourser les prêts qui lui ont été octroyés.

Le risque de non remboursement est d'autant plus grave que dans la quasi-totalité des cas, le banquier engage des fonds qui ne lui appartiennent pas, et dont, il est lui-même débiteur à l'égard de ses déposants.

Donc ce risque résulte de l'insolvabilité du client et de son comportement futur¹⁶.

b. Le risque d'immobilisation

Le risque d'immobilisations appelé aussi risque de trésorerie, se localise au plan des rapports entre la banque et ses déposants, il est intrinsèque à toute opération de crédit puisque le banquier travaille et prête avec l'argent des autres déposants, aussi c'est un risque lié au politique crédit de la banque. Il peut être généré par une mauvaise gestion de la distribution de crédit. En effet, un simple retard dans le remboursement d'une créance ou d'un décalage entre les décaissements et les encaissements peuvent être préjudiciables à la banque.

Si ces retards et ces décalages se généralisent à cause de la mauvaise gestion de la distribution des crédits ou autres circonstances imprévisibles, il pourrait résulter une forte immobilisation de capitaux qui se traduit par un grave déséquilibre de la trésorerie et mettre ainsi la banque en état de cessation de paiements.

En d'autres termes, cette immobilisation de capitaux se traduit par l'incapacité de la banque à transformer son portefeuille de crédit en liquidité, afin de pouvoir assurer les retraits de fonds de ses déposants et de poursuivre le financement de la clientèle ¹⁷.

¹⁶ Y.Madouche, mémoire magister « la problématique d'évaluation des risques de crédit par la banque en Algérie », P 54

¹⁷ Bruno MOSCHETTO. Jean ROUSSILLON : « La banque et ses fonctions » Ed PUF, collection Que sais-je, P34

2.2.2.2. Les autres risques de crédits bancaires

Il existe une dizaine d'autres risques de crédits bancaires regroupés en cinq catégories : le risque de contrepartie, le risque particulier à un client ou à une opération, le risque de taux, le risque corporatif ou professionnel et le risque général ¹⁸.

a. Le risque particulier à un client ou à une opération

Le risque particulier à un client dépend d'éléments qui ne dépassent pas le cadre d'une affaire. Il est fonction de la situation financière, industrielle ou commerciale de l'entreprise, ainsi que de la compétence technique et de la moralité de ses dirigeants.

Les crédits accordés à des entreprises qui manquent de ressources, qui a trop d'immobilisation, qui n'ont pas un fonds de roulement suffisant, qui sont surendettées ou dont la trésorerie est lourde comportent des risques assez grands.

Des installations industrielles vétustes ou, à l'inverse, des installations somptueuses, des frais généraux excessifs, des prix de revient exagérés, une production de mauvaise qualité ou, au contraire, de belle qualité mais trop chère, doivent inspirer au banquier une certaine prudence.

De même, la compétence technique des dirigeants de l'entreprise joue un rôle primordial. En effet, une affaire mal dirigée est presque inévitablement vouée à des catastrophes, même si les circonstances lui sont provisoirement favorables.

Il convient également d'attacher une grande attention à la moralité des dirigeants d'une affaire. Sans doute des commerçants ou des industriels peu scrupuleux ont souvent réussi brillamment, mais le banquier doit craindre que leur habileté ne s'exerce à ses dépens ou qu'elle ne provoque des incidents dont il sera indirectement la victime. Ainsi, les entreprises qui faussent leurs déclarations fiscales peuvent se voir infliger des amendes susceptibles de les mettre en position critique, notamment par l'absence d'accord de classement de la Banque Centrale.

Le risque particulier à une opération est fonction de sa nature, de sa durée, de son montant, surtout lorsque celle-ci a été fixée trop largement par rapport à la surface du client.

b. Le risque de taux

Ce type de risque a pour origine l'activité même de la banque qui consiste à réaliser des prêts et à y adosser une collecte. Le risque de taux apparaît lorsque le coût des ressources

¹⁸ A.Sardi, « Audit et contrôle interne bancaires », édition AFGES, 2002, P 39

devient supérieur aux produits perçus sur les emplois. « Le risque de taux est identifié par le fait de voir les résultats affectés défavorablement, par les mouvements des taux d'intérêts »¹⁹.

Ce risque ne se matérialise jamais lors de la réalisation du crédit car, à un instant donné, il sera absurde qu'une banque prête à un taux inférieur au coût de sa collecte. Le risque de taux ne peut donc apparaître que dans le temps et uniquement si les durées des emplois et de ressources ne sont pas parfaitement adossés (il y'a adossement parfait lorsque les emplois et les ressources sont sur une même durée, préservant dans le temps la marge de la banque). Même

dans une situation d'adossement parfait, le risque peut apparaître lorsque les emprunteurs (les déposants) viennent rembourser (se faire rembourser) leurs prêts (leurs placements) par anticipation. Dans ce cas, l'adossement prévu à l'origine disparaît.

c. Le risque corporatif ou professionnel ²⁰

Le risque corporatif ou professionnel réside essentiellement dans les brusques changements qui peuvent modifier les conditions d'un commerce ou d'une industrie : pénurie de matières premières, effondrement des prix, révolution technique ou même simplement modifications profondes dans les procédés de fabrication, apparition de produits équivalents et moins chers et changements de mode ou désaffection de la clientèle.

Certaines branches d'activités peuvent être durement frappées par la fermeture d'un débouché extérieur, ou, même sur le marché intérieur, par la suppression d'une protection douanière. Les banques redoutent tout particulièrement les positions spéculative qui, se généralisant dans une profession, peuvent rendre celle-ci très vulnérable.

d. Le risque général

Le risque général dépasse le cadre de l'affaire au profit de laquelle le crédit est sollicité, pour frapper l'économie d'une nation entière, d'une région voir la situation internationale. Le risque général est difficile à prévoir, et il est encore plus difficile d'y parer.

Leur prévision, même lorsqu'elle est possible, est à elle seule un élément de trouble pour les affaires.

¹⁹J.Bessis, « Gestion des risques et gestion actif-passif des banques », édition DALLOZ, 1995, P18

²⁰Rachedi Mounia et Azouni Yamina, Mémoire de licence « les risques des crédits bancaires », 2002-2003.

□ **Le risque économique**

Le risque économique est caractérisé par les crises «économiques» entraînant un repli général de l'activité économique. Le passage d'une crise économique est marqué par les difficultés commerciales ou financières pour la plupart des entreprises et par un accroissement du nombre des dépôts de bilans. « Le risque économique recouvre aussi bien une dépréciation monétaire qu'une absence de devises se traduisant, par, exemple, par un défaut de paiement».

□ **Le risque monétaire**

Les troubles monétaires amènent les gouvernements à prendre des mesures telles que de la suspension des paiements envers l'étranger .Dans certains pays, les défaillances de banques ont entraîné des séries de faillite.

□ **Le risque politique**

Le risque politique réside dans les révolutions, les guerres civiles ou d'origine étrangères .Les guerres entraînent des fermetures d'entreprises, des réquisitions, des destructions .Elles peuvent être la cause de moratoires qui paralysent les règlements. «Le risque politique survient dans les affaires internationales lorsque des changements importants se produisent dans l'environnement des entreprises »²¹.

□ **Le risque social**

Le risque social est caractérisé par des troubles sociaux. Les troubles sociaux peuvent s'accompagner de grèves, d'émeutes, de pillage, et sont parfois aussi préjudiciables à telle ou telle entreprise comme les guerres.

□ **Le risque naturel**

Pour l'auteur Tronchon « le milieu naturel impose des contraintes à l'aménagement du fait qu'un site présente toujours des caractéristiques dépendantes »²². Les conséquences d'événements naturels tels que des inondations, de sécheresse, des incendies, des épidémies, des invasions de parasite, qui frappent des régions plus ou moins étendues sont également sources de difficultés pour les banques.

²¹ Doubi Bi Tra et Marcel J.jabert, « Banque, finance& bourse », édition Harmattan,2011, p312.

²² Pierre Tronchon, « Risque majeurs, environnement et collectivité locales », édition 1991,p30

A coté de cette classification de l'auteur Sardi, d'autres risques sont souvent cités dans la littérature mais, ils sont liés directement à la gestion des établissements bancaires. Il s'agit du risque d'insolvabilité, du risque réglementaire, du risque d'image commerciale.

e. Le risque d'insolvabilité

Le risque de solvabilité, appelé aussi « risque d'insolvabilité » occupe une place primordiale, car il concerne la survie même de la banque, et qui est dû à la manifestation d'un ou de plusieurs risques à savoir le risque de contrepartie, de marché, de liquidité..., donc « le risque d'insolvabilité est celui de ne pas disposer des fonds propres suffisants pour absorber des pertes éventuelles »²³

Aussi, « dans une banque, les ressources sont employées sous forme de prêts dont le remboursement permet celui des ressources »²⁴. Si les emprunteurs ne respectent pas leurs engagements dans les proportions significatives (risque de contrepartie) la banque ne peut plus faire face aux siens (rembourser les déposants). C'est la manifestation du risque d'insolvabilité qui apparait en cas de :

- Rupture de la chaîne des flux financiers au sein de la banque liée à la défaillance d'une ou plusieurs contreparties. Ce risque est donc fortement présent dans le cadre des opérations de crédit d'investissement.
- Risque lié à l'environnement de la clientèle (situation politique, économique...)

f. Le risque réglementaire

Par définition, « le risque réglementaire correspond au risque d'encourir des sanctions fiscales ou juridiques, suite à une non application des dispositions légales en vigueur »²⁵. Dès que la banque entre en relation d'affaires avec un client, notamment lors de l'octroi de crédit d'investissement, elle peut courir ce type de risques.

g. Le risque d'image commerciale

« Risque de politique commerciale, il correspond au risque lié à une perception négative de l'activité commerciale de la banque par ses clients potentiels qui sont les membres adhérents pour la plupart »²⁶.

²³ Joel Bessis, « Gestion des risques et gestion d'actif-passif des banques », édition Dalloz, 1995, P20

²⁴ Jean-luc siruguet, « Le contrôle comptable bancaire », 2007, p93.

²⁵ Antoine sardi, « Audit et contrôle bancaire interne » édition AFGES, 2002, p451.

²⁶ Henri-Pierre Maders et Jean-luc masselin, « Contrôle interne des risques », édition EYROLLES, 2006, p104.

2.3. Les garanties liées aux crédits bancaires

La réussite de l'opération d'octroi de crédits doit être couverte par des garanties, la banque doit toujours imaginer tous les moyens capables de lui assurer une meilleure sécurité, pour cette raison le banquier consiste à demander des garanties à son client qui constitue aussi un moyen pour le banquier de se prémunir contre le risque du crédit. Nous estimons que le moyen de prévention le plus efficace est l'étude de la situation passée, présente et future de l'entreprise emprunteuse. Toutefois il existe d'autres moyens complémentaires à l'étude de dossier dont les plus importants sont:

2.3.1. Suretés personnelles:

Se définit comme l'engagement pris par une personne physique ou morale (que nous appelons la caution) de satisfaire une obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même, elle se matérialise sous forme de cautionnement ou l'aval ²⁷.

2.3.1.1. Le cautionnement :

L'article 644 du code civil Algérien dispose que : «le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ». C'est un engagement pris par un tiers, appelé caution envers un créancier, de s'exécuter en cas de défaillance de son débiteur. En vertu de l'article 652 du code de commerce Algérien: «la caution n'est responsable qu'à concurrence du montant pour lequel il est porté garant ». Le cautionnement est considéré comme un acte civil lorsqu'il porte sur des dettes commerciales, et cela même si la caution est un commerçant, toutefois il est considéré comme un acte commercial lorsqu'il résulte d'aval et d'endossement de traites. Le cautionnement peut être simple ou solidaire.

a. La caution simple:

Le cautionnement simple dispose de bénéfice de discussion, dans ce cas la caution peut imposer au créancier d'exercer prioritairement les recours contre le débiteur principal, de saisir ces biens et de les vendre.

b. La caution solidaire:

Elle est la renonciation de la caution au bénéfice de discussions et la division avec extension de la solidarité aux héritiers de la caution, se sont généralement les cautions qui sont exigées par les banques dans la mesure où elles permettent de poursuivre indifféremment le débiteur ou la caution qui se trouve au même rang.

²⁷ Dominique Legeais, « sûretés et garanties du crédit », édition LGDJ, 9^{ème} édition, 2013

2.3.1.2. L'aval:

C'est un engagement pris par un tiers ou par signataire d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre, chèque de payer le montant en totalité ou en partie son échéance) en cas de défaillance du débiteur principal dont il est le garant l'engagement du donneur d'aval est identique à celui d'une caution solidaire. Les garanties personnelles d'excellentes garanties pour le banquier mais ce dernier n'a pas toujours la possibilité de renseigner sur la situation patrimoniale de la caution.

2.3.2. Les sûretés réelles:

Les sûretés réelles permettent de réserver un ou plusieurs actifs mobiliers ou immobiliers appartenant au bénéficiaire du crédit ou à une tierce personne à la garantie de l'emprunt contractée auprès de la banque prêteuse en faisant naître au profit de cette dernière une cause dite «cause de légitime préférence »²⁸

2.3.2.1. Le droit de rétention:

C'est la possibilité donnée au créancier de retenir un bien corporel du débiteur tant qu'il n'a pas été payé.

2.3.2.2. Le nantissement:

C'est un acte par lequel le débiteur remet au créancier un bien en garantie de sa dette, si le bien remis en garantie est un bien meublé nous parlons de gage s'il s'agit des revenus d'un immeuble.

2.3.2.3. L'hypothèque:

Au terme de l'article 882 de code civil, c'est une sûreté réelle consistant dans l'affectation d'un immeuble à la garantie d'une créance sans que le débiteur soit dessaisi de son immeuble, l'hypothèque peut être conventionnelle alors qu'elle résulte d'un accord entre le débiteur et le créancier légal ou judiciaire.

2.3.2.4. Les privilèges immobiliers spéciaux:

Se sont des hypothèques privilégiées qui confèrent au créancier une garantie sur un immeuble avec un droit de suite le gage automobile: C'est un privilège spécial mobilier qui consiste à mettre en gage un véhicule immatriculé pour garantir le prêt destiné à l'achat de ce véhicule.

²⁸ cause de légitime préférence : est un avantage que la loi accorde à un créancier, suivant la nature de sa créance et selon un ordre déterminé, d'échapper à la règle de l'égalité entre les créanciers et d'être payé en priorité sur le produit de la vente des biens de son débiteur.

2.3.2.5. Les autres garanties:

La banque peut collecter d'autres types de garanties, à savoir les garanties collectées; une délégation d'une assurance multirisques, des engagements de la part de client...

La meilleure garantie de remboursement d'un crédit réside dans la qualité de l'emprunteur, entreprise ou particulier et dans la bonne appréciation de la viabilité des projets financer, le banquier doit donc légitimement rechercher pour les différents crédits les garanties adoptées à leurs durées, si la garantie ne peut pas suffire à elle seule, à permettre l'octroi d'un crédit, inversement un crédit pleinement justifié par l'analyse économique et financière ne saurait se passer des garanties.

Les besoins de financement des agents économiques (ménages, entreprises) sont de nature différente. Le génie de banquier est de créer des produits bancaires adaptés à chaque besoins, ces derniers peuvent être conjoncturels ou structurels au banquier, satisfaire ses besoins peut se traduire par un décaissement de fonds ou par un prêt de signature, qui n'engendre pas un décaissement lors de la mise en place. Cependant le recours au crédit simple est le plus risqué, à savoir le découvert en compt.de ce fait les banques doivent améliorer leurs produits et orienter les clients aux formes adaptées à leur besoins, car souvent les clients ignorent les formes des crédits bancaires et leurs objectifs

Section3 : Les autres produits bancaires.

3.1. Les moyens de paiements :

Plusieurs moyens existent pour effectuer des paiements et, à l'ouverture de votre compte, l'établissement bancaire vous les proposera.

3.1.1. Le chèque :

Le chèque est un écrit par lequel une personne dénommée le tireur donne l'ordre à une autre personne dénommée le tiré de payer une certaine somme au titulaire ou à un tiers, appelé le bénéficiaire.

Le chèque fait donc intervenir 3 personnes :

- Le tireur : c'est lui qui établit et signe le chèque ;
- Le tiré : c'est lui qui détient les fonds et paye ; ce peut être une banque, une société de bourse, etc.
- Le bénéficiaire : c'est lui qui reçoit le paiement.

Le chèque doit comprendre un certain nombre de mentions obligatoires, à savoir : le mot chèque, l'ordre pur et simple de payer une somme déterminée, le nom du tiré (banque ou autre), le lieu de paiement avec l'adresse complète, la date et le lieu de création du chèque, le nom du tireur, son adresse complète et sa signature.

Il existe deux types principaux de chèques : les chèques barrés non endossables et les chèques non barrés endossables ²⁹.

3.1.1.1. Les chèques barrés et non endossables

Ces chèques ne peuvent être établis au porteur, ils ne sont pas transmissibles par endossement; ils ne sont pas encaissables en espèce au guichet ; ils ne peuvent être encaissés que par l'intermédiaire d'un établissement de crédit ou assimilé.

Les chèques de salaire même barrés peuvent être payés au bénéficiaire en espèce au guichet et un chèque barré peut être payé en espèce au titulaire du compte.

3.1.1.2. Les chèques non barrés et endossables

Ces chèques conservent toutes les caractéristiques des chèques ordinaires. Toutefois à leur délivrance, la banque reçoit un droit de timbre pour le compte du trésor. Par ailleurs, la banque doit communiquer au trésor sur sa demande la liste des personnes ayant demandé la délivrance de ce type de chèque.

□ Quelques variétés de chèques

Il existe plusieurs variétés de chèque qui se distinguent par leur mention et /ou par leur fonctionnement.

□ Le chèque de voyage :

C'est un titre tiré à l'ordre d'un client par une banque sur l'un de ses établissements ou sur l'une de ses succursales, moyennant le versement d'une somme égale à son montant plus une certaine commission. Ce chèque permet au porteur de toucher des fonds dans toute ville où la banque émettrice a une succursale ou un correspondant ³⁰.

²⁹LUC BERNET-ROLLANDE, Principe de technique bancaire, édition DUNOD, février 2003, P42-43-44.

³⁰Ammour.B. Opcit.page53

- **Le chèque de caisse ou de guichet** : lorsque le titulaire d'un compte ne dispose pas d'un chéquier, soit parce qu'il vient d'ouvrir son compte et qu'il attend la confection des formules de chèque, soit parce que tout simplement le banquier refuse de lui en délivrer. Pour effectuer ses prélèvements nécessaires à ses besoins, il peut recourir au chèque de guichet disponible auprès de sa banque.
- **Le chèque postal** : C'est un titre établi sur une formule spéciale délivrée par l'administration des postes qui permet d'utiliser selon des règles propres un compte de dépôt ouvert et tenu par cette administration³¹.
- **Le chèque certifié** : La certification résulte de l'apposition sur le chèque par le tiré d'une formule comportant outre la signature, les mentions relatives à la certification. Dans la pratique la certification s'opère simplement par l'apposition d'un cachet « certifié » ou « certification » sur le chèque. Lorsque le chèque est certifié, la provision bloquée sous responsabilité du tiré.
- **Le chèque visé** : Le chèque visé est un chèque ordinaire dont le tiré garantit à la création l'existence de la provision. Cette garantie est effectuée par l'apposition d'un visa.

3.1.2. Les effets de commerce :

3.1.2.1. La lettre de change

La lettre de change ou traite est un document écrit par lequel le créancier (tireur) donne ordre à son débiteur (tiré) de payer une certaine somme à une date convenue et à un bénéficiaire désigné (souvent le tireur ou son banquier). Elle peut être négociée (escomptée), encaissée à l'échéance ou endossée au profit d'un tiers auquel elle devient un moyen de paiement. Elle matérialise la créance du fournisseur. La lettre de change met en présence trois personnes : le tireur, le tiré et le bénéficiaire.

³¹ Farhet.R « le droit bancaire » édition Librairie A

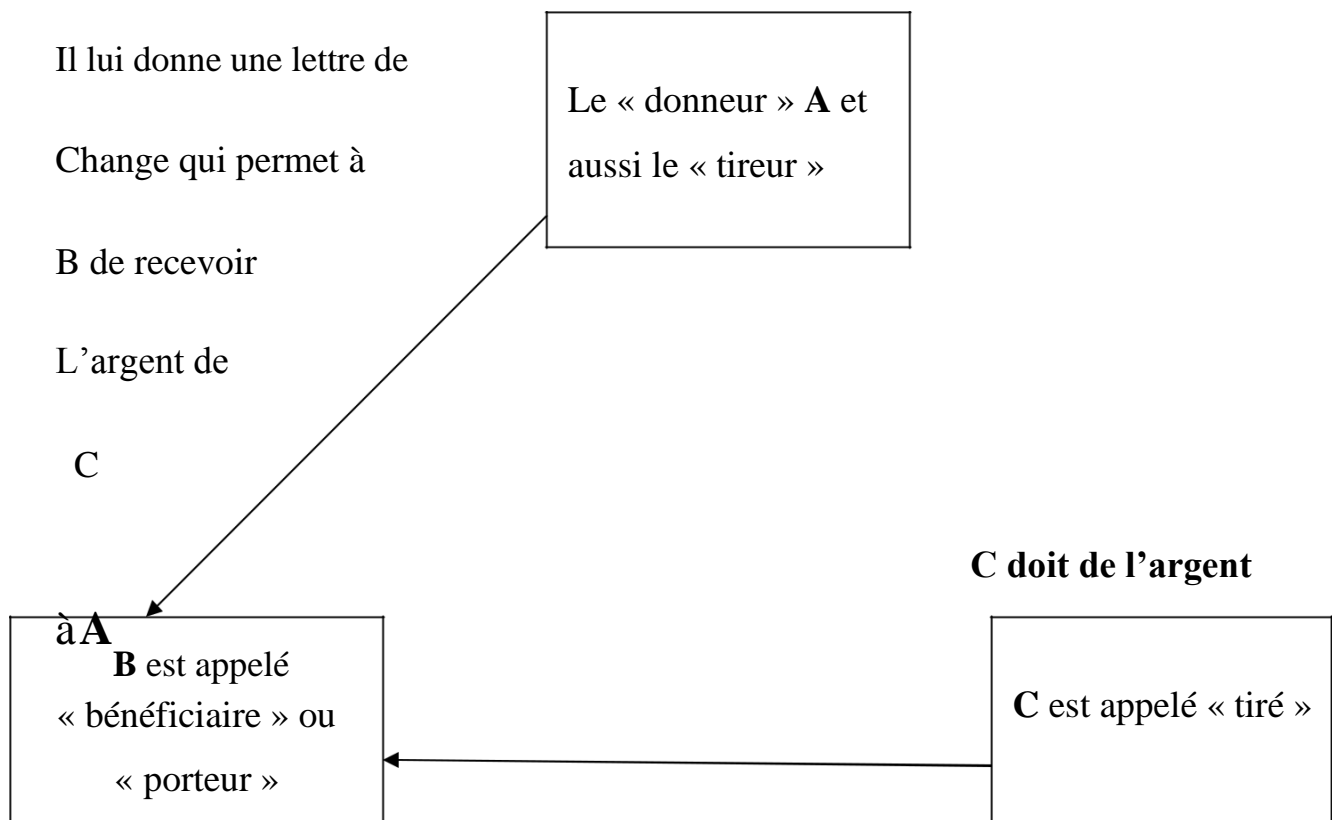
- Le tireur : c'est lui qui prend l'initiative d'émettre la lettre de change et invite, de ce fait le tiré à payer ;

- Le tiré : c'est lui qui doit payer à l'échéance la somme indiquée ; il doit avoir une dette à l'égard du tireur ; c'est la personne qui constitue la provision.

- Le bénéficiaire : c'est à lui que le tiré doit payer.

Schéma n°2 : Le fonctionnement de la lettre de change

A doit de l'argent à B



Lorsque B ou (quelqu'un d'autre)

Présentera la lettre à C, C lui paiera

Le montant stipulé sur la lettre.

Source : [www.fonctionnement de la lettre de change.com](http://www.fonctionnement.de.lettre.de.change.com)

Chapitre I :

Typologie des produits bancaires

La lettre de change doit contenir des mentions suivantes :

- la dénomination de lettre de change insérée dans le texte même du titre et exprimée dans la langue employée pour la rédaction de ce titre. L'utilisation du terme « traite » a été admise par la jurisprudence ;
- le mandat pur et simple de payer une somme déterminée. Il est d'usage de les indiquer en chiffres et en lettres. Si les deux sommes sont différentes, la somme en toutes lettres est prise en compte. Si la somme est indiquée plusieurs fois en chiffres ou en lettres, la somme la plus faible est prise en compte;
- le nom de celui qui doit payer, le tiré;
- le nom de celui auquel ou à l'ordre duquel le paiement doit être fait;
- l'échéance de la lettre de change, c'est à dire à quelle date elle doit être payée;
- le lieu où le paiement doit s'effectuer, c'est généralement le domicile du tiré ;
- la date et le lieu où la lettre a été créée ;
- la signature, à la main ou par tout procédé non manuscrit, de celui qui émet la lettre (tireur).

Exemple de lettre de change

Société (Tireur) 20 Rue d'Exemple 94400 Vitry-sur-Seine		Contre cette LETTRE DE CHANGE stipulée SANS FRAIS veuillez payer à l'ordre de Nous-mêmes	
A Vitry-sur-Seine Le 26/03/2014		Code Monnaie €	
Montant pour contrôle 25 000 €	Date de création 26/03/2014	Échéance 30 jours de vue	Montant 25 000 €
REF Tiré		LCR seulement	
RIB du tiré		Domiciliation	
30076 Code Banque	02020 Code Guichet	187638200200 N° de compte	59 Clé RIB
Valeur en : Marchandises		N° et adresse du tiré	
Acceptation ou Aval		Société (Tiré) 12 Rue de l'étoile 75001 Paris	
Signature (tiré)	Signature (avaliste)	Signature du tireur	

Source : www.comprendre.les.paiements.com

a. La Provision :

La provision est la créance du tireur sur le tiré. Rien à voir avec la notion de provision liée au chèque. On dit qu'il y a provision si, à l'échéance de la lettre de change, celui sur qui elle est fournie est redevable au tireur d'une somme au moins égale au montant de la lettre de change. La provision doit exister au moment de l'échéance, mais pas obligatoirement au moment de l'émission.

b. L'aval :

Le tireur peut demander la garantie d'un tiers vers qui il pourra se retourner en cas de défaillance du tiré à l'échéance. L'aval est l'engagement pris par un tiers de payer la lettre de change à l'échéance si le débiteur n'effectue pas le paiement. Le donneur d'aval (ou avaliste ou avaliseur) signe la traite avec la mention « bon pour aval ». Cette garantie peut être donnée pour tout ou partie du montant de la traite.

c. L'endossement :

Endosser une lettre de change, c'est apposer une signature au verso pour la transmettre à un autre bénéficiaire en ajoutant la mention « Payez à l'ordre de ... » ; mais une simple signature sans cette mention suffit. Le porteur actuel de la lettre de change est l'endosseur. Il la signe et la remet à un nouveau porteur, l'endossataire³².

Remarque : Le nouveau porteur ne signe pas la lettre de change, mais s'il veut aussi la transmettre, il devra la signer en tant qu'endosseur avant de la remettre au nouveau porteur.

3.1.2.2. Le billet à ordre

Le billet à ordre est un titre par lequel une personne appelée souscripteur (le débiteur) reconnaît sa dette et s'engage à payer à une personne appelée bénéficiaire (le créancier ou un tiers désigné par lui) une certaine somme à une date déterminée. Le débiteur prend l'initiative et établit lui-même le document par lequel il s'engage à s'acquitter de sa dette à une date déterminée.

On distingue aussi le billet à ordre relevé dont la création a été réalisée dans le même but que la lettre de change relevée étudiée précédemment. Une fois souscrit il est remis par le

³²PUTMAN moyen de paiement et de crédit, ed PUF, 1^{er} édition, 1995.

bénéficiaire à sa banque et connaît le même procédé de traitement que la lettre de change relevée. Pour être valable, le billet à ordre doit comporter les mentions suivantes :

- La clause à ordre ou formule « billet à ordre » insérée dans le texte même du billet ;
- La promesse pure et simple de payer une somme déterminée ;
- L'échéance ;
- Le lieu de paiement ;
- Le nom du bénéficiaire ;
- La date et le lieu de souscription ;
- La signature du souscripteur³³.

Exemple de billet à ordre

B.P.D.A ص.ل.د.ج	Capital : أصل الدين : Intérêts : الفوائد : T.V.A : الرسم على القيمة المضافة :	سند لأمر / Billet à Ordre N°
..... في / le		
S'engage(nt) à payer contre le présent BILLET à l'ordre de l'ARAB BANKING CORPORATION -ALGERIA-		نتعهد بدفع مقابل هذا السند لأمر بنك المؤسسة العربية المصرفية - الجزائر -
La somme de	<div style="background-color: #cccccc; width: 100px; height: 20px;"></div>	المبلغ (بالحروف)
Echéance le :	تاريخ الاستحقاق	
Nom : Souscripteur المكتب	الإسم :	Signature et Cachet du Souscripteur توقيع وختم المكتب
Adresse : Domiciliation التوطن	العنوان :	
Agence :	الوكالة :	
Adresse :	العنوان :	
N° Cpte :	رقم الحساب :	
<small>le non paiement à échéance du montant du présent billet, entraînera l'exigibilité de plein droit de toutes les échéances restantes, sans recours aux voies extrajudiciaires ou judiciaires.</small>		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">Timbre الطابع الجبائي</div>

Source : billet à ordre de la banque ABC

³³ GAVALDA et STOUFFLET, « effet de commerce, chèques, carte de paiement et de crédit », ed Litec, 4^{eme} édition, 2001.

3.1.3. Virement et prélèvement :

3.1.3.1. Les virements

Le virement est une opération qui consiste à transférer, par un simple jeu d'écriture, une somme d'un compte à un autre.

L'ordre de virement est donné en générale sur des formules spéciale mises gratuitement par les banques à la disposition des titulaires de compte.

Dans cette formule le banquier est invité à débité le compte de son client émetteur d'une somme déterminer et à e n créditer le compte du bénéficière désigné par lui ³⁴.

On distingue deux types de virement :

Le virement direct :

Le virement est « directe » quant il est effectué entre deux personnes ayant chacune un compte dans la même banque.

le virement indirect :

Le virement est « indirecte »quant il est effectué entre deux personnes titulaires de comptes dans des banques différentes.

3.1.3.2. Les prélèvements

C'est un moyen de paiement automatisé pour règlement à caractère répétitif par le quel le client peut autoriser son banquier à prélever directement de son compte les sommes dues, par exemple : les factures d'électricité,)

La particularité de ce moyen est émise à l'initiative du créancier comme une lettre de change contrairement au virement qui est à l'initiative du débiteur.

3.1.4. La monnaie électronique :

Le caractère dématérialisé de la monnaie contemporaine tire ses origines de la période entre 1960 et 1970. En effet, les établissements de crédit ont informatisés leur gestion et sont passés des écritures en compte (support papier) aux signaux électroniques, ce qui a fait avancer la dématérialisation monétaire et conduit à l'automatisation de transfert de fonds ³⁵ .

La monétique constitue l'ensemble des techniques informatiques, magnétiques, électroniques et télématiques permettant l'échange de fonds sans support papier.

³⁴ Greslier.H. « Aide mémoire banque », édition DUNOD, paris 1979, page 97.

³⁵ SIDI-MAMMAR Lydia, Mémoire de magister, « Essai d'analyse de l'impact de la réforme du système de paiement sur l'utilisation des moyens de paiement scripturaux en Algérie »2010.

Les valeurs électroniques sont alors transmises entre détenteurs de cartes sans faire l'objet d'encaissement dans un compte à l'instar du billet de banque³⁶.

La monétique est donc l'ensemble des moyens techniques utilisés pour automatiser les transactions bancaires et monétaires³⁷.

3.1.5. Les cartes bancaires :

La carte bancaire est un document ou un moyen de paiement, sous forme de carte en plastique, équipé d'une bande magnétique et/ou d'une puce électronique, qui est remis par une banque ou tout autre organisme habilité, à un client titulaire d'un compte en banque et qui permet à ce dernier de réaliser les opérations suivantes :

- Le paiement d'achats ou de prestations de services, auprès de fournisseurs Possédant un "terminal de paiement" susceptible de lire la carte, connecté ou non à sa banque ou dans un appareil de distribution automatique ;
- Le retrait d'espèce au distributeur de billets (DAB)³⁸ ou au guichet automatique (GAB)³⁹ ;
- Le télépaiement internet ; etc.

3.1.5.1. Les cartes de paiement

A coté, du chèque, des effets de commerce, du virement, de l'avis de prélèvement, la carte de paiement fait aussi partie des instruments de paiement scripturaux⁴⁰.

Il existe plusieurs systèmes de cartes de paiement dont l'utilisation connaît une ascension fulgurante⁴¹. Certains établissements⁴² ont lancé leurs propres cartes, directement ou par l'intermédiaire d'une filiale comme Interbank.

³⁶ BOUNIED. (2002): «Quelques incidences bancaires et monétaires des systèmes de paiement électroniques», revue Economique, n°52, pp. 313-331, p. 318.

³⁷ BEITONE A., CARZOLA A., DOLLO C. et DRAI A. M. (2007) : «Dictionnaire des sciences économiques», Edition Armand Colin, Paris, p. 296

³⁸ D.A.B : Distributeur Automatique Bancaire, permet la réalisation de deux opérations : les retraits et demandes de chéquier.

³⁹ G.A.B : Guichet Automatique Bancaire, permet en plus des opérations de retraits et de demandes de chéquier, d'obtenir son solde, faire des virements en faveur d'autres personnes.

⁴⁰ Rapport annuel sur les systèmes et moyens de paiement de l'exercice de 2007, BAM.

⁴¹ Comprend actuellement la plupart des établissements bancaires.

⁴² BERRADA (Mohamed Azzedine) « les techniques de Banque de crédit et de commerce Extérieur », 5^{ème} édition, SECEA, Casablanca, 2007.

3.1.5.2. Les cartes de crédit

La carte de crédit offre à son titulaire une vraie possibilité de crédit. Elle garantit au fournisseur le paiement sur la totalité des biens ou services qu'il a fourni au client, titulaire de ladite carte, avec une possibilité d'un remboursement par échéances débitées périodiquement au compte de ce dernier. Il s'agit d'un crédit-revolving (renouvelable).

Les cartes de crédit sont de deux sortes : nationales et internationales.

3.1.5.3. Les cartes de retrait :

Les cartes de retrait d'espèce permettent le retrait d'un montant limité de toute agence du réseau de l'organisme émetteur, directement du service de caisse de ces agences, ou par prélèvement effectués à partir d'un distributeur ou d'un guichet automatique appartenant à ce réseau⁴⁴.

3.2. Les autres moyens de paiement :

La présentation exhaustive des produits bancaire nécessite l'exposition des produits d'un nouveau genre née de l'élargissement du champ d'intervention des banque ; leur activité de marcher, la collaboration avec d'autre institution financière ainsi cette section de n'autre travail sera consacrée à ce type de produit à savoir les produits dérivé et les produits de bancassurance.

3.2.1. Les produits dérivés :

Ces produits dérivent d'un produit classique appeler sous jacent, ce dernier peut être un taux d'intérêt, une devise, une action, une obligation etc.

Le prix d'un produit dérivés vrais en fonction des fluctuations de son sous jacent. Toute fois les produits dérivés constituent eux même une catégorie de produit financier à part entière.

Cette catégorie de produit est certes propre aux marchés financiers marquer par des négociations de grée à grée par accord bilatéraux entre intervenants, toute fois, certain produits nécessite l'implication des institutions bancaires, se qui permet à celle-ci d'enrichir leur gamme de produit, et on distingue les produits suivants⁴⁵ :

⁴⁴ BERRADA (Mohamed Azzedine) « les techniques de Banque de crédit et de commerce Extérieur », 5^{ème} édition, SECEA, Casablanca, 2007.

⁴⁵ Article de N Barbaroux et G.Jacoud, les options et les contrats à terme,p31.

3.2.1.1. Les swaps :

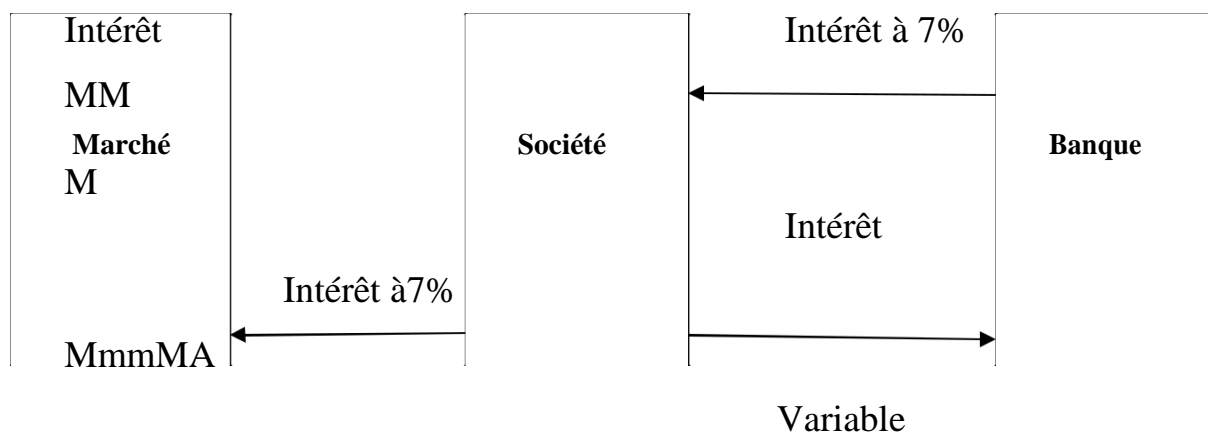
Un swap est un produit financier correspondant à un contrat d'échange, en d'autre terme le swap est un accord entre deux parties pour échanger une série de cash flows.

On désigne généralement deux grandes catégories de swaps : les échanges de taux d'intérêt IRS (Intérêt Rate Swap) et les échanges de devise CRS (Currency Rate Swap) la différence réside alors non pas dans le mécanisme mais dans la nature du sous-jacent échangé.

Les banques prennent part dans ces opérations d'échange, cette implication peut être illustrée par l'exemple suivant :

***Exemple d'IRS :**

Soit la société X qui s'est financée sur le marché obligataire en émettant un emprunt à 5 ans avec un coupon de 7% (taux fixe), celle-ci anticipe une baisse des taux d'intérêt (possibilité de réduire le montant à verser sous forme de coupon) dans ce cas elle souhaite convertir sa position en taux variable, pour cela elle conclue avec sa banque un contrat swap.

Schéma n°3 : les taux d'intérêts des swaps

Source : Alain Ruttiens « Manuel des produits dérivés » Ed ESAK, PARIS, 2000.

*La banque offre à la société la possibilité de convertir son taux fixe en un taux variable que la société anticipe favorable.

*Pour cette opération la société verse à la banque une commission, celle-ci est le prix du produit swap.

3.2.1.2. Le contrat forward (contrat à terme) :

Le contrat forward est un accord ferme d'acheter ou de vendre un actif déterminé à un prix et une date futur précisés dans le contrat.

Les forwards sont négociés de gré à gré ; les termes et conditions ne sont pas nécessairement normalisés, elles sont précisées par les contreparties lors de la conclusion du contrat. Les deux parties s'engagent contractuellement et obligatoirement à satisfaire les conditions du contrat.

Les banques proposent plusieurs contrat à terme ; les sociétés ont la possibilité de négocier des forwards auprès de leur banque ce qui fait naître une obligation bilatérale illustrée par l'exemple suivant :

***Exemple :**

Soit la société Y désirant acquérir des actions donnée pour un prix et une échéance déterminée, celle-ci s'adresse à sa banque pour conclure un contrat à terme de trois mois, les deux parties négocient les conditions du forward et contractent, c'est ainsi qu'à échéance (trois mois plus tard), la banque sera obliger de livrer les titres au cours négocié et la société sera obliger de les acquérir à ce cours et ce quelque soit leur cours sur le marché.

Du fait de l'élargissement du champ d'intervention des banques : développement accrue de leur activités sur le marché, celle-ci (particulièrement les banques d'affaire) élargissent de plus en plus leur gamme de produits avec les contrats forward ceux-ci s'avérant très rentable (source de commissions et de plus values importantes).

3.2.1.3. Les options (warrant) :

Une option est un contrat conférant à son détenteur le droit et non l'obligation de négocier (acheter ou vendre) durant une certaine période et à un prix fixé à l'avance, une certaine quantité d'un produit (sous jacent) déterminé avec une contrepartie ; qui a l'obligation de procéder à la transaction, si le détenteur de l'option en manifeste la volonté.

C'est ainsi que contrairement au forward il n'y a pas d'obligation bilatérale (réciproque), car l'acheteur acquiert un droit alors le vendeur contracte une obligation.

Le sous jacent sur le quel porte l'option peut être financier (les actions, les devises, les taux d'intérêt etc.) ou physique (les métaux précieux ou les produits énergétiques.....)

On distingue traditionnellement les options américaines des options européennes, les premières peuvent être exercées à tout moment (pendant la période de vie de l'option) alors que les secondes ne peuvent être exercées qu'à échéance.

Pendant longtemps les options ont été négociés entre spécialistes mais de nos jours celle-ci peuvent être négociés auprès des banques, cette activité est risquée cependant les institutions bancaires emploient des professionnels du domaine et voient dans les options un moyen d'enrichir leur offre de produits.

En plus de leurs activités traditionnelles, (distribution de crédits, ouverture de comptes.....) et de leur intervention sur les marchés financiers pour leurs compte et celui de leurs clientèle, les banques ont récemment investi un nouveau marché : celui des produits d'assurance renforçant ainsi leur offre de produit et initiant une nouvelle activité: la bancassurance.

3.2.2. Les produits de banque assurance :

Le concept de bancassurance ne connaît pas de définition unique. Si l'on retient l'approche organisationnelle, le terme recouvre les différents modes de rapprochement entre les activités bancaires et d'assurance. En d'autre terme cela concerne la distribution de produits bancaires et d'assurance par un même réseau. Dans ce cas, la bancassurance couvre un champ très large de possibilité : simple distribution de produits d'assurance par les guichets bancaires ; intégration d'un établissement bancaire et d'une société d'assurance au sein d'un même groupe⁴⁶.

L'ordonnance relative aux assurances n° 95-07 du 25 janvier 1995, modifiée et complétée par la loi n° 06 -04 du 20 février 2006, accorde pouvoir aux sociétés d'assurance de distribuer les produits d'assurance par l'entremise des banques et des établissements financiers.

Les produits d'assurances pouvant être distribués dans le cadre d'une convention sont ceux relatifs aux branches d'assurance de personnes, aux assurances d'habitation (simples, de catastrophes naturelles ou multirisques habitations) ainsi qu'aux assurances agricoles.

Les compagnies d'assurances verseront aux banques des commissions sur les encaissements des primes d'assurance. La distribution des produits d'assurances par les banques n'entraînerait aucune augmentation sur les primes des produits d'assurance vendus.

⁴⁶ BELKADI Saliha, Mémoire de magister, « Les enjeux de bancassurance et les perspectives de son développement en Algérie », Université de Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou.

De nombreuses conventions de partenariat entre banques et compagnies d'assurances ont été signées depuis l'entrée en vigueur de la loi de 2006. On relève dans ce cadre les conventions entre :

- La Société nationale d'assurance (SAA) et la Banque de développement local (BDL);
- La Compagnie algérienne d'assurance et de réassurance (CAAR) et la Compagnie algérienne d'assurance des transports (CAAT) avec la Banque extérieure d'Algérie (BEA);
- La Société algérienne d'assurance (SAA) et la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR);
- La Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP Banque) et Cardif El Djazair, filiale de BNP Paribas assurance;
- La Compagnie algérienne d'assurance (CAAR) et le Crédit populaire d'Algérie(CPA);
- La Trust Assurance et la Trust Bank Algeria;
- AXA assurances et les banques suivantes : Banque Extérieure d'Algérie (BEA), Société Générale Algérie (SGA), BNP Paribas Al Djazair (BNP) et Algeria Gulf Bank (AGB)⁴⁷.

Assurance vie : On distingue deux types d'assurances vie :

- Assurance en cas de vie : produit de capitalisation permettant de constituer une épargne et prévoyant le versement de cette épargne sous forme de capital ou de rente si l'assuré est en vie au terme du contrat.
- Assurance en cas décès ou temporaire décès : contrat prévoyant le versement d'un capital à un bénéficiaire désigné dans le contrat en cas de décès de l'assuré avant le terme du contrat.

Plan retraite : Plan d'épargne retraite populaire est un contrat d'assurance vie associatif, souscrit de façon individuelle et facultative.

Il est accessible à tous et permet de se constituer un complément de revenu pour la retraite, en effectuant tout au long de l'activité salariée, des versements libres ou périodiques, sans obligation de verser un minimum annuel. Les cotisations déposées sur le plan ne sont pas récupérables avant la retraite, sauf en cas d'invalidité, d'expiration des droits au chômage ou de liquidation judiciaire.

⁴⁷ Guide des banques et des établissements financiers en Algérie, édition 2015, KPMG.Dz.

Conclusion

L'activité classique principale des banques consiste à exercer, à leur propre risque, le rôle d'intermédiaire entre les agents économiques qui disposent d'un surplus financier (qui ont capacité d'un financement) et ceux qui ont besoin d'un financement, en remplissant ses principales fonctions traditionnelles, à savoir le financement, la collecte de l'épargne et la gestion des moyens de paiements.

Toutefois, les transformations profondes qui ont affecté l'environnement bancaire à la suite des mutations du système financier enregistrées à partir des années 80 et 90, ont obligées les banques à élargir leurs champs d'application et de s'orienter vers des nouvelles activités, en introduisant des nouveaux produits bancaires et des nouvelles formes d'intermédiation.

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

Introduction

Les structures, les mécanismes, les réseaux et les mutations des systèmes financiers sont largement déterminées par l'interaction au cours du temps par de nombreux facteurs macroéconomiques et microéconomiques. Il existe des systèmes financiers divers, mais dans ce chapitre on traitera les produits bancaires dans la conjoncture Macroéconomique (économie d'endettement et économie de marché (capitaux)).

L'impact de l'activité bancaire ne s'arrête pas à la sphère purement financière. Les implications macroéconomiques des produits illustrées par la création monétaire et la collecte de l'épargne ,exercent une influence sur la sphère réelle en impactant sur les différents agrégats illustrant et mesurant l'activité économique , inversement le modèle économique ou le système financier adopté par un pays détermine les caractéristiques générales des produits et dans une autre mesure les banques doivent tenir compte d'un ensemble de facteurs liés à leur environnement économique dans le cadre de leur politique de gestion des produits , c'est cet ensemble d'éléments que nous tenterons d'explicitier et de développer au cours de ce chapitre .

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

Section 1 : la relation des produits bancaires avec les agrégats de L'économie.

Le consensus théorique et institutionnel sur le pouvoir de redressement et de croissance économique lié à l'investissement, combiné aux cas empiriques démontrant l'avantage de ce dernier font que les politiques macroéconomiques les plus structurées et efficaces sont celles axées sur l'investissement.

L'économie n'est pas un ensemble de facteurs dissociables ; c'est une structure où les entités la composant sont reliées et interdépendantes, ainsi une politique économique qui agit sur l'investissement agit systématiquement sur les autres agrégats tels que : la consommation, l'emploi, la masse monétaireetc.

Les banques sont au centre de cette activité économique, elles y drainent une partie importante de l'épargne et contribuent activement au financement de différents projets et donc à la promotion de l'investissement.

Les produits bancaires sont nombreux et multiples, ils sont propres au secteur bancaire dans la mesure où celui-ci détient le quasi - monopole de leur élaboration. Cependant, leur champ d'action ou leur impact ne s'arrête pas à la sphère purement financière et bancaire car ils exercent soit de manière directe soit par le fruit de la réalisation de certains mécanismes et enchainements une influence certaine sur l'ensemble de la sphère économique et ce, en ayant un impact sur un ou plusieurs de ses grands agrégats, entraînant en terme de politique économique les deux problématiques suivantes :

*Le crédit bancaire, implique la création monétaire, comment le crédit; produit bancaire par excellence peut-il servir l'économie tout en évitant d'amplifier le mal de l'inflation.

*Les agents économiques doivent-ils épargner auprès des banques pour favoriser le crédit donc l'investissement et l'emploi ou au contraire réduire la part du revenu épargnée en faveur de la consommation pour soutenir la croissance.

Cette section de notre travail aura pour objet de faire ressortir, expliquer et apprécier l'impact des produits bancaires sur la structure complexe qui est l'économie nationale tout en mettant en exergue les deux problématiques posées par l'encrage macroéconomique de ceux-ci.

Les crédits et les comptes bancaires sont les produits bancaires de référence.

L'ouverture de comptes implique la mobilisation d'une partie de l'épargne nationale au niveau des banques.

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

La mise en place d'un crédit implique l'utilisation de cette épargne combinée à la création monétaire pour le financement de différents projets entraînant création d'emplois, stimulation de la consommation mais laissant planer un risque d'inflation. C'est dans cette logique que s'articulera la présente analyse.

1.1. La relation Produits bancaires investissement

L'effet du crédit sur l'investissement n'est pas un constat ou une réalité récente, en effet à travers l'histoire des sciences économiques, de nombreuses études se sont inspirées de cette question et plusieurs auteurs ont tenté de démontrer ce lien étroit entre crédit et investissement.

Le crédit bancaire implique pour l'entreprise qui en bénéficie une source de financement externe, assorti du paiement d'un intérêt, c'est ce dernier qui peut s'avérer déterminant dans la décision d'investissement, l'illustration de ce rapport intérêt/investissement nécessite la présentation de modèles explicatifs; les modèles classiques et keynésiens s'avère pertinents.

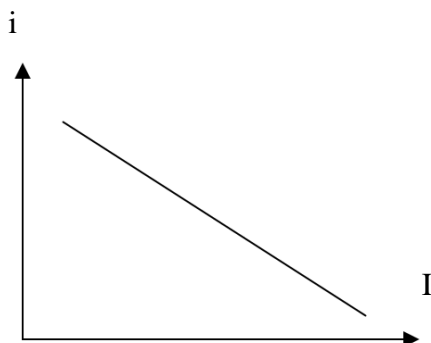
L'analyse traditionnelle classique et keynésienne s'accorde sur le fait que l'agrégat investissement dépend du taux d'intérêt i , ainsi le postulat suivant était retenu :

L'investissement est fonction décroissante du taux d'intérêt : $I = f$

(i) $I = I(i)$ Tel que: $I'(i) < 0$

Relation représentée par la courbe suivante :

Graphe n°1 : relation investissement et taux d'intérêt



Ainsi, plus le taux d'intérêt assorti au crédit est élevé, plus le coût du crédit donc le prix du financement du projet d'investissement des entreprises est élevé, ce qui décourage l'investissement et implique la diminution de celui-ci.

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

De ce fait, le crédit par le canal de l'intérêt a un impact sur le niveau de l'investissement, au canal de l'intérêt on peut associer le canal du crédit¹ par ce canal on entend le rationnement du crédit en d'autres termes la diminution de l'offre de crédit, ainsi par manque de financement les entreprises pourraient délaissé leurs projets d'investissement ce qui entrainerait une baisse de l'investissement global.

Les modèles théoriques permettent l'illustration des mécanismes régissant le rapport intérêt/ investissement et les canaux de transmission de la politique monétaire, reste que l'impact majeur du crédit sur l'investissement est que le crédit finance l'investissement. En effet les entreprises jouissant d'une capacité d'autofinancement sont rares et malgré l'apport non négligeable du financement par les marchés, le crédit reste un moyen courant et récurrent de financement de l'investissement.

De ce fait, développer le produit crédit, permet le financement de l'investissement, il revient donc aux autorités monétaires d'adopter une politique en faveur du crédit donc en faveur de l'investissement dans les limites d'une création monétaire excessive source d'inflation, phénomène qui sera abordé dans le second point de notre analyse.

1.2. La relation produits bancaires et inflation :

La banque est l'intermédiaire entre agents à besoin de financement et agents à capacité de financement, d'un côté les agents à excédent de revenus apportent leur capitaux à la banque et bénéficient d'un produit de placement, d'un autre côté ces capitaux sont utilisés par la banque à l'intention de la seconde catégorie d'agents sous la forme des produits de financement, à savoir les crédits, néanmoins, la grande majorité des concours bancaires est permise par un processus propre et réservé aux banques « la création monétaire » par création monétaire on entend la mise à disposition de l'économie d'une quantité de monnaie nouvelle et supplémentaire celle-ci vient s'ajouter à la monnaie fiduciaire² et scripturale³ déjà existante augmentant ainsi la masse monétaire.

La distribution de crédit implique la création monétaire donc l'augmentation de la masse monétaire, ce dernier phénomène pouvant être la cause d'une augmentation des prix donc de l'inflation.

¹ « canal de crédit », in Patrick villieu, « Macroeconomie, l'investissement », édition La Découverte Paris, 2000.

² Monnaie fiduciaire : billets et pièces divisionnaires.

³ Monnaie scripturale : monnaie disponible (inscrite au crédit) dans les comptes bancaires.

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

Cette relation entre augmentation de la masse monétaire et inflation a suscité l'intérêt de plusieurs courants de la pensée économique et fut brillamment illustrée par l'équation de l'échange de l'économiste IRWING FISHER sous la forme suivante :

Equation de l'équilibre monétaire $MV=PT$ ⁴ (IRWING FISHER)

Ou : M : masse monétaire : quantité de monnaie mise à la disposition de l'économie.

V : vitesse de circulation de la monnaie.

P : niveau général des prix.

T : le volume des transactions.

Pour Fisher à court terme ; V et T sont constants ce qui implique un lien direct entre masse monétaire et niveau des prix $M \rightarrow P$ sous la forme d'une relation positive entre ces deux variables ainsi :

L'équation des échanges $MV = PT$, énoncée par l'économiste américain Fisher (1867-1947), est une évidence comptable : par définition, la valeur des transactions (c'est-à-dire les prix P multipliés par les quantités T, autrement dit une grandeur qui évolue comme la valeur de la production) est égale à la quantité d'unités monétaires (M, la masse monétaire) multipliée par le nombre moyen de paiements effectués par chaque unité.

La théorie quantitative soutient que :

- T est exogène (T ne peut atteindre qu'un seul niveau parce que les « lois du marché » sont censées garantir le plein emploi des ressources, notamment du travail) ;
- V est exogène (dépend des habitudes et des institutions) ;
- dans ces conditions, le niveau de M détermine le niveau des prix P et, si M augmente (par exemple, par suite de la création monétaire des banques), P augmente dans les mêmes proportions.

En conséquence, le niveau général des prix dépend directement et uniquement de la masse monétaire. Pour contrôler l'inflation, il suffit que la banque centrale contrôle l'évolution de la masse monétaire.

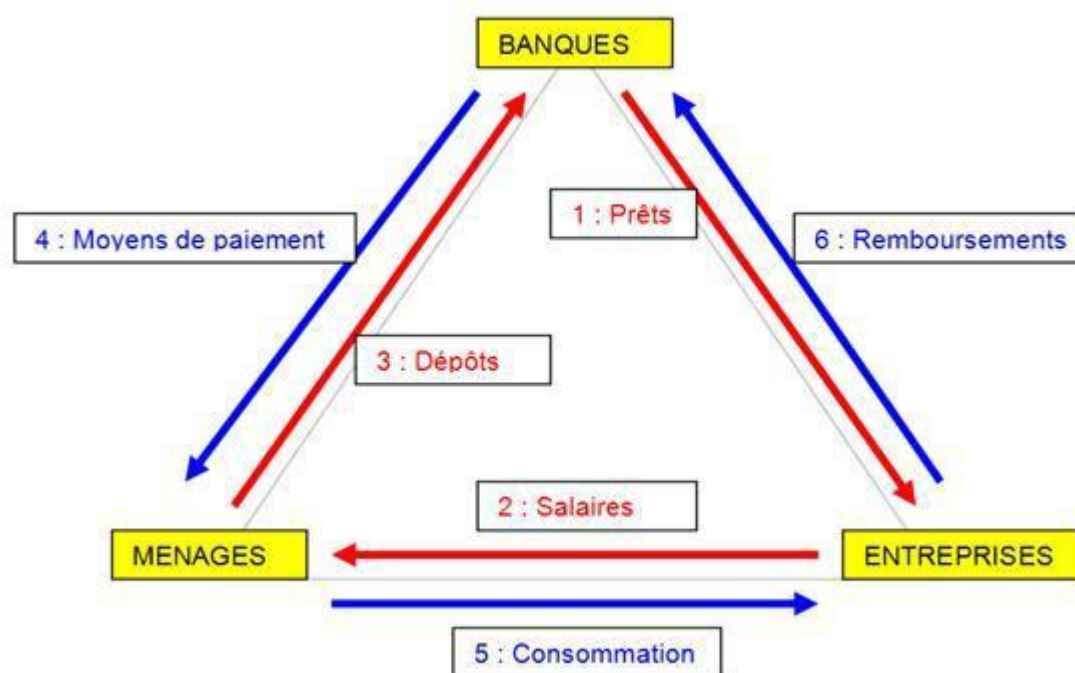
Selon la théorie quantitative, la monnaie est neutre : elle n'agit pas sur le niveau de la production et des échanges. Cette théorie correspond à une conception dichotomique de l'économie (séparation des phénomènes réels et des phénomènes monétaires). Mais en fait la monnaie n'est pas neutre

⁴ Sophie Cudennec François, l'essentiel de l'économie monétaire et bancaire, édition élipsons, 2012

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

On peut représenter la circulation de la monnaie dans l'économie par un schéma, comprenant trois pôles (les trois agents principaux : banques, entreprises, ménages) et six flux décrivant les opérations économiques de base qui se déroulent en deux périodes :

Schéma n°4 : circulation de la monnaie dans l'économie



Source : Le blog d'André-Jacques HOLBECQ - WordPress.com

- **première période (flèches rouges) :** les entreprises cherchent à produire ; pour atteindre cet objectif, elles doivent résoudre un problème lié à un décalage inévitable entre leurs dépenses et leurs recettes : il leur faut obtenir des ressources pour engager la production (embaucher des travailleurs) avant de disposer des recettes liées à la vente de leur produit. Le rôle des banques est de prêter (1) aux entreprises pour leur permettre de combler ce décalage entre recettes et dépenses ; puis les entreprises vont payer les salaires (2) aux travailleurs ; enfin, ces derniers laissent leurs revenus en dépôt auprès des banques (3) ;
- **deuxième période (flèches bleues) :** les ménages utilisent leurs dépôts bancaires comme moyens de paiement (4) pour acheter des biens de consommation auprès des entreprises (5) ; ces dernières utilisent ces ressources pour rembourser leurs emprunts (6) auprès des banques. Le circuit monétaire est bien bouclé : la création monétaire initiale, nécessaire pour amorcer le démarrage du circuit économique par la production des entreprises, se traduit *in fine* par une destruction de la monnaie créée au départ.

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

Plusieurs conclusions se dégagent de cette analyse en termes de circulation de la monnaie:

- Les banques ont une double fonction essentielle dans l'économie : d'une part, elles financent les agents économiques, et d'autre part, elles gèrent les moyens de paiement. Ces deux fonctions sont simultanées et indissociables, comme l'illustre le célèbre adage selon lequel «les crédits font les dépôts».
- Lorsqu'une banque accorde un crédit à une entreprise, cette opération se traduit immédiatement par deux écritures au bilan de la banque : le prêt accordé apparaît à l'actif, et le montant des liquidités ainsi créées figure au passif de la banque car elles constituent un dépôt dans cette banque sur le compte de l'entreprise emprunteuse ;
- La création monétaire est le privilège des banques : celles -ci créent de la monnaie en «monétisant» leurs créances et en émettant des dettes qui ont la particularité d'être acceptées comme moyens de paiement. La plupart du temps, les créances bancaires correspondent à des crédits : il s'agit de la monnaie de crédit, créée ex nihilo par les banques à l'occasion de leurs prêts.
- La monétisation de leurs créances par les banques ne se limite pas aux crédits bancaires, mais peut également concerner des créances détenues par les banques sous forme de titres financiers (actions, obligations). L'évolution de la masse monétaire résulte du décalage entre la création et la destruction de monnaie lié aux opérations de prêt et de remboursement (de même que la population évolue en fonction de la différence entre naissances et décès).
- Dans une économie en croissance, dépenses et recettes des agents économiques progressent ainsi que leurs besoins de financement, ce qui amène une augmentation de la monnaie de crédit, les nouveaux crédits étant supérieurs aux anciens crédits venant à échéance ;
- La création et la circulation monétaire sont directement liées au fonctionnement de l'économie : elles sont endogènes à l'économie. Il y a, en particulier, un lien direct entre l'offre de monnaie des banques et les besoins de financement du secteur productif (les entreprises). La création monétaire est déterminée par le niveau de l'activité économique. Par leurs prêts, les banques permettent aux entreprises d'anticiper sur leurs revenus à venir. Elles partagent de ce fait les risques pris par les entreprises et qui sont liés à l'incertitude du futur.

Les banques et la création monétaire jouent donc un rôle actif dans le développement de l'activité économique : **la monnaie n'est pas neutre.**

En effet, la distribution des crédits contribue à l'investissement celui-ci est une source de création d'emplois, ce qui implique l'augmentation des revenus distribués au niveau

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

national provoquant une hausse de la demande globale, l'offre globale ne pouvant suivre ce rythme, la demande sera alors supérieure à l'offre et donc conformément à la loi de l'offre et de demande, le niveau général des prix augmentera entraînant le phénomène d'inflation.

On déduit alors qu'une offre de crédit excessive, dans le sens où le volume de la création monétaire dépasserait le rythme de croissance de la production entraînerait l'inflation.

Ainsi, en réponse aux questions de notre problématique on dira que le produit bancaire crédit, présente un avantage certain et prouvé pour l'économie, il est nécessaire au financement de celle-ci. Cependant, il peut être la source du mal de l'inflation.

De ce fait les autorités monétaires doivent certes aborder une politique en faveur de celui-ci, mais celle-ci doit intégrer un contrôle de la masse monétaire et avoir pour objet d'assurer le financement de l'économie tout en veillant à autoriser une création monétaire correspondant à une expansion compatible avec le volume de croissance de la production ; de l'économie réelle.

1.3. La relation produits bancaires emploi :

La création d'emplois et la lutte contre le chômage est l'une des principales préoccupations de tout Etat.

L'apport du crédit bancaire à l'investissement ultérieurement présenté démontre le canal de création d'emplois via le crédit. En effet l'orientation des concours bancaires vers des secteurs productifs attractifs de main d'œuvre, permettra le financement des projets, la création d'emplois en plus du maintien des emplois existants.

Les considérations les plus anciennes consistaient à diriger les capitaux vers des projets de grande envergure créateurs d'emplois en masse, mais l'évolution de la finance, de l'environnement économique et le développement de l'entrepreneuriat ont orienté la réflexion et les actions vers une autre vision du financement bancaire : la Micro finance. Il n'est plus question de grands projets mais il s'agit de microcrédits, en d'autres termes de petites sommes prêtées à des ménages ou des particuliers aux revenus modestes afin de financer des mini projets et par là même d'acquiescer le statut de micro entrepreneur.

La création d'emplois par la micro finance ne cesse de se développer et l'exemple le plus éloquent reste celui de la GRAMEEN Bank au Pakistan⁵ spécialisée dans la micro finance, qui a permis la création de centaines d'emplois.

⁵ Grameen Bank : banque créée en 1983 par le prix Nobel Mohammed Yunus, banque spécialisée dans la micro finance.

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

1.4. La relation produits bancaires consommation :

Contrairement au consensus tacite des économistes sur l'impact des produits bancaires sur les agrégats de type investissement, masse monétaire, emploi... Les avis des auteurs divergent sur l'impact des produits bancaires sur la consommation.

Deux points de vue dominants s'opposent :

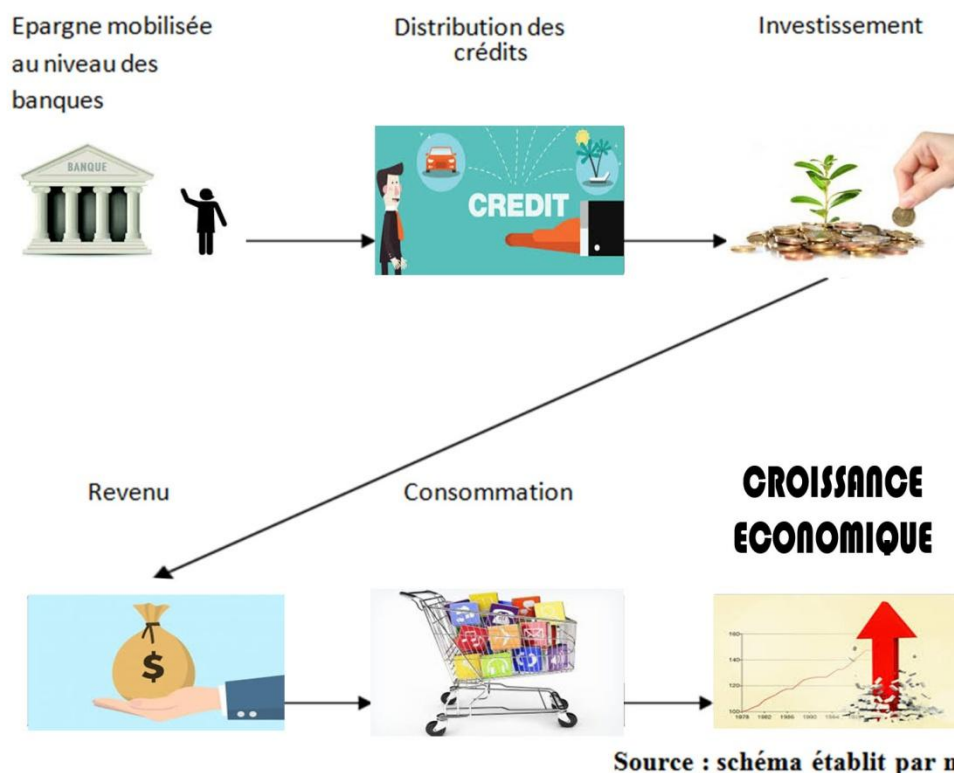
- La vision traditionnelle classique ou même keynésienne considère que le crédit est bénéfique à la consommation par le fruit de l'enchaînement du financement de l'investissement, création d'emplois, augmentation des revenus et donc stimulation de la consommation.
- D'autres auteurs tels que Malthus considèrent qu'épargner c'est renoncer à la consommation, ainsi les produits bancaires de placement; mobilisent une épargne importante une part du revenu qui sera épargnée et donc non consommée.

La première vision suppose que l'épargne est nécessaire à l'économie, par épargne on entend « la productive » en d'autres termes celle placée auprès des banques sous l'une des formes de produits de placement, éliminant ainsi l'épargne stérile c'est-à-dire la monnaie thésaurisée.

Epargner n'implique pas renoncer définitivement à la consommation, mais au contraire injecter cette monnaie dans le circuit économique pour permettre les crédits et ainsi un enchaînement visant à posteriori l'augmentation de la consommation. Cet enchaînement peut être résumé par le schéma suivant :

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

Schéma n° 5 : La relation des produits bancaires avec la consommation



La principale critique formulée à l'égard de cette vision repose sur le fait que l'augmentation du revenu engendrée par le mécanisme ci-dessus pourrait, au lieu d'être affectée à la consommation être encore une fois allouée à l'épargne, ce qui reviendrait à amoindrir la consommation qui est pourtant le pilier de la croissance et pourrait conduire à une crise de surproduction faute de consommation. C'est sur cette idée que repose la seconde vision.

Pour les défenseurs de celle-ci, les produits bancaires de placement pourraient s'avérer néfastes pour la consommation dans la mesure où ils considèrent que la consommation doit se faire à priori pour écouler la production, compenser l'offre des entreprises et permettre la croissance et non pas être un résultat à posteriori. Mais malgré la pertinence de cette approche, celle-ci néglige le rôle de l'épargne comme pivot de l'investissement.

En dépit de l'apport explicatif sur l'impact des produits bancaires sur l'agrégat consommation des deux visions présentées, celles-ci présentent des insuffisances, néanmoins les deux se complètent et une application raisonnable des enseignements tirés mènerait à un juste arbitrage entre consommation et épargne.

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

Ainsi, on dira que la consommation est nécessaire à la croissance comme l'épargne l'est à l'investissement. Le bon fonctionnement des mécanismes économiques implique un dosage rationnel entre consommation et épargne, cette dernière doit être orientée et encadrée ; placée auprès des banques (grâce aux produits de placement) qui sert de support aux crédits, finance l'investissement et contribue au bon fonctionnement de l'économie.

Tout au long de cette section nous avons présenté l'impact des produits bancaires distinctement sur les différents agrégats de l'économie, sans oublier de constater et de mettre en évidence les imbrications et les relations qui relient ces agrégats, ainsi l'analyse a permis de montrer le lien étroit entre les produits bancaires notamment le crédit et l'économie, ainsi que l'effet de ceux-ci sur la fixation d'objectifs dans le cadre des politiques économiques.

Section2 : La place des produits bancaires dans la sphère macro économique (Economie D'endettement / Economie De Marché)

Les structures, les mécanismes et les acteurs intervenant dans le financement d'une économie définissent le système financier adopté par celle -ci; La classification la plus répandue distingue deux types de systèmes financiers⁶ : l'économie d'endettement et l'économie de marché.

Le but de cette section de notre travail est de présenter les produits bancaires spécifiques ou propres à chaque système et de mettre en exergue les caractéristiques de ces produits en référence au type de système adopté.

Nous présenterons ainsi dans un premier lieu, la nature et les caractéristiques des produits bancaires dans une économie d'endettement puis en second lieu ces mêmes principes pour le cas d'une économie de marché.

2.1. Les produits bancaires dans une économie d'endettement

Avant de présenter les caractéristiques des produits bancaires dans une économie d'endettement, il convient de définir ce dernier concept.

2.1.1. Définition

L'économie d'endettement est un système financier où prédomine la finance indirecte, sous la forme d'un financement par le crédit. Celui -ci suppose l'intervention d'un processus

⁶ Système financier : ensemble complexe d'intermédiaires financiers et de réseaux qui permettent d'échanger des actifs entre eux et avec les agents non financiers.

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

d'intermédiation financière et l'établissement de relations bilatérales individualisées entre les banques et leurs clients. Les banques prennent un risque de crédit après l'avoir évalué et financent les opérations dont elles anticipent favorablement le résultat ⁷.

Le crédit constitue ainsi le principal mode de financement de l'activité productive. Même lorsque les entreprises ont par leur dimension un accès au marché des valeurs mobilières, la faiblesse du taux d'autofinancement implique le recours complémentaire au crédit.

L'économie d'endettement ne doit pas être confondue avec l'économie endettée. Il n'est pas incompatible qu'une économie de marchés financiers réalise son équilibre par l'endettement extérieur. La différence majeure entre une économie d'endettement et une économie de marché financier est que, dans la première, la Banque Centrale est un prêteur en dernier ressort contraint d'assurer le bouclage du financement de l'économie alors que, dans la seconde, l'intervention du prêteur en dernier ressort reste discrétionnaire. Ainsi ce système est caractérisé par :

2.1.1.1. L'hégémonie de la finance indirecte

Ce qui suppose un recours important aux crédits bancaires. Dans une économie d'endettement le produit crédit est très prisé et très répandu, la banque joue un rôle privilégié dans le financement de l'économie, en revanche en raison du manque de développement ou même de l'inexistence des marchés financiers les produits de type financiers: options, contrats, titresetc., sont très peu proposés, les banques sont cloisonnées dans leur rôle traditionnel d'intermédiaires par intercalation de bilan ⁸, leur intervention sur les marchés pour le compte de leur client est insignifiante ou inexistante.

2.1.1.2. Un mode de placement en faveur des produits d'épargne traditionnels

En économie d'endettement, l'épargne des ménages est mobilisée au niveau des banques sous forme de dépôts généralement à court terme, les placements en valeurs mobilières sont très rares.

Xavier Ducreux, *Les Cahiers français* n° 277, juillet-septembre 1996, La Documentation française (extrait)

⁷ Intercalation de bilan : la banque utilise les ressources collectées (figurant au passif de son bilan) pour financer ses emplois et crédits (figurant à l'actif de son bilan).

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

2.1.1.3. Une relation banque / client étroite :

Le crédit assure le financement des différents projets et les dépôts bancaires constituent le mode principal de placement, de ce fait les clients passent par la banque pour toutes les opérations de cet ordre ce qui crée relation étroite (ouverture de compte, distribution de crédit, suivi des crédits, suivi des opérations) et privilégiée entre ceux -ci et leurs banques respectives.

2.1.1.4. Des taux d'intérêt administrés et rigides :

Dans ce type de système financier les taux d'intérêt assortis aux produits bancaires sont quasiment déterminés de manière administrative par les autorités monétaires le taux d'intérêt est un taux directeur fixé par la banque centrale très peu modulé par les banques primaires.

Ainsi l'une des caractéristiques principales du crédit à savoir les conditions de rémunération « le taux d'intérêt » dépend plus de la politique monétaire adoptée par les autorités concernés que par la politique interne des banques primaires.

2.1.1.5. L'inflation à moyen terme

Le recours massif au crédit en tant que moyen quasi unique de financement de l'économie peut conduire à une forte et rapide croissance de la masse monétaire, qui sans contre partie réelle suffisante (production) pourrait conduire à moyen terme au phénomène d'inflation.

Dans une économie d'endettement, les dépôts bancaires et surtout le crédit sont les produits stars, l'étroitesse des marchés de capitaux laisse le monopole du financement de l'économie au secteur bancaire assorti d'une relation privilégiée de celui ci avec sa clientèle.

Le secteur bancaire reste cependant fortement rattaché aux autorités monétaires, pour le refinancement⁹ mais aussi pour la détermination des conditions générales référents aux produits. Qu'en est' il dans le cas d'une économie de marché ?

2.2. Les produits bancaires dans une économie de marché

L'économie de marchés financiers se présente comme un système financier où les agents économiques se procurent leurs ressources de financement en émettant des titres sur

⁹ Refinancement : processus qui consiste pour les banques primaires à se procurer des liquidités auprès de la banque centrale.

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

des marchés. Ce système privilégie la finance directe. L'activité des marchés permet à l'offre et à la demande de capitaux de se confronter directement sans passer par la médiation d'un intermédiaire financier¹⁰.

Cependant, les intermédiaires financiers, y compris les banques, sont présents sur les marchés à la fois comme offreurs et comme demandeurs de titres indifférenciés et non sur l'opération individualisée qu'est le crédit bancaire. Le crédit n'en constitue pas moins une activité essentielle des banques. Il est destiné aux agents qui n'ont pas de dimension suffisante pour emprunter sur le marché des titres.

Dans ce cadre, les ratios d'autofinancement des entreprises sont particulièrement élevés. Ils expriment le rapport de l'épargne brute des entreprises à leur formation brute de capital (avec ou hors stocks), et permettent ainsi de confronter la capacité de financement des entreprises à l'investissement qui a été effectivement réalisée au cours de l'exercice. Des taux d'autofinancement élevés maintenus sur longue période impliquent que le profit non distribué des entreprises leur permette de financer l'investissement courant sur leur épargne préalable.

Elles font appel au marché financier pour le financement d'accroissements significatifs de leur activité. Dans ces conditions, les banques diversifient leur activité et détiennent des actifs diversifiés combinant à des degrés divers risque et rendement. La présence dans leur bilan de titres publics (actifs non risqués et rémunérés) apparaît comme une nécessité de bonne gestion. L'importance du stock de la dette publique en fait une contrepartie essentielle de la masse monétaire. Le taux d'intérêt est dans un tel système de financement, à la fois un prix d'équilibre entre l'offre et la demande de capitaux et le coût des ressources additionnelles.

L'économie de marché se caractérise par la prédominance de la finance directe, dans la mesure où le financement de l'exploitation et de la croissance des entreprises est majoritairement assuré par les marchés des capitaux, cette hégémonie des marchés financiers n'exclut pas l'intermédiation bancaire, d'une part du fait que l'intermédiation bancaire et la finance directe ne sont pas exclusive l'une de l'autre : même si l'apport des marchés de capitaux est incontestable, le secteur bancaire continue d'offrir des produits de financement et d'épargne.

D'autre part les banques interviennent sur les marchés des capitaux pour leur compte certes, mais aussi pour le compte de leur client en proposant des produits et des services multiples. Ainsi le système d'économie de marché est caractérisé par :

¹⁰ Xavier Ducreux, *Les Cahiers français* n° 277, juillet-septembre 1996, La Documentation française (extrait)

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

2.2.1.1'intervention des banques sur les marchés financiers :

Les banques continuent à distribuer des crédits aux ménages, et aux entreprises pour financer leur exploitation, parallèlement à ces fonctions traditionnelles, elles agissent sur le marchés de capitaux, elles proposent des services de gestion de valeurs mobilières, elles créent même des filiales sous forme de sociétés de bourse chargées du négoce des titres en particulier ceux de type produits dérivés élargissant ainsi la gamme de produits proposés.

2.2.2. L'orientation de l'épargne vers les marchés de capitaux :

Bien que la part des produits d'épargne traditionnels, à savoir les compte, les dépôts de tout genre restent très significatifs, une partie importante de l'épargne est drainée au niveau des marchés financiers. Le mode de placement privilégié est le titre négociable sur le marché, les banques proposent alors une épargne adaptée : «une épargne hors bilan » par la commercialisation des OPCVM (SICAV ou FCP) et par leur gestion.

2.2.3. Une nouvelle relation client / banque :

En plus d'être le gestionnaire des comptes et distributeur de crédit, la banque devient gestionnaire de portefeuille. Elle acquiert, vend, négocie des valeurs mobilières pour le comptes de leurs clients. L'ouverture ou l'introduction des banque sur les marchés de capitaux élargie considérablement la panoplie de services offerts par celles ci.

2.2.4. Des taux d'intérêt flexibles :

Dans le cas d'une économie de marché, le taux d'intérêt assorti aux produits bancaires et financiers est un taux d'équilibre né de l'ajustement sur le marché entre l'offre et la demande de ressources.

La détermination du taux directeur par la banque centrale ayant pour but de servir de référence (base modulable) reste toute fois en vigueur.

L'économie de marché est marquée par l'hégémonie du marché financier, cependant ceci n'exclue pas les banques car, celles-ci ont su s'adapter et s'imposer sur les marchés, elles y interviennent activement : parallèlement à leurs fonctions traditionnelles (distribution de crédits, gestion de compteetc.). Elles proposent des produits d'un nouveau genre : de l'épargne hors bilan (OPCVM), des services de gestion des valeurs immobiliers et tendent de plus en plus à s'investir sur les marchés des produits dérivés. L'intervention des autorités

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

monétaires reste indispensable même si les taux d'intérêt sont moins administrés et plus flexibles. La réalité économique ne fait que la distinction entre les deux systèmes financiers : économie d'endettement/ économie de marché reste conceptuelle ou même théorique. En effet dans les économies modernes, ces deux systèmes ont tendance à s'imbriquer et se compléter, ce qui se traduit en termes de produits bancaires par une offre importante en matière de ceux - ci : aussi bien sur le plan quantitatif, la quantité de produits proposés est de plus en plus grande, que sur le plan qualitatif, les produits sont de plus en plus diversifiés allant du crédit considéré comme classique aux produits financiers les plus sophistiqués.

Section 3 : Evolution de l'intermédiation bancaire en Algérie

Le système bancaire s'est constitué, à fin 2014, vingt –neuf (29) banques et établissements financiers ayant tous leur siège social à Alger.

Les banques et établissements financiers agréés se répartissent comme suit :

- six (6) banques publiques, dont la caisse d'épargne ;
- quatorze (14) banques privées à capitaux étrangers, dont une à capitaux mixtes ;
- trois (3) établissements financiers, dont deux publics ;
- cinq (5) sociétés de leasing dont trois (3) publiques ;
- une (1) mutuelle d'assurance agricole agréée pour effectuer des opérations de banque qui a pris, en fin 2009, le statut d'établissement financier.

Sous l'angle de la typologie des opérations bancaires, les banques collectent les ressources auprès du public, distribuent des crédits à la clientèle directement ou par le biais de l'achat de titres d'entreprises, mettent à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et assurent la gestion de ces derniers.

Elles effectuent aussi différentes opérations bancaires connexes. Les établissements financiers effectuent toutes les opérations de banque à l'exception de la collecte de ressources auprès du public et la gestion des moyens de paiement.

En termes de structure du secteur bancaire, les banques publiques prédominent par l'importance de leurs réseaux d'agences réparties sur tout le territoire national, même si le rythme d'implantation d'agences des banques privées s'accélère ces dernières années. La progression soutenue de l'activité de ces dernières contribue au développement de la concurrence, aussi bien au niveau de la collecte des ressources qu'au niveau de la distribution de crédits et de l'offre de services bancaires de base à la clientèle. En effet, en fin décembre

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

2014, le réseau des banques publiques comprend 1 113 agences, celui des banques privées 325 agences alors que le nombre d'agences des établissements financiers s'élève à 87 contre respectivement 1 099, 313 et 87 fin 2013.

Les banques publiques sont établies dans l'ensemble des wilayas, alors que les banques privées ont développé leur réseau principalement au nord du pays.

Le total des guichets d'agences des banques et établissements financiers s'établit à 1525 contre 1 499 en 2013, soit un guichet pour 25 600 habitants contre 25 500 habitants en 2013. En revanche, le ratio population active/guichets bancaires s'est amélioré passant de 8 000 personnes en âge de travailler par guichet bancaire en 2013 à 7 500 personnes en 2014. Quant au centre de chèques postaux, son réseau d'agences est plus dense que celui des banques avec 3 533 guichets reliés électroniquement en 2014, répartis sur l'ensemble du territoire national, soit un guichet pour 3 240 personnes en âge de travailler. En tenant compte du total des guichets du secteur bancaire et du centre des chèques postaux en 2014 (5 054), il ressort une population active de 2 260 personnes par guichet contre 2 430 personnes en 2013.

Par ailleurs, le niveau de bancarisation, en termes de nombre de comptes ouverts par les banques à la clientèle des déposants (comptes actifs en dinars et devises) et par les centres de chèques postaux, se situe en 2013 à environ 2,98 comptes par personne en âge de travailler contre 2,71 en 2013. Par rapport à la population de plus de 15 ans, ce ratio est de 1,2 compte par personne sans changement par rapport à l'année 2013.

Le ratio actifs bruts du secteur bancaire (banques et établissements financiers)/ produit intérieur brut a atteint 69,9 % contre 62,1 % à fin 2013 et 59,6 % à fin 2012.

Le ratio actif brut du secteur bancaire (hors placement des dépôts du secteur des hydrocarbures)/produit intérieur brut hors hydrocarbures est estimé à 89,1 % contre 84,1 % en 2013 et 84,4 % en 2012. Indicateur de pénétration du marché, le ratio dépôts (monétaires et non monétaires) hors secteur des hydrocarbures/produit intérieur brut hors hydrocarbures s'établit à 65,9 % contre 62,1 % à fin 2013 et 61,6 % à fin 2012. Les crédits à l'économie des banques et établissements financiers (crédits aux résidents), compris les créances non performantes rachetées par le Trésor par émission de titres (titre non échus), représentent 55,0 % du produit intérieur brut hors hydrocarbures contre 48,5 % en 2013 et 46,0 % en 2012.

Source : Rapport 2014 de la banque d'Algérie

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

Ces indicateurs globaux montrent que le niveau de l'intermédiation bancaire s'améliore progressivement sous l'angle du développement du réseau, du nombre de comptes et du niveau des dépôts collectés, quoique en deçà de ceux atteints par certains pays méditerranéens voisins de l'Algérie. Cette performance relativement insuffisante concerne notamment les volets des services bancaires de base fournis à la clientèle de ménages et les services de distribution de crédits aux petites et moyennes entreprises. Cela révèle le potentiel en matière d'inclusion financière et sa portée pour le développement de l'intermédiation financière en Algérie.

Si l'année 2014 a enregistré une forte amélioration des bilans des banques de 16,3 % contre 6,8 % en 2013, les banques publiques restent prédominantes avec une part relative de 86,7 % du total des actifs contre 85,9 % en 2013. Au sein des banques publiques, la première banque représente 25,6 % du total de l'actif du secteur et la deuxième 25,5 % contre respectivement 25,3 % et 24,7 % à fin 2013. En ce qui concerne les banques privées, leur part est de 13,3 % ; les trois premières banques privées représentant 5,8 % du total des actifs des banques et 43,7 % du total de l'actif des banques privées contre respectivement 6,2 % et 44,0 %, à fin 2013. La progression de l'activité des banques privées est lente, bien que plus soutenue ces dernières années aussi bien, sous l'angle de la mobilisation des ressources que de la distribution des crédits. Les banques privées maintiennent leur part de marché.

3.1. Les ressources collectées

L'activité collecte des ressources à vue et à terme des banques a progressé de 17,8 % en 2014 contre 8,1 % en 2013 et 6,5 % en 2012. En incluant les dépôts affectés en garantie d'engagements par signature (crédit documentaire, avals et cautions) qui ne sont pas inclus dans la masse monétaire au sens de M2, la hausse des dépôts s'établit à 17,1 %, soit une forte hausse après des hausses plus faibles en 2013 et 2012 (7,6 % et 7,5 %).

Les données ci-après relatives aux banques et à la caisse d'épargne en témoignent.

Source : Rapport 2014 de la banque d'Algérie

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

Tableau n° 1 : évolution des dépôts en Algérie par leur nature.

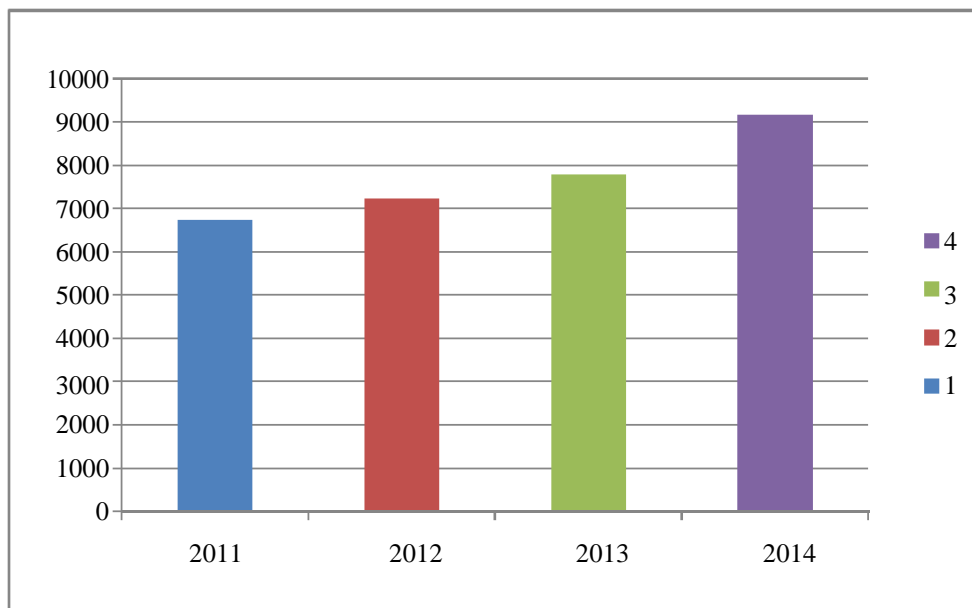
(En millions de DA)

Nature de dépôts	2011	2012	2013	2014
Dépôts à vue	3 495,8	3 356,4	3 537,5	4 434,8
Banques publiques	3 095.8	2 823.3	2 942.2	3 712.1
Banques privées	400.0	533.1	595.3	722.7
Dépôts à terme	2 787,5	3 333,6	3 691,7	4 083,7
Banques publiques	2 552.3	3 053.6	3 380.4	3 793.6
Dont dépôts en devise	272.4	295.9	324.2	348.8
Banques privées	235.2	280.0	311.3	290.1
Dont dépôts en devise	31.2	43.3	45.7	56.0
Dépôts en garantie	449,7	548,0	558,2	599,0
Banques publiques	351.7	426.2	419.4	494.4
Dont dépôts en devise	1.2	3.8	3.0	1.4
Banques privées	98.0	121.8	138.8	104.6
Dont dépôts en devise	1.6	1.1	1.4	1.9
Total de ressources collectées	6 733.0	7 238.0	7 787.4	9 177.5
Part des banques publiques	89.1%	87.1%	86.6%	87.7%
Part des banques privées	10.9%	12.9%	13.4%	12.3%

Source : rapport 2014 de la banque d'Algérie

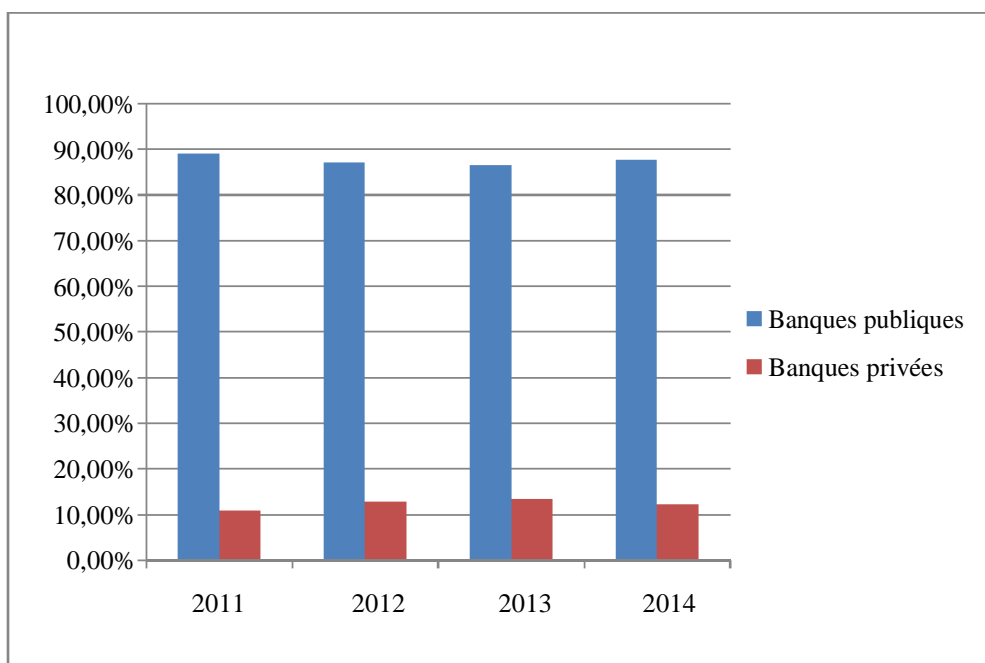
Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

Graphe n° 2 : Les ressources collectées par les banques en Algérie



Source : établi à partir du tableau

Graphe n° 3 : la part des dépôts dans les banques publiques et privées



Source : établi à partir du tableau

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

Après la baisse graduelle enregistrée jusqu'à 2013, la part des dépôts des banques publiques est en légère hausse en 2014 (87,7 % contre 86,6 % en 2013) ; la part des banques publiques dans le total des ressources collectées restant très importante.

Compte tenu de la hausse des dépôts du secteur des hydrocarbures, dépôts principalement à vue, la part des dépôts à vue collectés par les banques (52,1 % contre 48,9 % en 2013) augmente au détriment des dépôts à terme. En effet, l'accroissement des dépôts à vue collectés par les banques est élevé en 2014 (25,4 %) comparativement à l'année 2013 (5,4 %), alors que l'année 2012 avait enregistré une contraction en la matière (-4 %).

En revanche, le taux d'accroissement des dépôts à terme s'est stabilisé en 2014 à 10,6 % (10,7 % en 2013), suite à celui plus important enregistré en 2012 (19,6 %). Ainsi, la part des dépôts à terme dans le total de dépôts collectés (à vue et à terme) passe de 49,8 % à fin 2012 à 51,1 % à fin 2013, pour ensuite reculer à 47,9 % à fin 2014. En 2014, les banques publiques ont fait un effort appréciable de collecte des dépôts à vue (26,2 % contre 4,2 % en 2013), les banques privées, quant à elles, ont aussi enregistré un accroissement plus important en 2014 (21,4 %) qu'en 2013 (11,7 %).

L'accroissement des dépôts à terme en 2013 et 2014 est relativement régulier au niveau des banques publiques (12,2 % contre 10,7 % en 2013), après l'accroissement important de 2012 (19,6 %), alors que les banques privées enregistrent une baisse de leurs dépôts à terme en 2014 (-6,8 % contre une hausse de 11,2 % en 2013 et 19,0 % en 2012).

La répartition des dépôts par secteur juridique est la suivante :

Tableau n°2 : La répartition des dépôts par secteur (En millions de DA)

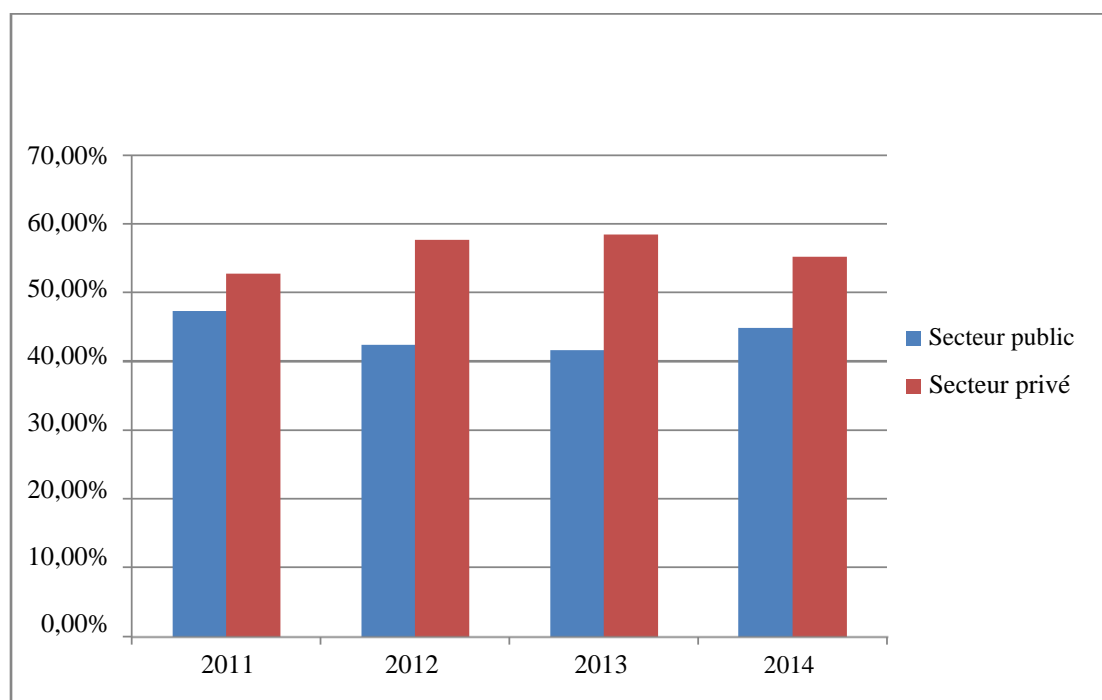
Dépôts par secteur	2011	2012	2013	2014
Dépôts à vue	3 495,8	3 356,4	3 537,5	4 434,7
Entreprises et autres				
organismes publics	2 243,7	1 818,6	1 822,8	2 375,2
Entreprises privées	764,3	888,5	1 013,0	1 173,8
Ménages et associations	293,4	335,7	390,8	421,2
Autres	212,4	313,6	310,9	464,5
Dépôts à terme	2 787,5	3 333,6	3 691,7	4 083,8

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

Entreprises et autres organismes publics	625.7	862.9	1 022.5	1 189.1
Entreprises privées	212.9	233.2	285.0	279.7
Ménages et associations	1 939.4	2 187.2	2 312.4	2 515.6
Autres	9.5	50.3	71.8	99.4
Dépôts en garantie	449.7	548.0	558.2	599.0
Total des ressources collectées	6 733.0	7 238.0	7 787.4	9 117.5
Part du secteur public	47.3%	42.4%	41.6%	44.8%
Part du secteur privé	52.7%	57.6%	58.4%	55.2%

Source : rapport 2014 de la banque d'Algérie

Graphes n°4 : les parts des secteurs privés et publics dans les dépôts



Source : Établit à partir du tableau

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

L'analyse des données relatives à l'activité de collecte de ressources des banques, hors dépôts constitués en garantie des engagements par signature donnés (crédits documentaires, avals et cautions), montre les principales tendances enregistrées au cours de l'année sous revue :

Une forte hausse des dépôts collectés auprès du secteur public (25,3 % contre 6,1 % en 2013 et une baisse de 6,5 % en 2012), comparativement à la hausse plus régulière des dépôts collectés auprès des entreprises privées (12,0 % contre 15,7 % en 2013 et 16,9 % en 2012) et des ménages et associations (8,6 % contre 7,1 % en 2013 et 13,0 % en 2012). Cette évolution s'est matérialisée par la baisse de la part des dépôts collectés par les banques auprès du secteur privé (entreprises, ménages, associations) dans le total des dépôts (secteurs public et privé). Cette part, qui était de 57,6 % à fin 2012 et de 58,4 % à fin 2013, s'est établie à 55,2 % à fin 2014 ;

Un niveau de dépôts des ménages dans le total des dépôts du secteur privé qui, bien que relativement stable, reste important à 65,6 % contre 66,2 % en 2013 et 68,1 % en 2012 ;

Enfin, le ratio dépôts en devises des ménages/total des dépôts en devises collectés par les banques demeure très significatif à 64,6 % contre 67,3 % en 2013 et 65,5 % à fin 2012, en contexte de hausse des dépôts en devises à la fois des ménages (5 %) et des entreprises publiques (19,9 %)

Au total, la part des dépôts à terme du secteur privé, y compris les dépôts en devises, dans l'ensemble des dépôts du secteur privé demeure importante bien qu'en légère baisse (63,7 % contre 64,9 % à fin 2013 et 66,4 % à fin 2012), comparativement à la part des dépôts à terme collectés par les banques auprès du secteur public (33,4 % contre 35,9 % à fin 2013 et 32,2 % à fin 2012).

En 2014, en termes de flux de ressources mobilisées, les banques publiques ont enregistré un flux positif de dépôts collectés en dinars auprès du secteur public (709,4 milliards de dinars contre 160,8 milliards de dinars en 2012) et auprès des entreprises privées et ménages (273,0 milliards de dinars contre 229 milliards de dinars en 2013). En ce qui concerne les banques privées, comme pour l'année 2013, le flux de ressources collectées en 2014 porte uniquement sur les entreprises privées et ménages (76 milliards de dinars contre 99,7 milliards de dinars en 2013).

Enfin, à fin 2014, les dépôts à vue et à terme collectés auprès des entreprises et autres organismes publics, des entreprises privées et ménages représentent des parts relatives respectives de 44,3 %, 17,9 % et 35,8 %. Quant au reliquat de dépôts (2,0 %), il couvre les

Source : Rapport 2014 de la banque d'Algérie

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

dépôts des assurances non répartis par secteur juridique et des institutions privées à but non lucratif au service des ménages.

3.2. Les crédits distribués

L'année 2014 a enregistré une progression soutenue des crédits distribués par les banques. Durant cet exercice, le Trésor n'a pas procédé à de nouveaux rachats de créances non performantes. Le tableau ci-après décrit le profil de l'activité de crédits à l'économie des banques:

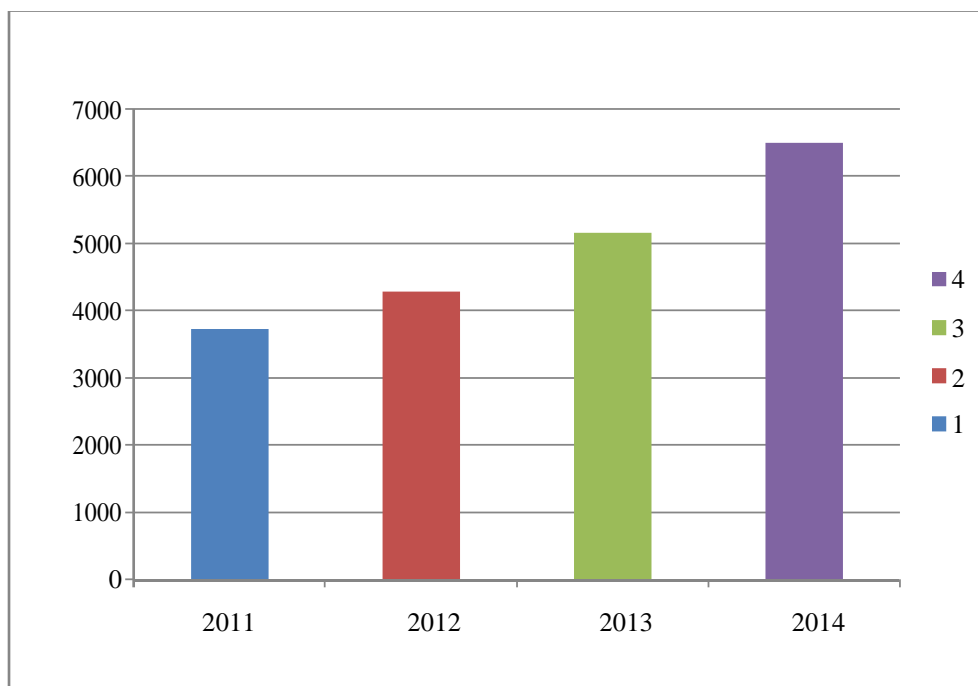
Tableau n°3 : la distribution des crédits des banques par secteur (En millions de DA)

Crédits des banques/secteurs	2011	2012	2013	2014
Crédits au secteur public	1 742.3	2 040.7	2 434.3	3 382.9
Banques publiques	1 742.3	2 040.7	2 434.3	3 373.4
Crédits directs	1 703.3	2 010.6	2 409.4	3 210.3
Achat d'obligations	39.0	30.1	24.9	163.1
Banques privées	0.0	0.0	0.0	9.5
Crédits directs	0.0	0.0	0.0	0.0
Achat d'obligations	0.0	0.0	0.0	9.5
Crédits au secteur privé	1 982.4	2 244.9	2 720.2	3 120.0
Banques publiques	1 451.7	1 675.4	2 023.2	2 338.7
Crédits directs	1 442.8	1 669.0	2 016.8	2 338.5
Achat d'obligations	8.9	6.4	6.4	0.2
Banques privées	530.7	569.5	697.0	781.3
Crédits directs	530.6	569.4	696.9	781.3
Achat d'obligations	0.1	0.1	0.1	0.0
Total des crédits distribués	3 724.7	4 285.6	5 154.5%	6 502.9
Part des banques publiques	85.8%	86.7%	86.5%	87.8%
Part des banques privées		14.2%	13.3%	13.5%
				12.2%

Source : rapport 2014 de la banque d'Algérie

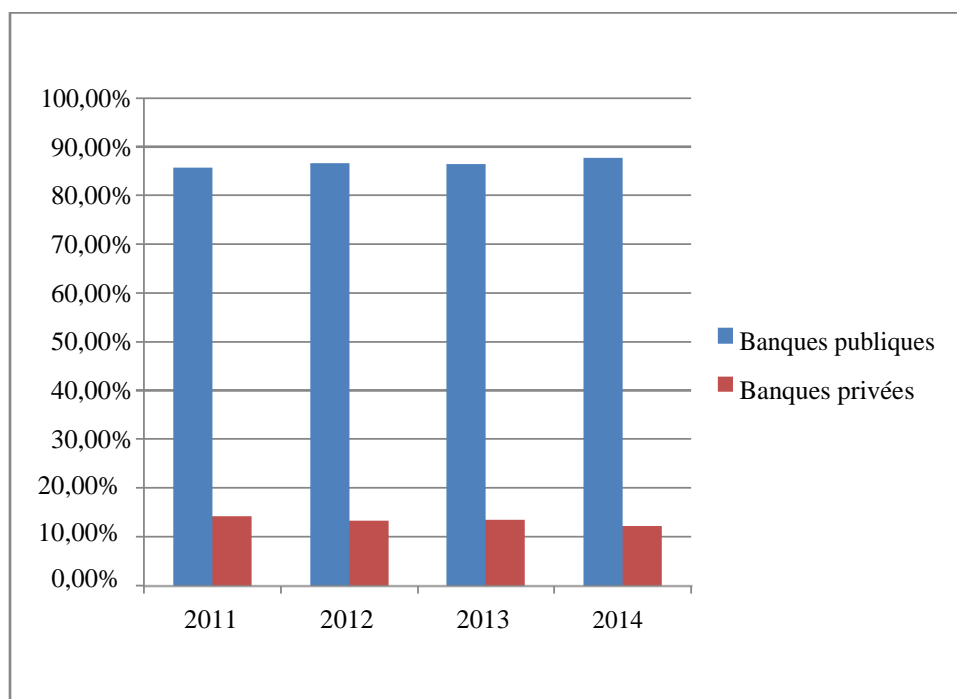
Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

Graphe n°5 : l'évolution de distribution des crédits



Source : Etabli à partir du tableau

Graphe n°6 : les parts des banques publiques et privées dans les crédits



Source : Etabli à partir du tableau

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

Il ressort des données ci-dessus que la part des crédits distribués par les banques privées est en léger recul en 2014, après une stabilisation en 2012 et 2013, soit 12,2 % contre 13,5 % en 2013 et 13,3 % en 2012.

Les crédits distribués par les banques privées portent sur le financement des entreprises privées et ménages, secteur dont l'épargne financière est en progression et, pour une grande partie, stable ces dernières années.

Le total des crédits des banques s'établit à 6 502,9 milliards de dinars à fin 2014, correspondant à un accroissement des crédits de 26,2 % contre 20,3 % en 2013 et 16,8 % en 2012 ; les rachats de créances effectués par le Trésor en 2012 y inclus. La croissance des crédits au secteur public a atteint 39,0 % contre 19,3 % en 2013, alors que celle des crédits au secteur privé est de 14,7 % contre 21,2 % en 2013. La part des crédits aux entreprises privées et ménages dans l'encours total des crédits distribués par les banques baisse, et s'établit à 48,0 % contre 52,8 % en 2013.

L'encours des crédits distribués au secteur public représente 52,1 % contre 47,2 % en 2013 du total des crédits à l'économie dont 49,4 % en crédits directs (46,7 % en 2013) et 2,6 % sous forme d'obligations émises par les entreprises publiques et détenues par les banques (0,5 % en 2013).

Par ailleurs, les banques publiques assurent la totalité du financement du secteur public, alors que leur part dans le financement du secteur privé demeure importante (75,0 % contre 74,4 % en 2013). Au cours de l'année sous revue, le flux de crédits des banques publiques a bénéficié plus aux entreprises publiques (939,1 milliards de dinars contre 393,7 milliards de dinars en 2013) qu'aux entreprises privées et ménages (315,5 milliards de dinars contre 347,7 milliards de dinars en 2013), traduisant l'implication des banques publiques dans le financement de grands projets d'investissement dans les secteurs de l'énergie et de l'eau. Quant à l'expansion des crédits distribués par les banques privées, celle-ci s'établit à un flux de 93,8 milliards de dinars contre 127,5 milliards de dinars en 2013 ; le taux de croissance (13,6 %) étant inférieur à celui des banques publiques, et ayant bénéficié presque exclusivement aux entreprises privées et ménages.

Il importe de souligner que, comme pour les années précédentes, l'encours total des dépôts collectés en dinars auprès des secteurs public et privé, les dépôts garantissant les engagements par signature non inclus, reste largement supérieur à l'encours total des crédits

Source : Rapport 2014 de la banque d'Algérie

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

distribués à ces deux secteurs, alimentant ainsi l'excès de liquidité largement disséminé dans le secteur bancaire.

Par maturité, les crédits à l'économie des banques et de la caisse d'épargne (après déduction des créances rachetées par le Trésor public en 2011 et 2012) ont évolué comme suit :

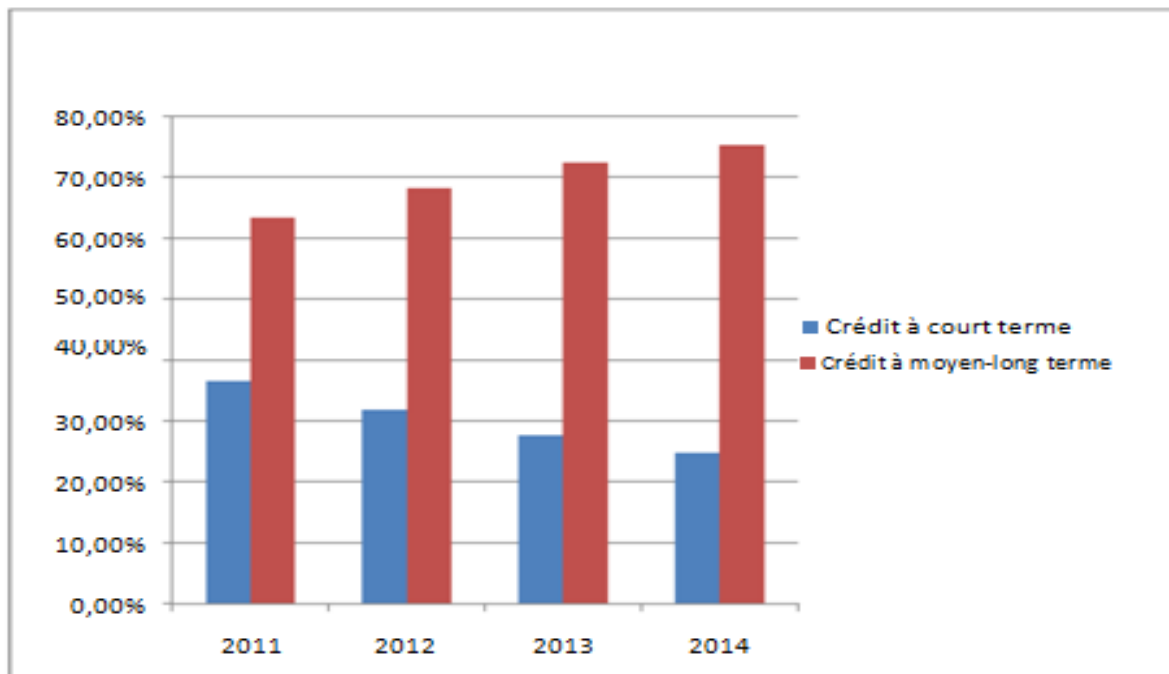
Tableau n°4 : la distribution des crédits par maturité (En millions de DA)

Crédits des banques/maturité	2011	2012	2013	2014
Crédits à court terme	1 363.0	1 361.6	1 423.4	1 608.7
Banques publiques	999.6	973.9	936.4	1 091.0
Banques privées	363.4	387.7	487.0	517.7
Crédits à moyen et long terme	2 361.7	2 924.0	3 731.1	4 984.2
Banques publiques	2 194.4	2 742.2	3 521.0	4 621.1
Banques privées	167.3	181.8	210.1	273.1
Total des crédits distribués	3 724.7	4 285.6	5 154.5	6 502.9
Part des crédits à court terme	36.6%	31.8%	27.6%	24.7%
Part des crédits à moyen -long terme	63.4%	68.2%	72.4%	75.3%

Source : rapport 2014 de la banque d'Algérie

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

Graphes n°7 : la distribution des crédits selon leurs maturités



Source : Etabli à partir du tableau

La structure de l'encours des crédits distribués par les banques à fin 2014 confirme la tendance haussière des crédits à moyen et long termes, qui ont atteint une part relative de 75,3 % (72,4 % en 2013) contre 24,7 % pour les crédits à court terme (27,6 % en 2013). Il s'agit d'une tendance amorcée à compter de 2006 et résultant notamment de la progression des crédits à long terme (39,0 % contre 28,6 % en 2013 et 31,9 % en 2012) distribués notamment pour financer les investissements dans les secteurs de l'énergie et de l'eau.

L'augmentation des crédits hypothécaires et des crédits de financement d'autres biens durables aux ménages a contribué à la tendance haussière des crédits à moyen et long termes. En effet, l'encours des crédits hypothécaires est passé de 259,1 milliards de dinars à fin 2012 à 307,4 milliards de dinars à fin 2013 pour atteindre 359,5 milliards de dinars à fin 2014, soit un fort accroissement pour les trois dernières années (17,0 % en 2014, 18,6 % en 2013 et 19,4 % en 2012).

Tirée par le rôle actif de la caisse d'épargne dans la distribution des crédits hypothécaires avec une part relative de 60,7 % par rapport aux banques publiques, la part des crédits hypothécaires aux ménages distribués par ces dernières est bien plus importante (94,1 %) que celle des banques privées. Par contre, l'engagement des banques privées dans la

Source : Rapport 2014 de la banque d'Algérie

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

distribution des crédits hypothécaires aux ménages reste relativement faible, en dépit des dépôts considérables mobilisés auprès des ménages.

A fin 2014, les crédits à moyen et long termes distribués par les banques publiques représentent 80,9 % du total de leurs crédits contre 79,0 % en 2013 et 73,8 % à fin 2012, rachat de crédits déduits. Pour les banques privées, cette part, qui avait atteint un niveau appréciable à fin 2009 (52 %), a reculé progressivement pour atteindre 34,5 % contre 30,1 % à fin 2013 et 31,9 % à fin 2012 suite au ralentissement de la distribution des crédits aux ménages.

En ce qui concerne l'évolution à fin 2014 des créances des banques sur l'Etat, la part des banques privées est restée relativement modeste. Leurs créances sur l'Etat sont représentées par les bons du trésor acquis et les avoirs détenus en comptes courants au Trésor et Centre des Chèques Postaux. Les créances des banques publiques sur l'Etat sont donc prédominantes du fait des différentes opérations d'assainissement patrimonial des entreprises publiques effectuées par l'Etat propriétaire par émission de titres.

Au cours de l'année 2014, le Trésor a procédé au remboursement des obligations émises en contrepartie du rachat de créances non performantes des entreprises publiques et de quelques créances sur des entreprises privées et agriculteurs ; l'encours des obligations de rachat atteignant 365,3 milliards de dinars. L'encours des créances que les banques publiques détiennent sur le Trésor au titre des rachats de créances a baissé en 2014 et 2013 (240,5 milliards de dinars contre 325,8 milliards de dinars à fin 2013) ; les banques publiques ayant vendu une partie de ces titres sur le marché. Celles-ci détiennent aussi des créances sur le Trésor sous forme de titres participatifs (98,2 milliards de dinars) ou encore sous forme de bons du trésor (621,1 milliards de dinars contre 453,8 milliards de dinars à fin 2013) et même des créances au titre des opérations effectuées pour compte.

Le tableau ci-après montre l'importance des créances détenues sur le Trésor par les banques :

Source : Rapport 2014 de la banque d'Algérie

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

Tableau n°5 : les créances détenues par les banques sur le trésor (En millions de DA)

Créances sur l'état/les banques	2011	2012	2013	2014
1/Créances brutes				
a/Banques publiques	1 271.6	1 267.3	1 230.3	1 285.2
dont obligations de rachat	358.7	413.4	325.8	240.5
b/Banques privées	15.6	27.9	22.9	20.4
dont obligations de rachat	0.0	0.0	0.0	0.0
2/Créances nettes	1 017.8	1 029.2	930.0	1 012.3

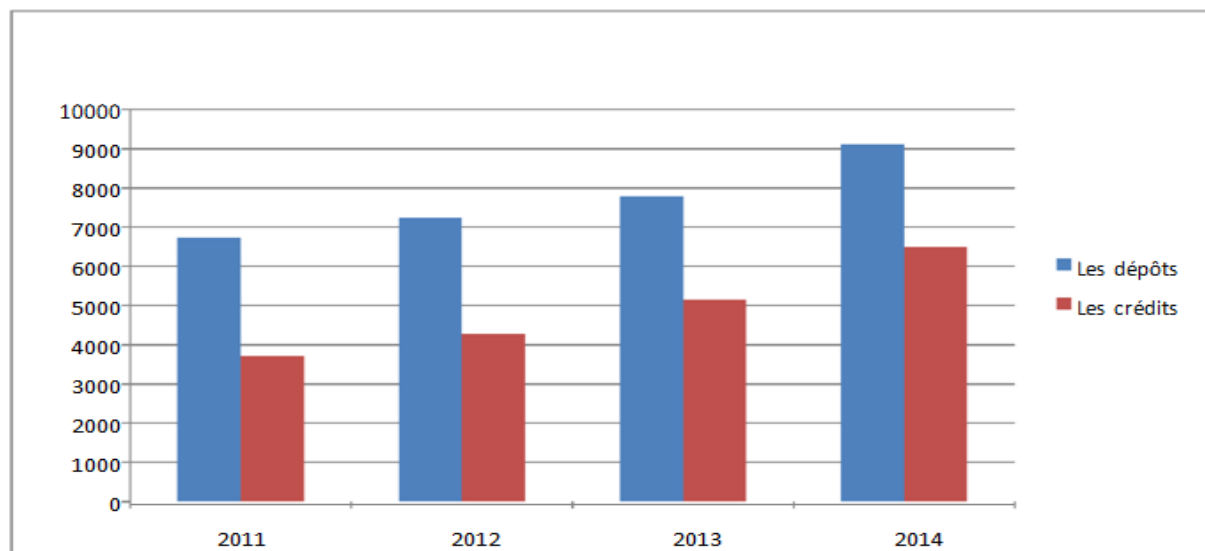
Source : rapport 2014 de la banque d'Algérie

Les dépôts en dinars collectés par les banques restent supérieurs au crédit intérieur (crédits à l'économie + créances nettes sur l'Etat) des banques publiques et privées. En effet, à fin 2014, le crédit intérieur des banques représente 86,3 % de leurs dépôts collectés en dinars contre 82,1 % à fin 2013, soit un taux de 87,6 % pour les banques publiques et 76,7 % pour les banques privées. Cela indique que l'excès de liquidité des banques est encore élevé en situation de fonds propres et de provisions constituées appréciables. En conséquence, la capacité de distribution de crédits, aussi bien des banques publiques que des privées, reste appréciable.

Le graphique ci-après représente l'évolution des dépôts et des crédits en Algérie.

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

Graphe n°8 : L'évolution des dépôts et des crédits



Source : Etabli à partir du tableau

3.3. L'évolution de l'Activité Monétique Interbancaire et Personnalisation de chéquiers en Algérie Entre l'Année 2005 et 2013

3.1.1. Le développement de la monétique en Algérie :

Aujourd'hui, les banques offrent à leur clientèle la possibilité de retirer de l'argent et de payer leurs factures en utilisant une carte bancaire en vue de garantir la rapidité, la sécurité, et la traçabilité du système de paiement. Mais le processus de lancement du réseau monétique interbancaire doit concerner toutes les banques.

3.1.2. Les différents modes de paiement et leur sécurité :

Parmi les nouvelles formes de paiements électroniques, il faut distinguer les produits d'accès et les instruments de stockage électronique de monnaie.

- **La banque électronique** désigne la fourniture par une banque de services et produits bancaires de détail via des canaux électroniques. Cela inclut la collecte de dépôts, l'octroi de prêts, la gestion des comptes, l'offre de conseils financiers, mais également la fourniture de services et produits de paiement, notamment de monnaie électronique au sens étroit. Les produits d'accès impliquent l'usage du téléphone ou d'ordinateurs personnels dotés de logiciels appropriés, permettant aux clients

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

d'accéder à leurs comptes de dépôts et de transférer ces fonds via Internet ou d'autres liens de télécommunication ¹¹.

- **La monnaie électronique** est véhiculée à travers deux nouveaux instruments de paiement : le porte-monnaie électronique et le porte-monnaie virtuel. Le porte-monnaie électronique a pour objet l'automatisation des paiement de petits montants dans le commerce de proximité par le biais d'une carte a microprocesseur chargée de valeurs électronique réelles qui peuvent être transférées directement entre les agent économique ¹².

Et dans ce contexte, nous citeront les principaux types de carte bancaire utilisée dans les paiements électroniques.

- **La carte bancaire** constitue le moyen de paiement universel par excellence. Son utilisation est possible dans tous les pays du monde, que ce soit pour du paiement de contact, chez les commerçants, que pour le retrait d'argent dans les distributeurs. Elle est donc utilisée en commerce électronique, depuis le début de ce type de commerce ¹³.
- **La carte a puce** est le moyen de sécurisation du paiement de proximité le plus efficace, elle est utilisable à la fois comme porte-monnaie électronique et pour les paiements, chargeable en plusieurs devises ainsi qu'en monnaie virtuelle ¹⁴.

La monétique en Algérie s'est beaucoup développée ces dernières années, le tableau suivant, contient quelques chiffres sur son évolution de l'année 2008 à 2013.

¹¹ Michel Aglietta et Laurence Scialom, les risque de la monnaie électronique, revue française de L'Économie politique n° 14, Altern. économiques, paris 2002/2 no 14, p5.

¹² Bounie David et Soriano Sébastien, La monnaie électronique Principes, fonctionnement et organisation, Les Cahiers du numérique, 2003/1 Vol. 4, p2.

¹³ Paul Trescases, , carte bancaire et technologie : système CB, revue française de L'Économie politique n° 14 , Altern. économiques, paris 2002/2 no 14, P 3

¹⁴ Jean-Claude Paillès, les système de paiement électronique sur internet Les Cahiers du numérique, 2003/1 Vol. 4 , P3

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

Tableau n° 6 : L'évolution de l'Activité Monétique Interbancaire et Personnalisation de chèquiers en Algérie Entre l'Année 2008 et 2013 (En millions d'exemplaires)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de transactions effectuées par carte	1.914.459	2.615.168	3.765.580	6.446.974	5.082.848	2.918.269
Nombre de transactions des Retraits		2.615.168	3.765.579	5.718.663	4.582.279	2.656.365
Nombre DAB	544	572	636	647	543	534
Taux de disponibilités des DAB		84.69%	83.01%	84.31%	85.83%	86.83%
Nombre de transactions des paiements		1.450	1.805	5.906	7.729	4.574
Nombre des TPE	1.984	2.639	2.946	3.047	2.965	2.904
Nombre de demande de solde			306.707	722.405	492.840	257.330
Nombre de carte en circulation	339.374	569.558	783.311	850.008	1.178.243	1.287.330
Nombre de cartes de retraits en circulation		32.346	83.116	142.154	267.259	239.227

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

Nombre de cartes ayant effectués des transactions				196.794	133.380	94.268
Nombre de chéquiers de 25, formules confectionnées		253.176	251.220	416.552	424.084	226.664

Source : « la monétique et le e-citoyen en Algérie », revue n°35 des sciences humaines

Les analyses effectuées sur le tableau précédent révèlent ce qui suit :

- Le nombre total de transactions effectuées par carte est de 2 918 269, ce chiffre a augmenté de 288,59 fois au cours de huit dernières années (Entre l'Année 2005 et 2013).
- Le nombre de Transactions de Retrait est de 2 656 365, ce chiffre est évolué de 1,57 % (Entre l'Année 2009 et 2013) ; malgré que le réseau de DAB couvre 86,83% du marché bancaire algérien, cela nous amène à conclure que le nombre de transactions de retrait effectués représente une quantité négligeable par rapport aux capacités disponibles.
- Le nombre de Transactions de Paiement est de 4 574, ce chiffre est évolué de 215,44 % (Entre l'Année 2009 et 2013) ; Et cela s'explique par la grande disponibilité du réseau TPE qui est de 2 904. Cela reste très insuffisant pour développer ce marché d'autant que des potentialités existantes.
- Le nombre de cartes en circulation est de 135 055, ce chiffre à évoluer de 38,61% durant les deux dernières années ; mais le nombre exacte de carte ayant effectué des transactions s'est réduit de 29,32%, cela nous amène à conclure qu'il y a un nombre non négligeable de citoyens qui possèdent des cartes monétiques mais ne les utilisent pas.

Le nombre Total des chéquiers est de 732 204, l'évolution de ce chiffre s'est réduit de 44,83%, cela représente un bon signe qui montre que les citoyen change de comportement envers l'utilisation des chèques, alors on est en état de passage vers l'utilisation de la monétique.

Chapitre II : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

Conclusion

L'étude des produits nous conduit à conclure que le secteur bancaire algérien est assez classique et relativement standardisé. Du fait, l'augmentation des crédits au cours des dernières années nous permet de définir l'économie algérienne comme une économie d'endettement. On relate aussi une évolution positive de l'épargne collectée, et des efforts importants en matière de communication et de modernisation des réseaux de distribution.

Celle qui tient compte des modèles de financement des activités économiques et distingue économie d'endettement et économie de marché des capitaux. La première est basée sur le crédit, qui présente une conséquence majeure : L'inflation. La seconde trouve son origine dans l'activité des marchés financiers alimentés par l'épargne dégagée par les agents.

Chapitre III : Cas pratique : BNA (source agence principale 581 Tizi-Ouzou)

Introduction

Dans le but de mettre en pratique les différentes méthodes d'analyse du risque précédemment traité, notamment, dans le domaine de l'analyse financière, la partie qui suit sera consacrée à l'étude d'un cas pratique, reçu et traité au sein de l'agence d'accueil à savoir l'agence principale **BNA 581** de **TIZI OUZOU**.

Notre but est bien sur d'essayer de démontrer, concrètement, l'impact de produits bancaires proposés par l'agence BNA, sur le quotidien de la population.

Notre cas portera sur une simulation de crédit pour un achat de logement de **Particulier A Particulier**

Pour des raisons de confidentialités, nous avons volontairement modifiés les noms des participants à cette simulation afin de préserver le secret professionnel auquel est tenu le banquier.

Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil

1. Historique et présentation de la Banque Nationale d'Algérie

La Banque Nationale d'Algérie a été la première banque commerciale créée suite à la réorganisation du système bancaire par les pouvoirs publics. Cette réorganisation a été rendu nécessaire compte tenu de la situation du pays à l'indépendance.

A cette époque, on pouvait compter dans le pays pas moins d'une vingtaine de banques contrôlées par l'Etat Français et qui participent activement dans le financement de l'activité économique.

La BNA a été créée juste après le **13/06/1966**. Elle exerçait toutes les activités d'une banque de dépôt. En outre, elle détenait le monopole du financement de l'agriculture Jusqu'à Mars 1982, date à laquelle les pouvoirs publics ont décidé de l'opportunité de mettre en place une institution bancaire spécialisée.

2. Organisation de la BNA

L'agence bancaire constitue la cellule de base de l'institut, où se traite l'ensemble des opérations bancaires avec la clientèle.

De part son implantation décentralisée, son organisation et les moyens humains et matériels mis à sa disposition, l'agence est chargée par la direction générale de mener toute action qui favorise l'accroissement des ressources de la banque et le développement du portefeuille clientèle.

Par ailleurs la BNA compte dans son organisation cinq(5) divisions :

Division internationale ;

Division des engagements ;

Division de l'exploitation de l'action commerciale ;

Division Gestion des Moyens Matériels et Ressources Humaines ;

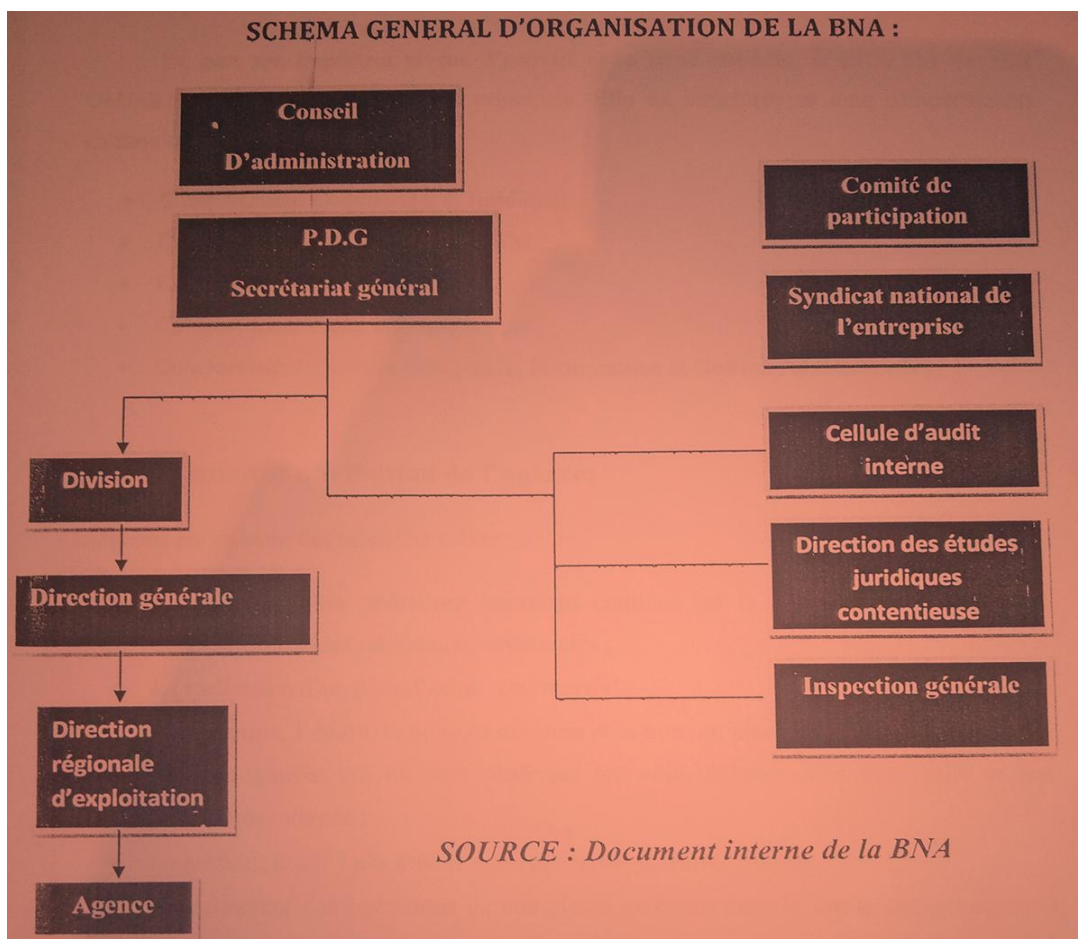
Division Organisation et Système d'Information.

Chapitre III : Cas pratique : BNA (source agence principale 581 Tizi-Ouzou)

Chaque division comporte plusieurs directions générales.

An plan régional, la BNA dispose de dix sept (17) réseaux d'exploitation régionaux :

1. Direction du Réseau D'exploitation Alger I.
2. Direction du Réseau D'exploitation Alger I I (EL BIAR).
3. Direction du Réseau D'exploitation Alger EST I (Pins maritimes).
4. Direction du Réseau D'exploitation Alger EST II (Rouïba).
5. Direction du Réseau D'exploitation ANNABA.
6. Direction du Réseau D`exploitation BECHAR.
7. Direction du Réseau D'exploitation BEJAIA.
8. Direction du Réseau D'exploitation BLIDA.
9. Direction du Réseau D'exploitation CHLEF,
10. Direction du Réseau D'exploitation CONSTANTINE.
11. Direction du Réseau D'exploitation KOLEA.
12. Direction du Réseau D'exploitation MOSTAGANEM.
13. Direction du Réseau D'exploitation ORAN.
14. Direction du Réseau D'exploitation OUARGLA.
15. Direction du Réseau SETIF.
16. Direction du Réseau D'exploitation TIZI OUZOU.
17. Direction du Réseau D'exploitation TELEMEN.



Chapitre III : Cas pratique : BNA (source agence principale 581 Tizi-Ouzou)

3. Présentation de l'agence principale BNA 581 TIZI OUZOU

1.1. L'organisation et le fonctionnement de l'agence :

L'agence BNA 581 est rattachée hiérarchiquement à la DRE et entretient des relations fonctionnelles avec les structures de la BNA.

Les agences de la BNA sont classées en fonction de leur niveau d'activité, en quatre catégories :

- **Agence principale ;**
- **Agence de 1^{ère} catégorie ;**
- **Agence de 2^{ème} catégorie ;**
- **Agence de 3^{ème} catégorie.**

De part son important niveau d'activité et sa large clientèle, la BNA 581 de TIZI OUZOU est classée comme agence principale. Elle est structurée en cinq compartiments comme suit :

- **Compartiment commercial et juridique ;**
- **Compartiment caisse et portefeuille ;**
- **Compartiment étranger ;**
- **Compartiment crédit et engagements ;**
- **Compartiment contrôle comptable, informatique et gestion administrative ;**

1.2. Missions et attributions de l'agence :

L'agence est investie des missions suivantes :

- Le traitement des opérations bancaires confiées par la clientèle, l'entretien le développement des relations commerciales ;
- La réalisation d'un plan d'action commercial ;
- La réception, l'étude, la prise de décision et la mise en place des crédits dans la limite des prérogatives qui lui sont conférés par voie réglementaire, aux règles et aux procédures internes
- La gestion, le suivi des crédits octroyés et des garantis exigées ;
- Le traitement des opérations de commerce extérieur dans la limite des prérogatives conférées ;

Chapitre III : Cas pratique : BNA (source agence principale 581 Tizi-Ouzou)

- L'élaboration des statistiques et leur transmission à la bonne date, au groupe et aux structures de contrôle concernées.

1.3. L'organigramme de l'agence BNA 581

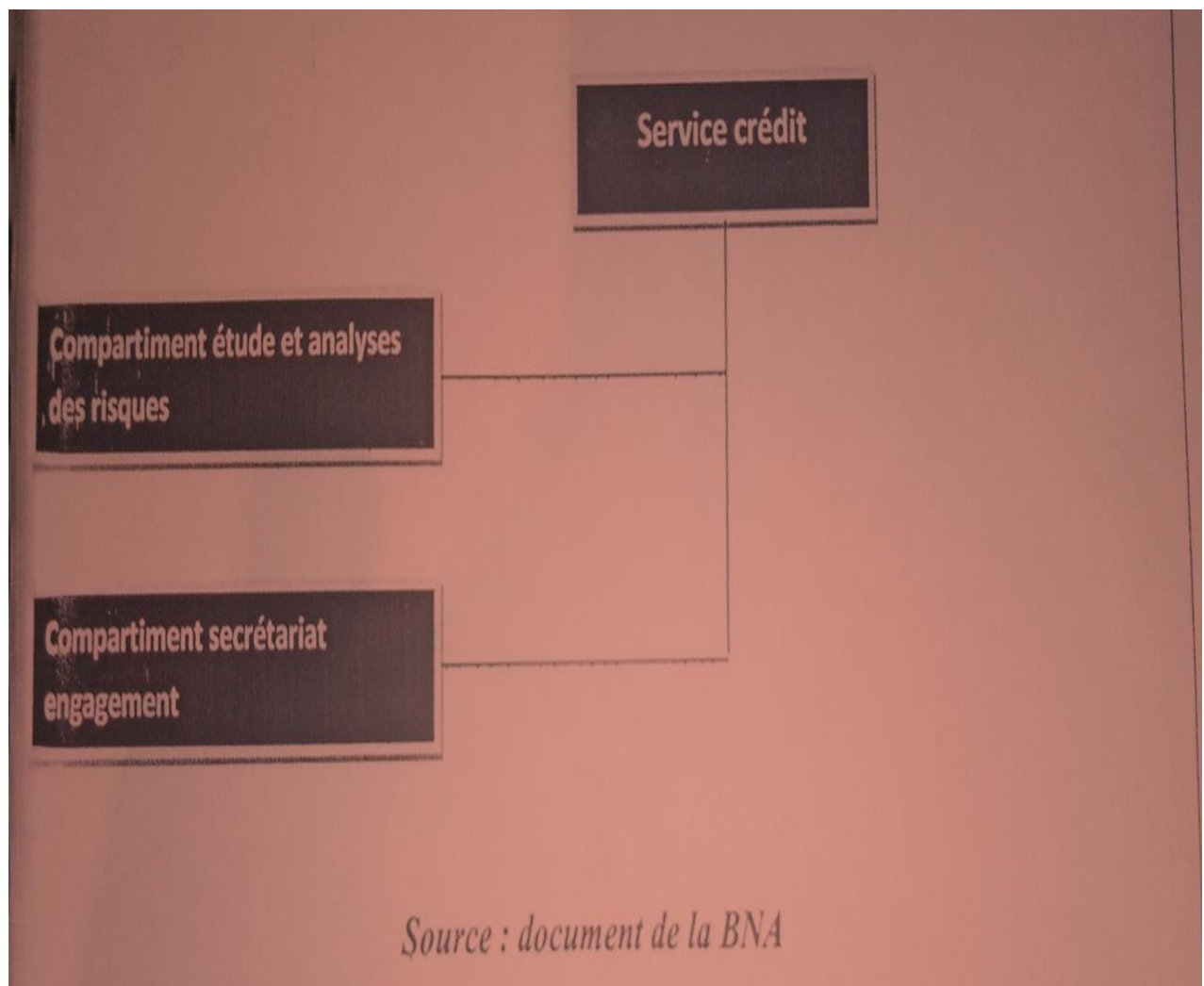
Conformément à la circulaire N°**1819** du 24/12/2000, l'agence principale BNA 581 est dirigée par un directeur adjoint, secondé d'un directeur adjoint, et dispose d'un personnel qui assure sa gestion administrative et technique.

A l'instar des autres entreprises, la banque cherche en permanence à maximiser son profit et le service crédit s'affirme dès qu'il en représente une source potentielle.

Toutefois, beaucoup de risques lui sont liés et le banquier tente à chaque fois de les minimiser par des engagements.

En effet, dans le but de mener à bien cette tâche, le service crédit est organisé de telle sorte à étudier, contrôler et suivre tous les engagements.

1.4. L'organisation du service crédit



Chapitre III : Cas pratique : BNA (source agence principale 581 Tizi-Ouzou)

1.5. Les attributions de l'agence en matière de crédit

Etant une agence principale, notre agence d'accueil à savoir la BNA 581, dispose d'un comité pouvant statuer sur la suite à donner aux dossiers de demande de crédits qui lui sont remis dans la limite de la cote agence qui est de 5 000 000,00 DA pour les crédits d'exploitations et de 2 000 000,00 DA pour les crédits d'investissement. Au-delà de cette cote les dossiers de crédits sont transmis à la Direction Régionale d'Exploitation (DRE).

Section 2 : Le crédit immobilier

1. Les six (6) formules proposées par la BNA

La BNA propose six(6) formules concernant les crédits immobiliers, à savoir :

- Crédit pour achat auprès d'un promoteur (Cas de logement achevé et avec bonification) ;
- Crédit pour achat d'un logement sur plan (Cas de vente sur plan, logement en construction et avec bonification) ;
- Crédit pour auto construction (Avec la bonification) ;
- Crédit pour achat auprès d'un particulier (PAP) (Sans la bonification) ;
- Crédit pour extension d'une habitation (Sans la bonification) ;
- Crédit pour aménagement d'une habitation (Sans la bonification) ;

2. Les conditions d'éligibilité au crédit immobilier

Le crédit immobilier est destiné aux particuliers remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité algérienne ;
- Justifier d'une résidence fixe en Algérie même dans le cas d'une personne installée à l'étranger ;
- Etre âgé e moins de 75 ans ;
- Avoir un revenu stable et régulier d'un montant supérieur au SMIG.

3. Les dossiers à fournir pour accéder au crédit immobilier

- Une demande crédit ;
- Une copie de la pièce d'identité ;
- Une fiche familiale ;

NB : La bonification est de 1° pour les personnes touchant jusqu'à 6 fois le SMIG et 3° pour ceux qui touchent jusqu'à 12 fois le SMIG (18 000 DA).

Chapitre III : Cas pratique : BNA (source agence principale 581 Tizi-Ouzou)

- un acte de naissance ;
- un certificat de résidence ;

- une copie des deux (02) premières pages du livret d'épargne pour les épargnants ;
- une copie de la carte fiscale pour les entrepreneurs individuels (commerçants, artisans, professionnels... etc.) ;
- une attestation de travail récente et les trois (03) dernières fiches de paie ou le relevé des émoluments pour les salariés ;
- les trois (03) derniers avertissements fiscaux ou tout autre justificatif de revenu pour les non-salariés ;
- les bilans et comptes de résultats des trois (03) derniers exercices pour les non-salariés (commerçants) postulants à un crédit supérieur à vingt (20) millions de DA ;
- un extrait de rôles de date récente pour les non-salariés ;
- une autorisation de consultation de la Centrale des Risques Entreprises et Ménages « C.R.E.M ». (Cf. note n° 3483.116.12 du 1^{er} juin 2016).

Chapitre III : Cas pratique : BNA (source agence principale 581 Tizi-Ouzou)

4. La simulation d'un crédit immobilier pour un achat de particulier à particulier (PAP)

L'entrevue :

MR X s'est présenté à la banque pour des renseignements concernant un crédit immobilier.

Le chargée d'études lui a souhaité la bienvenue et lui a posé un certain nombre de questions pour s'assurer qu'il est éligible au financement notamment :

La nationalité

La date de naissance

Le poste occupé

Les revenus (est ce qu'il est permanent ou contractuel, est ce qu'il touche plus que le SMIG)

Le type de crédit qu'il veut contracter.

La simulation bancaire :

Une fois que le chargé d'études s'est assuré que les conditions de base sont réunies, il a procédé à la simulation bancaire :

Rapport

1 of 1 | 100% | Find | Next

Banque Nationale d'Algérie



البنك الوطني الجزائري

"SIMULATION CREDIT IMMOBILIER"

Nom de l'emprunteur	MR X
Prénom de l'emprunteur	Y
Date de naissance :	14/09/1966
Revenu de l'emprunteur :	90000 DA
Bénéficiaire epargnant BNA :	- Non Epargnant
Coût du logement :	6700000 DA
Apport personnel :	700000 DA
Durée maximum du crédit :	260 mois
Durée demandée :	252 mois

RESULTAT DE LA SIMULATION

Montant du crédit accordé par la banque :	6 000 000,00
Taux de l'apport personnel du client :	10,45 %
La durée du crédit (Mois) :	252 mois
Dont un différé de remboursement de (Mois) :	0 mois
Taux d'interêt :	6,25 %
Prime SGCI en TTC :	71 400,00
Montant de la commission gestion en (DA) :	35 700,00 DA
Montant de la mensualité du crédit :	42 812,01 DA
Mensualité TOTALE en (DA) :	42 812,01 DA
Etat final de la demande de crédit :	Demande Acceptée

TVA 19 %

Ceci n'est qu'une simulation et ne peut être considérée comme un accord de financement. Les paramètres de calcul peuvent être revus entre le moment de la simulation et celui de la formalisation du dossier de crédit.

Chapitre III : Cas pratique : BNA (source agence principale 581 Tizi-Ouzou)

Le client satisfait de la simulation, le banquier l'invite à concrétiser sa demande par les pièces justificatives à savoir :

- Une copie de la pièce d'identité ;
- Une fiche familiale ;
- Un acte de naissance ;
- Un certificat de résidence ;
- Une attestation de travail récente et les 03 dernières fiches de paie pour les salariés ;
- Une copie de l'acte de propriété du logement ;
- L'original du certificat négatif d'hypothèque du logement datant de moins de 03 mois ;
- Une fiche de renseignement de l'opération dûment remplie et signée par les deux parties (vendeur et acheteur) ;
- Un rapport d'évaluation du logement délivré par un bureau d'étude technique accrédité par la banque.

LE DEPOT DE DOSSIER :

MR X chef de service à la CNAS de Tizi-Ouzou revient à la banque muni de toutes les pièces demandées par le banquier au cours de l'entrevu.

Après les vérifications d'usage le banquier s'assure que le dossier est en bonne et due forme, procède alors à le compléter par les imprimés interne de la banque a savoir :

-La demande de crédit

-Fiche de renseignement Particulier à Particulier

-Autorisation de Consultation de la Centrale des Risques Entreprises et Ménages « CREM »

-formulaire de demande d'assurance insolvabilité SGCI (Société de Garantie du Crédit Immobilier) ;

-Questionnaire médical pour la souscription de l'assurance décès invalidité.

Une fois le dossier complet on oriente notre client chez un expert agréé par la Banque pour évaluer le prix de son logement

Chapitre III : Cas pratique : BNA (source agence principale 581 Tizi-Ouzou)

L'expertise fait ressortir une valeur du logement DE 9.966.800.00 or que MR Z a décidé de vendre son appartement à 6.700.000.

Notre étude donc va se faire sur le montant de 6.700.000.00DA qui est le prix de vente entre l'acheteur et le vendeur.

La concrétisation du crédit :

Ouverture de compte :

Le banquier invite MR X à ouvrir un compte crédit immobilier qui va abriter tous les frais de dossier notamment :

- Le montant de la SGCI (insolvabilité): 71.400.00
- Le montant de la commission de gestion : 35.700.00
- Frais de timbres fiscaux sur la convention : 1000.00
- Frais d'enregistrement de la convention aux impôts : 1500.00
- Montant de l'assurance décès/invalidité : 548.400.00
- Montant de l'apport personnel : 700.000.00.

Etablissement de la convention de crédit :

Une fois le compte alimenté le banquier procède à l'établissement de la convention de crédit en 05 exemplaires qui vont être signés par le client et le Directeur d'Agence.

Une fois signée la convention doit être enregistrée aux impôts.

Formalisation du chèque de Banque :

Une fois que tous les frais sont réglés, la convention signée enregistrée, le banquier procède au déblocage du montant de crédit au compte du client pour établir un chèque de Banque du montant total du logement à l'ordre d'un notaire désigné par la Banque.

Le chèque doit être envoyé au notaire accompagner d'une lettre dont ci-joint le modèle, ou la banque invite le notaire a formaliser la vente en même temps que l'hypothèque conventionnelle au profit de notre banque et en premier rang.

5. Les effets du crédit immobilier sur les agents

La banque est considérée comme un intermédiaire financier entre les agents à surplus de liquidité et ceux en manque de liquidité.

Ainsi, elle collecte les dépôts des agents à surplus qu'elle transforme en crédits pour les agents en manque à travers une transformation des échéances.

En accordant des crédits, la banque crée de la monnaie et développe le secteur financier.

Dans le domaine de l'immobilier, la banque finance les ménages pour l'acquisition ou la construction des logements. Accompagne aussi les promoteurs dans la réalisation de leurs projets immobiliers.

De ce fait, la banque encourage à la fois les ménages à consommer et les promoteurs à produire, et par cette opération, la banque dynamise l'activité économique et encourage la création d'emploi et impacte positivement la croissance économique.

Les crédits immobiliers de la banque encouragent aussi la production et la consommation locale(Algérie).

Aussi, avec des méthodes de remboursement des crédits assez flexibles, les crédits immobiliers participent à l'amélioration du quotidien des agents.

Conclusion générale

Avec tous les changements qui ont marqué ces dernières années, l'environnement économique est devenu très sensible même à de petite particularité qui n'avait même pas d'existence dans les quelques années passées. L'évolution du comportement d'achat des clients a été suivie d'une évolution très importantes des banques, ces dernières se sont éloignées des méthodes traditionnelles d'organisation pour les substituer par les nouvelles techniques de travail basées sur les politique de marketing stratégique, opérationnel et les nouvelles technologies d'information.

Les banques jouent un rôle économique très important. Elles contribuent (de même que les marchés financiers) à orienter l'argent de ceux qui en ont momentanément trop vers ceux qui en ont besoin et présentent des garanties suffisantes. Elles ont un grand rôle dans la sélection des projets en fonction de leurs perspectives économiques. Leur rôle peut être comparé à celui du cœur dans un corps humain qui distribue le sang riche en oxygène vers les organes qui ont besoin.

En s'immiscant au cœur de la vie de chacun, les produits bancaires sont devenus le support incontournable de l'appartenance sociale. Ne pas y avoir accès ou y avoir accès de manière inappropriée ampute des pans de la vie des personnes concernées. Cette réalité, chacun peut l'observer ou l'expérimenter à l'occasion du refus d'un crédit ou d'une carte de paiement, ou bien dans le cadre d'une interdiction bancaire, voire du dépôt d'un dossier de surendettement suite à d'une perte d'emploi ou simplement à une transition qui s'éternise entre deux contrats. Ce sont alors l'estime de soi, les relations de couple, les relations amicales ou familiales, mais également la possibilité de prendre économiquement part à la société qui peut se trouver mises à l'épreuve.

L'étude de la relation des produits bancaires avec l'économie réelle fait ressortir une corrélation avérée entre ces deux éléments. Nous relatons l'effet de ces produits à travers les mécanismes de la création monétaire et d'absorption de l'épargne sur la sphère économique.

Les banques sont au centre de l'activité économique. Dans un plan macro économique elles drainent une partie importante de l'épargne pour octroyer des crédits ce qui contribue au financement des différents projets d'investissement ce qui favorise la création d'emplois et la stimulation de la consommation mais laissant planer un risque d'inflation. C'est ce qui confirme notre deuxième hypothèse.

Conclusion générale

L'économie d'endettement est caractérisée par l'endettement bancaire, donc les entreprises ont recours essentiellement aux banques pour financer leurs projets ; et les banques elles même ont recours à la banque centrale pour se refinancer.

L'économie d'endettement aussi est caractérisée par le financement indirect, car les banques jouent un rôle d'intermédiaire entre les agents excédentaires des ressources et les agents qui ont besoin de financement.

Cependant, si on prend le cas de l'Algérie en le comparant à cette définition, on constate que l'économie algérienne est une économie d'endettement vu que le financement de la plupart des projets de l'économie se fait par le secteur bancaire, dans le cas d'une situation financière déficitaire, elles font recours à la banque centrale pour financer leurs déficits.

Bibliographie

Liste des ouvrages :

A.Sardi, « Audit et contrôle interne bancaires », édition AFGES, 2002.

BEITONE A., CARZOLA A., DOLLO C. et DRAI A. M. (2007) : «Dictionnaire des sciences économiques», Edition Armand Colin, Paris.

BOUNIED. (2002): «Quelques incidences bancaires et monétaires des systèmes de paiement électroniques», revue Economique, n°52.

Christian Descamps et Jacques Soichot, Economie et gestion de la banque, édition EMS, 2002.

Dominique Legeais, « sûretés et garanties du crédit », édition LGDJ, 9^{ème} édition, 2013.

Doubi Bi Tra et Marcel J.jabert, « Banque, finance& bourse »,édition Harmattan,2011.

BERRADA (Mohamed Azzedine) « les techniques de Banque de crédit et de commerce Extérieur », 5^{ème} édition, SECEA, Casablanca, 2007.

Dubernet M, « Gestion actif-passif et tarification des services bancaires », édition Economica, 1997.

Greslier.H. « Aide mémoire banque », édition DUNOD, paris, 1979.

Georges Gloukoviezzoff Dans L'exclusion bancaire (2010), pages 309 à 324

Henri-Pierre Maders et Jean-luc masselin, « Contrôle interne des ris ques »,édition EYROLLES,2006

J.Bessis, « Gestion des risques et gestion actif-passif des banques », édition DALLOZ, 1995 Jean-luc siruguet, « Le contrôle comptable bancaire », 2007.

Jean-Marc Béguin et Arnaud Bernard, « L'essentiel des techniques bancaires »,édition EYROLLES, 2008.

Joel Bessis, « Gestion des risques et gestion d'actif-passif des banques », édition Dalloz, 1995.

K.BENKRIMI, « crédit bancaire et économie financière », édition El Dar El Othmania, 2010.

LUC BERNET-ROLLANDE, Principe de technique bancaire, édition DUNOD, février 2003.

Michel ROUX, « Master Banque de détail », édition ESKA, 2010.

Patrick villieu, « Macroéconomie, l'investissement », édition La Découverte Paris, 2000.

Philippe Monnier, Sandrine Mahier-Lefrançois, Les techniques bancaires, édition Dunod, Paris, 2008.

Pierre Tronchon, « Risque majeurs, environnement et collectivité locales », édition 1991.

PUTMAN moyen de paiement et de crédit, édition PUF, 1^{er} édition, 1995.

Scialom, Laurance, Economie bancaire, édition la découverte & Syros, Paris, 1999, 2004.

Sophie Cudennec François, l'essentiel de l'économie monétaire et bancaire, édition élipse, 2012.

Sylvie DIATKINE, les fondements de la théorie bancaire, éditions Dunod, Paris, 2002.

Revue et documents :

Bounie David et Soriano Sébastien, La monnaie électronique Principes, fonctionnement et organisation, Les Cahiers du numérique, 2003/1 Vol.

Brenot Jacques, « Le produit » que sais-je, presse universitaire de France, édition Puf, 1993.

Jean-Claude Paillès, les système de paiement électronique sur internet Les Cahiers du numérique, 2003/1 Vol. 4.

Michel Aglietta et Laurence Scialom, les risque de la monnaie électronique, revue française de L'Économie politique n° 14, Altern. économiques, paris 2002/2 no 14.

Nouvelles technologies et évolution de la dialectique (contrôle/autonomie) dans le secteur des services, application au cas bancaire, revue de gestion des ressources humaines, N⁰ 31-32-33, Mai-Octobre, 1999.

Paul Trescases, , carte bancaire et technologie : système CB, revue française de L'Économie politique n° 14 , Altern. économiques, paris 2002/2 no 14.

Xavier Ducreux, *Les Cahiers français* n° 277, juillet-septembre 1996, La Documentation française.

Thèses et mémoires :

BELKADI Saliha, Mémoire de magister, « Les enjeux de bancassurance et les perspectives de son développement en Algérie », Université de Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou.

SIDI-MAMMAR Lydia, Mémoire de magister, « Essai d'analyse de l'impact de la réforme du système de paiement sur l'utilisation des moyens de paiement scripturaux en Algérie »2010.

Rachedi Mounia et Azouni Yamina, Mémoire de licence « les risques des crédits bancaires », 2002-2003.

Y.Madouche, mémoire magister« la problématique d'évaluation des risques de crédit par la banque en Algérie ».

Lois et articles :

La loi n° 90-10 du 14 Avril 1990, relative à la monnaie et au crédit. Abrogée et remplacée par l'ordonnance n° 03-11 du 26 Aout 2003.

Webographie :

WWW.pressealgérienne.com

WWW.revuebanque.com

WWW.comprendrelespaiements.com

WWW.WordPress.com

WWW.fonctionnementdelalettredechange.com

WWW.memoireonline.com

WWW.docplayer.com

Table des matières

Introduction générale	01
------------------------------------	----

Chapitre 1 : typologie des produits bancaires en Algérie

Introduction	09
---------------------------	----

Section 1 : les produits bancaires de placement

1.1.Le compte individuel	10
1.2.Les comptes collectifs.....	10
1.2.1.Le compte joint	10
1.2.2. Le compte indivis.....	10
1.3.Les comptes pour les mineurs et les incapables.....	11
1.3.1. Le cas général.....	11
1.3.2. Le cas particulier des mineurs émancipés	11
1.4. Les comptes professionnels	12
1.5. Les dépôts à vue	12
1.5.1. Le compte chèque ou compte courant.....	12
1.5.2. Le compte d'épargne.....	13
1.5.3. Le compte devise.....	14
1.6. Les dépôts à terme	15
1.6.1. Le compte à terme.....	15
1.6.2. Les bons de caisse.....	15

Section2 : les produits bancaires de financement

2-1-Présentation générale des crédits bancaires.....	16
2-1-1-Définition du crédit.....	16
2-1-2-Le rôle du crédit.....	16
2-1-3- Critères de classement des crédits.....	17
2-1-3-1 Nature de la clientèle.....	17
2-1-3-2 La fonction du crédit.....	18
2-1-3-3 La durée du besoin financé.....	18
2-1-4 Le classement officiel des crédits en Algérie	18

2-1-4-1- Le financement de l'exploitation.....	19
a- Le crédit par caisse (trésorerie)	19
b- Les crédits spécifiques.....	20
c- les crédits par signature.....	23
2.1.4.2. Le financement des investissements.....	24
a- Le crédit à moyen terme.....	24
b- les crédits à long terme.....	25
2.1.4.3. Le financement du commerce extérieur.....	26
a- Le financement des importations.....	26
b- Le financement des exportations.....	26
2.1.4.4. Les crédits aux particuliers.....	27
2.2. Les risques de crédit bancaires.....	28
2.2.1. Définition du risque de crédit bancaire	28
2.2.2. La typologie de risque de crédit bancaire.....	29

	2.2.2.1. Les deux situations du risque de	
crédit.....	30
	a. Le risque de non	
remboursement.....	3
		0
b. Le risque		
d'immobilisation.....	
.....		30
	2.2.2.2. Les autres risques de crédits	
bancaires.....	31
a. Le risque particulier à un client ou à une opération.....		31
b. Le risque de taux.....		32
	c. Le risque corporatif ou	
professionnel.....	32
d. Le risque général risque général		33
e. Le risque d'insolvabilité		34
f. Le risque réglementaire.....		34
g. Le risque d'image commerciale		35
2.3. Les garanties liées aux crédits bancaires.....		35
2-3-1.Suretés personnelles.....		35
2.3.1.1. Le cautionnement.....		35
a. La caution simple.....		36
b. La caution solidaire.....		36
2.3.1.2. L'aval.....		36
2.3.2. Les suretés réelles.....		36
2.3.2.1. Le droit de rétention.....		36

2.3.2.2. Le nantissement.....	36
2.3.2.3. L'hypothèque.....	36
2.3.2.4. Les privilèges immobiliers spéciaux.....	37
2.3.2.5. Les autres garanties.....	37

Section3 : Les autres produits bancaires.

3-1-les moyens de paiements.....	37
3-1-1- Le chèque.....	37
3.1.1.1. Les chèques barrés et non endossables.....	38
3.1.1.2. Les chèques non barrés et endossable.....	38
3.1.2. Les effets de commerce.....	39
3.1.2.1. La lettre de change.....	39
a. La Provision.....	42
b. L'aval.....	42
c. L'endossement.....	42
3-1-2-2-Le billet a ordre.....	42
3-1-3-Virement et prélèvement.....	44
3-1-3-1-Les virements.....	44
3.1.3.2. Les prélèvements.....	44
3.1.4. La monnaie électronique.....	44
3-1-5-Les cartes bancaires.....	45
3.1.5.1. Les cartes de paiement.....	45

3.1.5.2. Les cartes de crédit.....	46
3.1.5.3. Les cartes de retrait	46
3.2. Les autres moyens de paiement	46
3.2.1. Les produits dérivés.....	46
3.2.1.1. Les swaps.....	47
3.2.1.2. Le contrat forward (contrat à terme)	48
3.2.1.3. Les options (warrant).....	48
3.2.2. Les produits de banque assurance	49
Conclusion	51

Chapitre 2 : L'implication des produits bancaires dans l'économie ainsi que le système bancaire algérien

Introduction	52
---------------------------	----

Section 1 : la relation des produits bancaires avec les agrégats de l'économie.

1.1. La relation Produits bancaires investissement.....	54
1.2. La relation produits bancaires inflation.....	55
1.3. La relation produits bancaires emploi.....	59
1.4. La relation produits bancaires consommation.....	60

Section2 : La place des produits bancaires dans la sphère macro économique (Economie D'endettement / Economie De Marché)

2.1. Les produits bancaires dans une économie d'endettement	62
2.1.1. Définition.....	62
2.1.1.1L'hégémonie de la finance indirecte	63
2.1.1.2. Un mode de placement en faveur des produits d'épargne traditionnels	63

2.1.1.3. Une relation banque / client étroite.....	64
2.1.1.4. Des taux d'intérêt administrés et rigides.....	64
2.1.1.5. L'inflation à moyen terme.....	64
2.2. Les produits bancaires dans une économie de marché.....	64
2.2.1. L'intervention des banques sur les marchés financier	66
2.2.2. L'orientation de l'épargne vers les marchés de capitaux	66
2.2.3. Une nouvelle relation client / banque.....	66
2.2.4. Des taux d'intérêt flexibles	66

Section 3 : Evolution de l'intermédiation bancaire en Algérie

3.1. Les ressources collectées	69
3.2. Les crédits distribués.....	75
3.3. L'évolution de l'Activité Monétique Interbancaire et Personnalisation de chèquiers en Algérie Entre 2005 et 2013	82
3.3.1. Le développement de la monétique en Algérie	82
3.3.2. Les différents modes de paiement et leur sécurité	82
Conclusion.....	86

Chapitre 3 : Cas pratique : La Banque Nationale d'Algérie (BNA) (Source agence principale 581 Tizi-Ouzou)

Introduction.....	87
--------------------------	-----------

Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil

1. Historique et présentation de la Banque Nationale d'Algérie.....	87
2. Organisation de la BNA.....	87
3. Présentation de l'agence principale BNA 581 TIZI OUZOU.....	89
3.1. L'organisation et le fonctionnement de l'agence.....	89
3.2. Missions et attributions de l'agence.....	89

3.3.L'organigramme de l'agence.....	90
3.4.L'organisation du service de crédit.....	90
3.5.Les attributions de l'agence en matière de crédit.....	91

Section 2 : Le crédit immobilier

1. Les six (6) formules proposées par la BNA.....	91
2. Les conditions d'éligibilité au crédit immobilier.....	91
3. Les dossiers à fournir pour accéder au crédit immobilier.....	91
4. La simulation d'un crédit immobilier pour un achat de particulier à particulier (PAP).....	93
5. Les effets du crédit immobilier sur les agents.....	97

Conclusion générale.....	98
---------------------------------	-----------

Annexes

Les annexes sont constituées de :

- **Un rapport d'évaluation d'un bien immeuble**
- **Une demande de recueil d'une hypothèque de premier rang.**

BANQUE NATIONALE D'ALGERIE
SOCIETE PAR ACTIONS
au Capital de 41.600.000.000,00 DA



Siège Social :
8, Bd.Ernesto « Che » Guevara ALGER
AD : Agence Principale « 581 » Tizi Ouzou
Avenue ABANE RAMDANE. Tizi Ouzou
FAX n° : 026126212
Tizi Ouzou, le

A Monsieur
Le Directeur de la S.A.E
TIZI OUZOU

OBJET : Rapport d'évaluation d'un bien immeuble

MONSIEUR,

Dans le cadre d'une opération d'achat/vente d'un appartement entre MR X et MR Z, nous vous introduisons notre relation MR X en vue d'une expertise du bien ci-dessous désignés :

- **Consistance** : Logement F4 dont la superficie utile est de 90.88M²
- **Adresse du bien à expertiser** : 704+72 logements sise à nouvelle ville CNE et DAIRA Tizi-Ouzou.
- **Propriété** : Mr Z suivant livret foncier 202 enregistré le 09/04/2018 a la conservation foncière de Tizi-Ouzou

Nous demeurons dans l'attente de votre rapport et vous prions, Monsieur, d'agréer nos Salutations distinguées.

LE DIRECTEUR

البنك الوطني الجزائري البنك الوطني الجزائري

BANQUE NATIONALE D'ALGERIE

SOCIETE PAR ACTIONS

au Capital de 150.000.000.000.00 DA

Siège Social :

8,Bd.Ernesto « Che » Guevara ALGER

V/REFERENCE:.....

(A rappeler dans la réponse)

N/REFERENCE :.....

N.B. Ne traiter qu'une opération par lettre

TIZI –OUZOU, LE

.....

A

Maitre

.....

NOTAIRE A TIZI-

OUZOU

Objet : Demande de recueil d'une hypothèque de premier rang.

Maitre,

Suite à l'accord de crédit donné par *notre agence à MR X, destiné au financement* de l'achat d'un appartement de type **F4** sise à **cite des 704+72 logements Batiment W1 n°544 Nouvelle Ville TIZI-OUZOU** d'une superficie de **90.88m²**, auprès de **MR Y**, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la **formalisation de la vente** et au **recueil de l'hypothèque de 1^{er} rang du bien** à financer en nom et pour le compte de notre agence et ce dans les meilleurs délais.

Veillez croire, Maitre, en notre profond respect.

BANQUE NATIONALE D'ALGERIE

AGENCE PRINCIPALE 581

LE DIRECTEUR

P/J :

*Convention de crédit ;

*Un chèque de banque de banque n° D'un montant de DA. 6.700.000.00 matérialisant le montant de la transaction.